

Roland Laffitte

**Sur l'Islam et les Musulmans
dans la société française**

**(en réponse à Jean-François Colosimo,
et à quelques autres...)**



Chez l'auteur

« L'islamisme [c'est ainsi que l'on parlait à l'époque de l'Islam, NRL] tient un place honorable parmi les religions révélées ; ses croyances ne diffèrent pas d'une manière sensible de celles du christianisme et du judaïsme ; ses pratiques n'offrent rien qui choque la raison en matière religieuse ; sa morale est aussi pure qu'on peut le désirer en tant qu'elle est susceptible d'être mise en pratique. »

Octave Houdas, alors professeur à l'École des langues orientales, « Islamisme », dans *La Grande encyclopédie*, XX (1893), 1008.

Remerciements

Toute ma reconnaissance à Karim Ifrak, Naïma Lefkir-Laffitte et Youcef Mammeri, qui ont eu la patience de relire ce texte à l'une ou l'autre étape de son écriture, et dont les commentaires et questions m'ont obligé à préciser mon propos. Cela étant, il va sans dire que le texte final est de mon entière et exclusive responsabilité.

Remarques orthographiques

L'usage veut aujourd'hui que les noms de peuples et de nationalités soient affectés d'une majuscule, à la différence des noms de religions, courants politiques et philosophiques qui le sont d'une minuscule. Cette pratique a commencé au temps de la Révolution française et ne s'est imposée que progressivement au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Mais elle pose des problèmes redoutables. J'ai pris le parti d'accorder une majuscule à toutes dénominations, sauf dans les citations où j'ai laissé les mots tels que les ont écrits leurs auteurs.

Les transcriptions de l'arabe sont de deux ordres. Les noms communs connus peuvent être livrés dans leur forme habituelle pour le public et, pour les besoins de la cause, dans leur translittération savante, employée notamment par la revue *Arabica*, sauf pour le /ḥ/ et /š/, qui posent un problème de lecture aux non-initiés, et qui sont transcrits /kh/ et /sh/ : le c'est le cas du français *djihad* qui est l'arabe *ḡihād*. De leur côté, les noms propres célèbres sont rendus dans leur graphie usuelle, ainsi pour Abd el-Kader, mais, pour éviter toute confusion, les noms moins connus sont translittérés, notamment dans les notes et les références, comme pour al-Farāhīdī.

Sélection des publications de l'auteur touchant au sujet de ce livre

LIVRES :

- * *L'Orient d'Ismaïl Urbain, d'Égypte en Algérie*, avec Naïma Lefkir-Laffitte, Paris : Geuthner, 2019.
- * *Voyage au pays de l'islamophobie, accompagné d'un lexique raisonné*, Paris : Gnôsis, 2018, texte accessible en ligne sur mon site personnel.
- * *La ronde des libérateurs, de Bonaparte à Hollande* : Paris : Alfabarre, 2012.
- * *États-Unis : La tentation de l'Empire global* (écrit au printemps 2003), Paris : Éditions des Cahiers de l'Orient, 2005, texte accessible en ligne sur mon site personnel.
- * *L'Irak sous le déluge*, avec Naïma Lefkir-Laffitte, Paris : Hermé, 1992.

RUBRIQUES

- * « Les mots de l'Islam », dans le *Bulletin de la SELEFA* (responsable publication), 2006-2011, puis dans la *Lettre SELEFA* (responsable publication), depuis 2012 sur le site SELEFA.
- * « L'Islam défantasmé », sur mon site personnel depuis 2015.
- * « Les mots d'islam », sur le site *Orient XXI* (responsable de la rubrique), depuis 2016.

ARTICLES :

- * « Banlieues des villes, banlieues du monde », *Drôle d'époque*, Paris, n° 17 (printemps 2006), 33-48, accessible sur mon site personnel.
- * « La colonisation est bien un crime contre l'humanité », sur mon blog de *Mediapart*, le 20/02/2017.
- * « Entendre le hurlement de vie des banlieues », *Futur antérieur* n° 6, été 1991, 57-70.
- * « L'Évangile, le Coran et la République », mon blog sur *Mediapart*, 10/01/2017.
- * « Le *ġihād* et instrumentalisation dans la politique contemporaine », mis en ligne le 16/05/2020 sur mon site personnel.
- * « L'islamisation ? Un phantasme », dans « Les Mots en campagne », *Le club de Mediapart*, 09/01/2017.
- * « L'islamophobie, un racisme imaginaire ? », sur mon blog de *Mediapart*, 13/02/2017.
- * « Le terme *ġihād* : de l'identification à un essai de traduction », dans la *Lettre SELEFA* n° 4 (juin 2015) en ligne, et diffusé par *Academia*.

Transcription des caractères arabes

1	2	3	4	5
ء	hamza	’	[’]	attaque vocalique supprimant toute liaison
ا	alif	a	[ɑ:]	/a/ long
ب	bā’	b	[b]	/b/ de « bon »
ت	tā’	t	[t]	/t/ de « temps »
ث	ṯā’	ṯ	[θ]	/th/ anglais dur de « think »
ج	ǧīm	ǧ, (d)j	[ʒ, dʒ]	/j/ de « John », et /j/ de « Jean »
ح	ḥā’	ḥ, h	[ħ]	/h/ très fortement aspiré
خ	ḫā’	ḫ, kh	[x]	la « jota » espagnole ou le /ch/ allemand
د	dāl	d	[d]	/d/ de « dent »
ذ	ḏāl	ḏ, dh	[ð]	le /th/ anglais de « the »
ر	rā’	r	[r]	/r/ roulé
ز	zā’	z	[z]	/z/ de « zeste » ou /s/ de « rose »
س	sīn.	s	[s]	/s/ dur de « basse »
ش	šīn	š, sh	[ʃ]	/ch/ de « chat »
ص	ṣād	ṣ, s	[sʕ]	/s/ emphatique
ض	ḏād	ḏ	[dʕ]	/d/ emphatique
ط	ṭā’	ṭ, t	[tʕ]	/t/ emphatique
ظ	ẓā’	ẓ, zh	[ðʕ]	/d/ interdental sonore emphatique
ع	‘ayn	‘	[ʕ]	comme un /h/ sonore prononcé au pharynx
غ	ǧayn	ǧ, gh	[ɣ]	/r/ fortement grasseyé de « rang ».
ف	fā’	f	[f]	/f/ de « four ».
ق	qāf	q	[q]	comme /k/, prononcé à l’arrière de la gorge
ك	kāf	k	[g]	caractère maghrébin : /g/ dur de « garage »
ك	kāf	k	[k]	/k/ de « kaki »
ل	lām	l	[l]	/l/ de « lent »
م	mīm	m	[m]	/m/ de « même »
ن	nūn	n	[n]	/n/ de « non »
ه	ḥā’	h	[h]	/h/ aspiré anglais de « his, her »
و	wāw	w, ū	[w] & [u]	/w/ de « ouate » et /ou/ de « bout »
ي	yā’	y, ī	[j] & [i:]	/y/ de « yacht », /i/ long (anglais « beef »)
اَ اِ اُ		a,i,u	[a],[i],[u]	/a//i//ou/ voyelles courtes

Sommaire

Propos liminaires	7
PREMIÈRE PARTIE	
Des idées et des hommes	13
Des causes motrices des mouvements sociaux	16
De la critique des idées	41
DEUXIÈME PARTIE	
De la « religion française » comme arme de combat	48
De l'effacement de la césure entre Ancien régime et République	50
De l'effacement de la césure entre laïcité de neutralité et de combat	58
TROISIÈME PARTIE	
De l'appel à la mise au pas de la religion islamique	77
D'un caractère étranger attribué à l'Islam	72
D'une triple sommation à l'adresse de Musulmans : renoncer au « communautarisme », à un langage particulier et à des signes distinctifs dans l'espace public	81
De la « religion française » comme culture	122
Considérations conclusives	137
De la planète et des hommes	137
De l'Islam et des Musulmans	144
Sources bibliographiques	160

Propos liminaires

Tout a commencé par la lecture d'un livre de Jean-François Colosimo, *La religion française*, paru en 2019¹. Ce qui m'a poussé à considérer celui qui l'a précédé en 2018, *Aveuglements*. Puis, au fil du propos sur l'Islam et des Musulmans sur lequel j'ai concentré mon attention, j'ai été conduit à m'intéresser à d'autres auteurs et d'autres personnages, qui seront évoqués en temps utile.

Dans *Aveuglements*², Jean-François Colosimo nous fait parcourir, en une course éblouissante, la bibliothèque des religions, civilisations et sociétés, n'hésitant pas à requérir, sur la myriade d'idées, débats et joutes dont il dresse un inventaire impressionnant dans l'espace-temps, un jugement implacable.

En diagnostiquant un « transfert du théologique au politique » marqué par « un discours de guerre », il nous confie, entre autres, que « le visage immédiat de cette guerre n'est pas l'animisme, l'hindouisme ou le bouddhisme, trop lointains, exotiques et confinés, mais

¹ Jean-François Colosimo, *La religion française*, Paris : Éditions du Cerf, 2019.

² Jean-François Colosimo, *Aveuglements – Religions, guerres, civilisations*, Paris : Éditions du Cerf, 2018.

l'islam »³, et ce n'est pas seulement dans le chapitre intitulé « Sur l'islamisme »⁴, qu'il met l'Islam et le rapport de notre société avec lui sur la sellette, et qu'il l'examine sous tous leurs angles.

Avec *La religion française*, Jean-François Colosimo poursuit l'instruction de son procès. Il nous étourdit encore en un tourbillon de mille et une questions politico-religieuses, présenté comme le décor historique d'un combat opiniâtre mené au nom d'« une seule et même religion française » à l'aventure millénaire »⁵, dont la « laïcité est le dernier état »⁶. Et, dans cet océan prodigieux de références historiques où le lecteur peut s'égarer, il possède, lui, une motivation claire et un cap sûr : c'est au nom de ce combat que, pour rester fidèle à leur identité et à leur tradition, la nation et l'État français sont aujourd'hui sommés de « neutraliser », entendez : mettre à leur botte, la religion islamique.

Une occasion de mesurer quelle est et quelle doit être sa place et celle des Musulmans dans la société française. Ce qui exige, dans une atmosphère sociale rendue brûlante par les polémiques qui touchent à l'Islam, comme religion, civilisation et sociétés, une mise au point préalable. Ce texte

³ *Ibid.*, 293.

⁴ *Ibid.*, 470-488.

⁵ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 354.

⁶ *Ibid.*, 65.

assume un parti pris citoyen. Il n'est ni une profession de foi, pas davantage pour l'Islam que pour le Christianisme ou pour tout autre religion, ni un manifeste pour une croyance philosophique donnée, ce qui n'interdit nullement d'avoir ses propres idées en ce domaine. Ma formation tant familiale que personnelle, n'est d'aucune religion. Elle est profondément imprégnée d'une culture forgée par l'École laïque, culture qui, malgré l'idée qu'elle se fait d'elle-même, possède une bonne part de tradition chrétienne paradoxale, et dont, enseignant moi-même, j'ai été amené à mesurer les travers et les limites afin de chercher, tant bien que mal, à les dépasser. C'est ainsi que je suis enclin non pas à détourner par principe le regard des doctrines religieuses mais, comme pour tous les produits de la sagesse humaine, même ceux dont je ne partage pas le système principal, à essayer de saisir l'incidence, dans la vie de la société, des questions théologiques ou philosophiques que ces doctrines soulèvent.

Doivent être combattues, à cet égard, toutes les intolérances et tous les fanatismes, qu'ils soient de nature religieuse, antireligieuse ou prétendument laïque. Mais je ne conçois pas ce combat de façon égale et indifférenciée. Il est ici crucial de distinguer étroitesse et exclusivisme.

L'étroitesse des pratiques et de la pensée héritées, et même la bigoterie, ne sont pas sans procurer un certain confort à celles et ceux qui les reproduisent de façon automatique, quasi spontanée. Il est fâcheux de ne voir dans les us et

coutumes de l'Autre qu'une gêne pour nos mœurs, et à un plus raison une agression, car il peut aussi y avoir matière à enrichissement. Il est nécessaire d'accepter que l'Autre ait des mœurs différentes, surtout dans la mesure où elles conjugent le vivre-ensemble et n'y font pas entrave, ce qui exige réciproquement de peser les siennes au trébuchet de la critique. S'il est avéré qu'elles doivent absolument changer, il faut du moins savoir que les mœurs n'évoluent que très lentement, ce qui oblige à la plus extrême patience. Il faut également être averti du fait que le changement ne résultera pas d'un prêchi-prêcha moralisateur mais, en tous les lieux nouant la vie sociale, qu'il s'agisse de l'École, du lieu de travail, des associations ou de la place publique, de la pratique de l'exemple, de la démonstration *in vivo* de l'intérêt de pratique et de l'enrichissement que procurent les pensées autres, et cela en évitant surtout de braquer les esprits sur une défense de type idéologique contre les symboles.

L'exclusivisme n'est pas une simple étroitesse. Il est le fait non de simples particuliers et groupes donnés, mais de courants de natures diverses qui se mettent au-dessus d'eux et prétendent les éduquer et les guider. Au lieu d'élargir leur horizon intellectuel et d'enrichir leurs pratiques sociales, ils théorisent la consolidation de coutumes figées et d'idées étroites qui posent obstacle à la convivance. Surtout, ils les rigidifient en les essentialisant, en les théologisant en quelque sorte, c'est-à-dire en les liant strictement à des

principes et des croyances intimes, encore une fois religieuses ou non, dont ces pratiques et idées seraient par là même des expressions obligatoires, nécessaires à l'identité des personnes et des groupes. Combattre l'intolérance de l'exclusivisme est donc nécessaire, mais cela ne peut absolument pas signifier opposer une nouvelle intolérance à l'étroitesse reprochée à l'Autre.

Pour en venir à l'Islam, il n'est pas en reste sur les autres religions et croyances pour justifier une quantité non négligeable d'excès de puritanisme dans les mœurs, de bigoteries, cagoteries et autres cafardises dans les comportements, pour paraphraser l'inscription que Rabelais avait portée au-dessus de la porte de Thélème⁷. Le présent texte ne prétend pas défendre de tels défauts, ni même les justifier par des conditions historiques qui peuvent les expliquer en partie. Il prétend tout simplement que, comme religion, civilisation et sociétés, l'Islam ne mérite pas le discrédit et les soupçons dont il est l'objet.

Les difficultés auxquelles sont confrontées les sociétés qui s'en réclament sont extrêmement graves en elles-mêmes. Pour ce qui nous concerne très directement, l'acclimatation dans notre société d'une religion nouvelle, l'insertion de ses fidèles et de ceux dont l'Islam est une facette de leur

⁷ « Ci n'entrez pas hypocrites, bigotz,/ [...] / Haires, cagotz, caffards empantouflés » etc., dans François Rabelais, *Les grandes et inestimables croniques du grant et énorme géant Gargantua...*, 1532, éd. Niort, L. Fabre, 1879, Liv. I, Ch. LIV, 183.

personnalité culturelle sont des questions ardues. D'autant qu'elles sont encore aggravées par la résistance qu'opposent, réciproquement, des secteurs entiers de la société à ce phénomène qui les déconcerte, les contrarie et les rend parfois agressifs. Il est inutile de compliquer les choses par des malentendus d'ordre religieux, culturel ou politique.

Cela d'autant plus, comme on peut s'en rendre compte de façon tragique, à l'heure de la crise sanitaire du covid-19 qui frappe la planète entière. Celle-ci dévoile en effet avec brutalité le caractère impitoyable et l'injustice radicale de notre système social qui laisse sur le bord du chemin dans sa course folle, la grande masse des classes populaires, notamment par le délaissement libéral coupable des services publics comme celui de la Santé. Il est donc des questions autrement plus graves à affronter, devant lesquelles l'insistance sur celle de l'Islam et de la place des Musulmans dans notre pays peut sembler une sorte de dérivatif et une diversion blâmables.

N'hésitons pourtant pas à entrer dans le détail du sujet puisqu'il pose question, mais en le regardant à la façon d'un hologramme qui, à partir d'un petit morceau, permet de reconstituer l'image de la scène dans son ensemble. En d'autres termes, considérons l'attitude d'une grande partie de ceux qui se croient nos pasteurs politiques et de leurs clercs vis-à-vis de l'Islam et des Musulmans comme l'indice, l'échantillon représentatif du mépris dans lequel ils tiennent l'ensemble de leurs ouailles.

PREMIÈRE PARTIE

Des idées et des hommes

Tout en regrettant que « l’extinction des Lumières nous prive des outils dont la raison autonome nous promettait l’efficacité »⁸, Jean-François Colosimo braque notre attention, dans le premier des deux livres, sur le côté sombre de ce mouvement philosophique et culturel, qu’il voit dans le fait de considérer la religion comme « une superstition qui fait obstacle à l’émancipation de l’homme »⁹. Quoi de mieux, pour résumer la pensée de l’auteur, que d’employer ses propres mots ? Il énonce ainsi : « Nous sommes aveuglés par la part obscure des Lumières. Le mythe du progrès n’en finit plus de mourir sous nos yeux. C’est un astre noir qui continue d’irradier mais, quand on l’observe au télescope, il nous bouche la vue¹⁰. »

Il est vrai que l’on n’est pas obligé d’accepter le terme *Lumières* sans critique. Contraction de l’expression *siècle des*

⁸ Jean-François Colosimo, *Aveuglements*, 20.

⁹ Jean François Colosimo, « Nous sommes aveuglés par la part obscure des Lumières », entretien à propos de son livre *Aveuglements avec La Croix* du 25/02/2018.

¹⁰ *Idem*.

lumières employée pour qualifier en français le XVIII^e siècle par opposition aux *siècles de l'ignorance*, le mot renvoie à un mouvement historique qui n'a vraiment été entamé en France qu'avec la mort de Louis XIV (1715). N'en déplaise à l'esprit cocardier hexagonal, il ne fait donc que suivre de quelques décennies l'*Age of Enlightenment* ou *Age of Reason* que les Anglais font commencer avec Isaac Newton et ses *Principia mathematica* (1687). Surtout, il traduit un orgueil excessif qui relègue sans motif dans les ténèbres les périodes historiques précédentes. Comme si celles-ci n'avaient rien apporté à l'humanité dans son activité sociale et en particulier dans sa pensée.

On pourrait avoir la même réserve d'ailleurs avec le terme *Renaissance*, repris de *Rinascita* par lequel le toscan Giorgio Vasari caractérisait la résurrection des arts et lettres, lesquels abandonnaient à ses yeux les lourdeurs et à l'absence de grâce qu'il attribuait aux *tempi oscuri* pour retourner aux illuminations antiques de l'esprit, avant que le mot ne fût élargi à l'ensemble des activités de la pensée. Il en est pareillement, et même de façon probablement plus exacte encore, avec le terme *Ĝāhiliyya*, « Ignorance », que l'exégèse islamique a pris dans le texte coranique (notamment III, *Āl ʿImrān*, « la famille de ʿImran », 154) pour dénommer l'époque préislamique.

On peut être d'accord avec Jean-François Colosimo quand il affirme que nous avons été témoins, en conséquence de cette révolution des dites Lumières, d'« un vaste

mouvement de sécularisation » qui a opéré « un transfert des attributs de Dieu vers l'État et le politique »¹¹.

Mais l'essayiste poursuit en estimant que cette révolution a produit « des religions séculières – avec leur clergé, leurs rites, leur doctrine et leurs sacrifices – dont les excès seront sans commune mesure avec les religions historiques »¹². Et là, il est impossible de s'entendre.

¹¹ Jean François Colosimo, « Nous sommes aveuglées... »

¹² *Idem.*

Des causes motrices des mouvements sociaux

Les Lumières sont incriminées par Jean-François Colosimo d'avoir, dans le but de le disqualifier, « fabriqué » au Christianisme, « une légende noire – les croisades, l'Inquisition, etc. – afin de lui substituer la religion absolue de l'humanité ». Les Croisades en pays d'Orient ne furent pourtant pas, à proprement parler, un chef d'œuvre d'amour chrétien et de tolérance, ni la « Sainte » Inquisition inventée en pays albigeois, pas davantage que l'extermination des Indiens d'Amérique et la généralisation de l'esclavage industriel-mercantile, menés sous les auspices du Christianisme. Gardons-nous cependant de considérer ce dernier comme à l'origine de ces crimes historiques, mais on ne peut oublier que l'Église les a avalisés au nom de Dieu, leur a conféré une onction morale, et a de la sorte pris une responsabilité entière dans leur perpétration. « Après la mort de Dieu proclamée au XIX^e, charge Jean-François Colosimo, c'est la mort de l'homme qui survient dans les charniers du XX^e siècle. Tout en affirmant qu'il n'y a pas d'au-delà, on crée un au-delà sur Terre : l'enfer totalitaire »¹³. En voulant contrer dans une belle envolée polémique la pensée rétrécie attribuée aux Lumières selon

¹³ Jean François Colosimo, « Nous sommes aveuglées par la part obscure des Lumières », entretien à propos de son livre *Aveuglements* avec *La Croix* du 25/02/2018.

laquelle la religion explique les malheurs de l'humanité, Jean-François Colosimo a recours à une pensée grossière cette fois, concentré d'une enfilade de sophismes trompeurs au terme de laquelle les cataclysmes sociaux contemporains résulteraient de l'abandon de Dieu. Tout se passe, tant dans la thèse qu'il critique comme dans celle qu'il défend, comme si au principe de tout, était une pensée particulière. Mais, de même que ce n'est pas le Christianisme qui a engendré les horreurs susdites, ce n'est ni l'abandon de Dieu ni le culte de l'Homme qui ont engendré la seconde vague de colonisation européenne, où l'égide de la Civilisation et de la Science a été invoqué à côté de celui du Christianisme, ainsi que les deux boucheries mondiales et leurs massacres de masse. Ces catastrophes s'originent non pas dans les représentations que les hommes se font de leur action et de ses buts, mais dans les entrailles de la société mise en branle pour des besoins matériels et spirituels donnés et polarisés par le champ de forces façonné par des rapports sociaux déterminés. C'est en rapport avec cette dynamique sociale et ses conditions d'apparition et de développement qu'il convient d'analyser les idées qu'arbo- rent les luttes que celles-ci portent avec elles.

Prenons l'exemple du Nazisme, montré à juste titre à côté du Stalinisme, comme un des sommets de l'inhumanité moderne. Il n'aurait certainement pu accomplir ses forfaits sans une série de phénomènes d'importance qui n'ont rien à voir avec le domaine des idées. Citons, sans prétention à l'exhaustivité :

la course au partage du monde entre puissances impérialistes qui a conduit à la mise à l'écart de l'Allemagne et, en réaction, aux orgies guerrières de 1914-1918 ; les punitions mortifiantes qu'ont fait subir à cette même Allemagne, une fois vaincue, les puissances victorieuses – en particulier la France avec le jusqu'au-boutisme vengeur de Georges Clémenceau –, humiliations que l'on oublie trop souvent ; la grande dépression capitaliste, financière et productive, de 1929, la plus grande crise économique que la société a connu depuis des siècles ; et, dans le domaine des comportements collectifs, n'oublions pas les habitudes d'infériorisation et de deshumanisation des peuples proclamés non-civilisés, déjà rabaissés à un niveau jamais atteint par les conquêtes des XVI^e-XIX^e siècle, dont un des exemples contemporains les plus significatifs est celui des horreurs perpétrées au Congo de Léopold II. Tous ces phénomènes catastrophiques n'expliquent-ils pas bien mieux que la « mort de Dieu » les effets cent fois plus dévastateurs des agissements révoltants de l'Allemagne nazie invoquant contre les Juifs et autres victimes de ses délires, l'idée de la *Reinheit der arischen Rasse*, par rapport à ceux du comportement de l'Espagne des Rois catholiques agitant l'idée de la *limpieza de sangre* – les rois portugais ne furent pas en reste avec la *limpeza de sangue* – sous prétexte de protéger les Chrétiens, des Juifs et de ceux qui étaient désignés comme *Maures* ? Ce qui est dit du Nazisme pourrait s'appliquer au Stalinisme, qu'il est également trop facile d'expliquer par la méchanceté d'un homme ou les

tares d'un système de pensée en se dispensant de reconnaître les phénomènes historiques profonds qui ont provoqué son triomphe.

Puisque la question de l'islam est au cœur de notre propos, prenons encore le cas d'une utilisation de la religion à cent lieues des buts qu'elle affiche, celui de la *Salafiyya ġihādiyya*, en français « Salafodjihadisme », d'Oussama Ben Laden et d'Abou Bakr al-Baghdadi.

*

***Sur la notion de djihad.** Le fait qu'Al-Qaïda et Daech se réclament du djihad oblige à considérer cette notion avec beaucoup de sérieux. Disons d'entrée que c'est faire trop d'honneur au Salafodjihadisme que de cautionner le qualificatif de *djihadiste* qu'il affiche.

Le *ġihād* est une haute valeur de la civilisation islamique, et ce courant le dénature, tout comme l'OAS avilissait en son temps le terme *résistance* en s'en prévalant¹⁴. Jean-François Colosimo ne s'est visiblement pas posé telle question de savoir pourquoi un prêtre syrien pouvait s'appeler Jihad Youssef et se prénommer ainsi à l'instar de nombreux Chrétiens du Proche-Orient. En effet, il définit le djihad, « dans sa forme intrinsèque », comme « la lutte collective,

¹⁴ Voir à ce sujet la « Lettre ouverte à un ami journaliste à propos de *jihad* », écrite par des membres de la SELEFA en date du 7/01/2016, et diffusée sur mon blog de *Mediapart*. Elle a été reprise dans la *Lettre SELEFA* n° 7-8 d'octobre 2019.

armée en tant que devoir prescrit par Allah, et cela en guerre de conquête, y compris quand elle est guerre de défense¹⁵. » Cela fait partie des armes de la propagande habituelle que de présenter une conquête comme une lutte de défense, et des régimes islamiques n'y ont pas manqué dans l'histoire, mais il est plus aisé, à la suite de l'Évangile¹⁶, de chercher la paille dans l'œil de l'adversaire que la poutre dans le sien. On voit ici que notre accusateur du djihad dans « sa forme intrinsèque » a appris des néoconservateurs étasuniens et de leur théorie de la *preemptive war*, au nom de laquelle fut occupé l'Afghanistan et dévasté l'Iraq : c'est à se demander si on ne veut pas mettre son invention au compte de l'Islam. Cela dit, regardons les choses de plus près, et déplions la notion dans son contenu pour en trouver les éléments et voir comment elle a été instrumentalisée.

1. L'exégèse islamique trouve les fondements de la notion de djihad dans le Coran et le Hadith pour le justifier. D'un autre côté, les contempteurs de l'Islam trouvent justification sur la brutalité révoltante des Salaf-djihadistes pour expliquer qu'elle est déjà telle dans le texte coranique. Non s'en s'appuyer, très astucieusement, sur des propos tenus par des figures publiques musulmanes, au moins par tradition familiale, qui disent à leurs interlocuteurs ce qu'ils

¹⁵ Jean-François Colosimo, *Aveuglements*, 323.

¹⁶ Matthieu, VII, 3-5.

veulent entendre¹⁷. Or, à y regarder de près, le *ġihād* n'est jamais dans le Coran un nom de la « guerre ». Le *ġihād fī sabīl Allāh*, « le combat pour Dieu », que le terme résume y est employé dans le sens exclusif d'« effort, combat spirituel », c'est-à-dire comme vertu pieuse, celle de la tension maximale des qualités morales, notion abondamment développée plus tard par l'exégèse islamique. N'en déplaise aux partisans de l'anachronisme intéressé, c'est seulement à la fin de cette époque, soit au tournant des VIII^e-IX^e siècles, que le *ġihād* acquiert le sens de « guerre », à côté de celui de vertu particulière. Le corolaire de l'idée que le *ġihād* serait, au sens premier, une « guerre » au Coran, est que les sens spirituels du terme seraient dérivés, inventés en quelque sorte pour faire passer la pilule amère. Ainsi pour Alfred Morabia, le *ġihād* spirituel serait « une sorte de prolongement, de sublimation de la lutte contre les Mécréants »¹⁸. Tout le monde, fort heureusement, n'entonne pas ce refrain quelque peu lassant, mais Jean-François Colosimo s'y laisse prendre : « La spiritualisation du terme pour désigner le combat intérieur à l'âme est secondaire,

¹⁷ Ainsi, pour l'écrivain algérien Boualem Sensal, la religion islamique se caractériserait par le « rejet ontologique de l'Autre », voir « Pour les islamistes, l'épisode Europe touche à sa fin », propos recueillis par Alexandre Devecchio, *Le Figaro* du 13/10/2017.

¹⁸ Alfred Morabia, *Le ġihād dans l'islam médiéval*, Paris : Albin Michel (1^{ère} éd. : 1993), éd. 2013, 51.

tardive, *apologétique* »¹⁹. Hélas pour lui, la vérité se tient exactement au pôle opposé de cette affirmation²⁰.

Bien sûr, on ne peut tout à fait faire grief à Jean-François Colosimo de cette erreur grave consistant à réduire le *ḡihād* à une guerre au mépris de l'imaginaire des Musulmans car elle vient d'islamologues patentés. Et je ne pense pas que l'étude qu'en tant que directeur des éditions du Cerf, il a commanditée et confiée à Mohammed Amir-Moïzzi et Guillaume Dye²¹, soit de nature à lui apporter quelque lumière sur le sujet, comme de lui permettre d'écarter chez lui beaucoup d'erreurs de compréhension du texte de référence de la religion islamique. Ce travail pèche en effet par une limitation bien trop grande de l'analyse de 114 sourates à un cercle d'auteurs essentiellement formés dans la tradition orientaliste euro-nord-américaine que critiquait naguère Edward Saïd, et qui n'est pas exempte d'*a priori* fâcheux sur l'Islam et la civilisation islamique²². Mais il

¹⁹ Jean-François Colosimo, *Aveuglements*, 323.

²⁰ Je n'ai pas besoin ici d'expliquer ce point car cela est fait en détail dans l'étude intitulée « Le terme *ḡihād* : de l'identification à un essai de traduction », parue dans la *Lettre SELEFA* n° 4 (juin 2015) en ligne, et diffusée par *Academia*. On peut en trouver un raccourci dans mon entretien avec Ghaleb Bencheikh sur le « Djihad » dans le cadre de son émission *Questions d'Islam*, et diffusé sur *France culture* le 19/04/2020.

²¹ Mohammed Amir-Moïzzi et Guillaume Dye, *Le Coran des historiens*, Paris : Éditions du cerf, 2020.

²² Voir à ce propos l'article intitulé « Le Coran des historiens, expression du déni de la pensée arabe et islamique », mis en ligne sur

commet lui aussi une grosse erreur en première personne, celle de faire crédit, sans étendre son regard à d'autres études plus solides qui pourtant existent, aux interprétations correspondant à ses propres idées préconçues.

2. Ayant établi la notion de *ġihād* dans le texte coranique, voyons à présent comment ce concept est utilisé dans l'éventail des courants idéologiques, Jean-François Colosimo dirait « théologico-politiques » qui agissent dans l'arène politique contemporaine. Ces courants sont rangés sous l'étiquette *Islam radical*, qui présente l'inconvénient de considérer de façon indistincte radicalisme religieux ou fondamentalisme, et radicalisme politique, lequel peut se traduire aujourd'hui, dans les franges extrêmes, par une dissidence armée contre l'ordre établi. De façon parallèle, et à vrai dire corollaire, ils sont amalgamés sous la rubrique *Islam politique*, notion tendant à faire accroire que l'irruption de la religion en politique serait nécessairement négative pour l'Islam quand, hormis chez les anticléricaux forcenés, elle peut obtenir une reconnaissance positive dans l'histoire pour le Christianisme²³. Dans cet éventail, je laisserai de côté la Révolution iranienne et le Khomeynisme pour n'aborder que les courants se réclamant du Sunnisme,

mon site le 22/02/2020. Un résumé en est donné dans cet autre article, « Les partis pris discutables d'une somme sur le Coran », mis en ligne sur *Orient XXI* le 13/03/2020.

²³ Voir plus loin, pages 37-39.

les Frères musulmans d'abord, puis la mouvance qotbiste et enfin les mouvements salafo-djihadistes²⁴.

2.1. Les Frères musulmans tout d'abord, association créée en 1928 par Hassan al-Banna. On peut comprendre qu'aveuglé par la lumière de caractérisations guerrières erronées diffusées par des orientalistes à l'ignorance d'ailleurs souvent feinte, Jean-François Colosimo soit frappé d'effroi dès qu'il voit poindre le terme *djihad* dans leur programme. Voici comment il définit celui du mouvement de Hassan al-Banna : « Son but ultime est le *djihad* afin de conquérir le pouvoir et de restaurer l'*Oumma* primitive dans laquelle religion et politique ne font qu'un. »²⁵. Voilà une manière un peu cavalière de caractériser la pensée de ce mouvement que, dans sa célèbre *Risālat al-ta'ālīm* ou « Épître des enseignements », Hassan al-Banna condense dans un aphorisme en étoile à cinq branches qui a fait florès : « Dieu est notre but, le Messager notre modèle, le Coran notre loi, le djihad notre chemin, le martyr notre désir²⁶. » Dans la forme, on se demande comment il est possible de qualifier le djihad de « but ultime » s'il est en même temps décrit

²⁴ Le point entier sur le *ḡihād* contenu dans ce texte s'appuie sur mon étude intitulée « Le *ḡihād* et son instrumentalisation dans la politique contemporaine », mis en ligne sur mon site personnel l 13/05/2020, et dont il se présente comme un résumé.

²⁵ Jean-François Colosimo, *Aveuglements*, 396.

²⁶ Hasan al-Bannā, *Risālat al-ta'ālīm*, « Épître des enseignements », not. sur le site *albannalife*, 14.

comme un moyen de « conquérir le pouvoir et de restaurer l’*Oumma* primitive ». Sur le fond à présent, le mieux est d’aller quérir chez son auteur lui-même les termes dans lesquels il expose son vision politique. S’il mettait simplement le nez dans le texte susmentionné que l’on peut trouver sur la toile dans des traductions françaises et anglaises, Jean-François Colosimo serait bien étonné de s’apercevoir que le Djihad (*al-ğihād*) ne figure même pas le chapitre consacré à l’Action (*al-ʿamal*)²⁷ qui comprend six degrés (*marātib*), allant de ce que l’on pourrait appeler le réarmement moral individuel et social, à l’établissement d’« un véritable gouvernement islamique » (*islāmiyya bi-ḥaqq*). Cela ne peut que déconcerter tous ceux qui glosent sur le djihad comme « but » ou comme « moyen ». Où se niche donc cette notion avec laquelle on cherche à faire frémir le public d’horreur ? On trouve bien un chapitre Djihad (*al-ğihād*), cependant pas dans la partie consacrée de l’action politique, mais comme un des onze Piliers de l’adhésion (*arkān al-bayʿa*) où il figure à côté du point précédent, l’Action. Il est donc considéré non comme un moyen d’atteindre le but, mais comme une injonction morale parmi les autres, autant de commandements naturellement accompagnés de la consécration prophétique par l’invocation de versets coraniques ou de hadiths judicieusement choisis comme des vérités morales atemporelles et intangibles qui n’ayant besoin d’aucune contextualisation.

²⁷ *Ibid.*, 5-6.

Ce qui va là encore décevoir beaucoup les pourfendeurs du djihad attribué au Coran comme lutte armée pour la conquête du monde, c'est que Hassan al-Banna reprend, au moins en partie, les conceptions traditionnelles sur le sujet. Encore une fois, je ne vais pas exposer ici la doctrine islamique dans laquelle le « djihad par le sabre » (*al-ğihād bi-sayf*), c'est-à-dire la lutte armée (*al-qitāl*), qui n'est qu'une des formes du djihad présente deux caractères. Hakim El Karoui, qui ne passe pas vraiment pour un disciple des Frères musulmans, n'a pas tort de résumer ainsi, en se référant à une étude d'Olivier Carré et Michel Seurat²⁸ : « Le djihad de la plume plutôt que le djihad de l'épée²⁹ ». Il est d'abord, dans l'idée de l'immense majorité des juristes, dans le temps et dans l'espace, guerre de défense (*difā'*), qui s'impose lorsque la Communauté des Croyants (*umma*) est attaquée³⁰, nullement une guerre offensive pour la conversion à l'Islam (*ğihād al-ṭalab*), comme le pensent nombreux orientalistes en se référant à des courants minoritaires du droit islamique (*fiqh*) ou des invocations de souverains islamiques faites pour des raisons d'essence

²⁸ Olivier Carré et Michel Seurat, *Les Frères musulmans : Égypte, Syrie (1928-1982)*, Paris : Gallimard, 1983, rééd. Paris : L'Harmattan, 2001.

²⁹ Hakim El Karoui, *La Fabrique de l'islamisme*, Paris : Institut Montaigne, septembre 2018, x.

³⁰ Voir Jabeur Fathally, « La vocation défensive du *jihād*, son histoire et sa réalité », dans *Études internationales*, Vol. 49, n° 1 (hiver 2018), 133-176.

politiques³¹, ce que répète après eux Jean-François Colosimo. Hassan al-Banna partage tout à fait ce point de vue. On peut à bon droit critiquer son programme politico-religieux, la non-séparation des pouvoirs temporel et spirituel, le puritanisme des mœurs et l'ordre moral, la limitation drastique des libertés individuelles et publiques, l'inégalité et discriminations qu'il prône dans tous les domaines, etc. Mais si l'on considère qu'il s'exprime à l'époque de la lutte contre les empires coloniaux, condamner sa position sur l'oppression étrangère sous prétexte de l'enveloppe religieuse dont il l'enrobe, revient à jeter l'anathème sur les luttes anticoloniales. Non seulement les luttes de résistance aux conquêtes européennes des XIX^e-XX^e siècles, comme ce fut le cas de l'Algérie où le parti colonial vit chez les opposants à la conquête non pas une lutte nationale mais le résultat du fanatisme religieux refusant la civilisation européenne. Mais encore les luttes d'indépendance des années 1930-1950, au Machreq comme au Maghreb où même si c'est dans une forme sécularisée, le drapeau du *ǧihād* fut levé par le Baath en Syrie comme par le Néo-Destour de Habib Bourguiba en Tunisie ou par le FLN en Algérie. Prendre la forme pour le contenu n'est pas faire preuve d'une grande perspicacité. On ne s'est pas gêné à l'époque, comme firent Guy Mollet à la tribune de l'Assemblée et le Parti socialiste, de chercher à déconsidérer la politique d'indépendance et

³¹ C'est le cas de Gilles Kepel, voir « Jihad » dans *Pouvoirs*, n° 104 (2003/1), 135-1426.

anti-israélienne de Gamal Abd-el-Nasser en lui collant les étiquettes de « fasciste » et de « nazie »³². Alors, direz-vous, pourquoi pas celle de Ḥasan al-Banna ?

Le djihad est aussi, pour la majorité des juristes, est une « obligation collective » (*farḍ kifāya*) – littéralement une « obligation qui s'impose à un nombre suffisant » de personnes –, ce qui suppose qu'elle est soumise à une procédure dument établie, qu'elle doit être validée les autorités religieuses et politiques. Il en fut ainsi pour celui dont Abd el-Kader l'émir désigné en Algérie de 1832 à 1847. Cette obligation peut être naturellement considérée comme une obligation individuelle (*farḍ 'ayn*), mais seulement dans des cas exceptionnels. C'est là que Hasan al-Banna se démarque. Partant des conditions historiques des années 1930, c'est-à-dire celles de la lutte contre la domination britannique, il rend cette obligation individuelle par principe, indépendamment des circonstances. Les Frères musulmans se sont dotés à cet effet d'un bras armé, *al-Tanzīm al-khāṣṣ*, « l'Organisation spéciale », qui participe aux émeutes antibritanniques de 1946, à la Guerre israélo-arabe de 1948 et au putsch des Officiers libres en 1952, sans oublier la commission de plusieurs attentats politiques. Mais, comme toute branche militaire, surtout clandestine, elle tendait à vivre sa propre vie. Aussi Hasan al-Hudhaybi, qui succéda à Hasan al-Banna, assassiné en 1949, décida-t-il de dissoudre

³² Hervé Coutau-Bégarie, « Comment on conduit une coalition la France et la Grande-Bretagne dans l'affaire de Suez », dans *Histoire, économie et société [La France et la Grande-Bretagne devant les crises internationales]*, 13^e année « 1994 », n°1, 102-103.

cette branche armée et de recentrer l'action armée éventuelle de la confrérie sur une lutte exclusivement orientée contre les ennemis de l'extérieur, et non pas contre les Égyptiens eux-mêmes³³.

Cela nous permet de comprendre le fossé qui se creusait alors et qui s'est depuis longtemps élargi entre deux courants. D'une part les partisans de la nouvelle direction qui se heurtent à Gamal Abd el-Nasser dont l'orientation nationaliste arabe et socialisante, on dirait aussi aujourd'hui « laïque », était à cent lieues de leurs conceptions, et qui n'hésitaient pas à prendre contre lui langue avec les autorités britanniques et étasuniennes. Et, d'autre part, un courant radicalisé multiforme qui protestait contre les connivences impérialistes de la direction et entendait se tenir prêt à recourir à l'action armée contre les autorités égyptiennes, surtout après que, victime d'une tentative d'attentat en 1954, le colonel Nasser eut dissout la Confrérie. C'est cette mouvance qui va fournir les troupes de ce qu'en simplifiant, on peut appeler « qotbiste ».

2.2. La mouvance qotbiste, du nom de Sayyid Qotb, qui a pratiquement passé sa vie dans les prisons du colonel Nasser qui l'a fait pendre en 1966, se sépare de la position de Hasan al-Banna sur plusieurs points. Sayyid Qotb exprime ses idées dans plusieurs ouvrages dont un des plus connus est *Ma'ālim fī l-tarīq* ou « Jalons sur la route », paru en 1964, où apparaît de façon très nette la rupture avec Hassan el-Banna.

³³ Voir Barbara H. E. Zollner, *The Muslim Brotherhood : Hasan al-Hudaybi and Ideology*, London & New York : Routledge, 2009, 25-36.

Comme le Pakistanais Abou l-A^cla Mawdoudi, à l'origine de l'Association islamique (*Ġamā^ct-e islāmī*) créée en 1941, il conçoit l'organisation d'un système d'États islamiques dans un horizon plus proche et fondé sur ce qu'il appelle « la gouvernance islamique » (*hākimiyya islāmiyya*), dont le califat est l'un des caractères. Il n'est toutefois pas conçu comme le couronnement d'un processus d'« islamisation » de la société par lequel on peut résumer les degrés de l'Action décrite par al-Banna, mais comme le résultat d'une révolution mondiale, qui ne s'oppose pas seulement grandes puissances impérialistes, mais également aux États des Terres d'Islam dont il estime qu'ils n'ont d'islamiques que le nom et qu'il rejette idéologiquement, par parallèle avec le combat du prophète Mohammed, dans la *Ġahiliyya* préislamique.

On a accusé Sayyid Qotb d'être à l'origine de la doctrine du *takfīr*, soit le fait déclarer *kāfir*, « non-croyant, dénégateur », toute personne qui n'adhérerait pas à son idéologie, ce qui, en droit islamique, est comparable à l'excommunication des Chrétiens et qui justifie en l'occurrence, de les déclarer ennemis. Mais cela n'est pas exact : pour lui, si le combat contre les non-croyants (*al-kuffār*) se mène par le sabre et par la parole (*bi-l-sayf wa-l-lisān*), celle contre les hypocrites (*al-munāfiqūn*) se mène par l'argument et la parole (*bi-l-ḥuġġa wa-l-lisān*)³⁴. Ce sont

³⁴ Sayyid Qutb, *Ma^cālim fī l-tarīq*, op. cit., au chapitre « *ġihād fī sabīl Allāh* », 55-56.

après lui que d'autres courants de la mouvance radicale en rupture avec les Frères musulmans comme le groupe nommé *Takfīr wa-ḥiğra*, littéralement « Excommunication et hégire », fondé par Mustafa Choukri en 1971, vont passer au *takfīr*. Aussi, dire avec Gilles Kepel que c'est avec les *Ma'ālim* qu'est « né le mouvement "takfiri" »³⁵, semble aller un peu vite en besogne.

2.3. Une nouvelle cassure est opérée, tant sur la conception de l'État islamique que sur le moyen d'y parvenir, avec Oussama ben Laden et Ayman al-Zawahiri. Certes, en 1988, quand est créé Al-Qaïda, nous sommes encore dans le cadre d'un djihad de défense contre l'invasion soviétique en Afghanistan. Abdullah Azzam y avait appelé en 1979 dans un texte intitulée *Défense des terres des Musulmans*³⁶, personnellement appuyé par le grand mufti d'Arabie saoudite, Abd al-Aziz Ibn Baz³⁷. C'était du pain béni pour le roi Khaled, si l'on pense que c'est à cette même époque qu'il ne pût répondre à la prise de la Grande mosquée de La Mecque que par recours au GIGN français. Le djihad afghan permit

³⁵ Gilles Kepel, *Jihad, Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris : Gallimard, 2000, 924, n. 8.

³⁶ Voir 'Abd Allāh 'Azzam, *Al-difā' 'an arāḍī al-muslimīn aham furūs al-a'iyān*, Ġidda : Mağlis kutūb al-'ulamā', h. 1404 (1984), 9 *et passim*. On en trouve une traduction anglaise s.t. *Defence of the Muslim Lands*, sur le site *religion.info*.

³⁷ Voir Youssef Aboul-Enein, *The Late Sheikh Abdullah Azzams Books*, United States Military Academy, The Combating Terrorism Center, pdf en ligne.

ainsi d'éloigner une jeunesse turbulente de la péninsule Arabique et d'autres pays arabes. Cela n'a jamais été qu'un secret de Polichinelle qu'il était nettement appuyé par l'aide de la CIA aux moudjahidines sur directive de Jimmy Carter, et cela fut d'ailleurs explicitement reconnu plus tard par Zbigniew Brzezinski³⁸. Il faut toutefois reconnaître que, si Abdullah Azzam faisait du djihad armé une obligation individuelle pour tout Musulman, l'appel au *ǧihād* restait chez lui, en dépit de ce dont il est accusé, un djihad somme toute défensif, limité à l'Afghanistan et à la Palestine.

Mais voilà justement que les choses changent rapidement après lui, sous l'effet de plusieurs facteurs combinés : l'installation des troupes étatsuniennes dans la péninsule Arabique à la fin 1990, justifiant la position d'Al-Qaïda de continuer contre les États-Unis le djihad armé, jusque-là mené contre la Russie ; le retour des combattants afghans dans leurs pays d'origine, laissant disponible pour l'action des centaines de katibas dûment entraînés au combat ; le coup de force des généraux algériens contre le FIS en janvier 1992 ; le conflit de Bosnie créant un appel d'air « djihadiste » contre les Serbes ; la persistance et l'aggravation de l'oppression des Palestiniens malgré les accords d'Oslo en 1993 ; etc.

Les conditions matérielles se mettent ainsi en place pour l'élargissement du djihad armé sur deux plans. Sur le plan

³⁸ Zbigniew Brzezinski se disait à l'époque : « Nous avons maintenant l'occasion de donner à l'URSS sa guerre du Vietnam », voir son entretien avec le *Nouvel Observateur*, 15-21/01/1998.

extérieur aux Mondes arabe et islamiques d'abord, c'est-à-dire les États-Unis et leurs alliés, cela conduit aux attentats des années 1990. Sur le plan intérieur ensuite, la lutte armée se développe, notamment en Algérie. Mais les événements majeurs, ceux qui vont mettre littéralement le feu aux poudres, sont la réaction étasunienne à la destruction des tours du World Trade Centre, qui est le prétexte à l'occupation de l'Afghanistan en 2001 et, plus encore de l'Iraq en 2003³⁹. Cette dernière soulève une colère d'autant plus grande chez les Arabes et les Musulmans que ce pays n'avait rien à voir avec les attaques qui frappèrent les États-Unis. Elle bat le rappel de troupes fraîches disponibles auxquelles, d'un autre côté, les groupes d'Al-Qaïda fournissent, à côté des officiers de Saddam Hussein passés à la clandestinité, un encadrement efficace. C'est ainsi que l'Iraq devient le champ de bataille central, imprévu par les Salaf-djihadistes, mais où peuvent ils peuvent se faire muscles et poumons, et démultiplier leurs forces.

Parallèlement, tous les outils théoriques se sont également accumulés pour que naisse une lutte qui va conduire au fameux État islamique de Daech et à la proclamation du califat par Abou Bakr al-Baghdadi à Mossoul en 2014. Il semble que Ayman al-Zawahiri, devenu le second de Ben Laden et le porte-parole d'Al-Qaïda, ait été l'artisan principal de la fracture théorique qui a permis de dépasser non seulement les

³⁹ Je renvoie ici à mon livre, écrit au printemps 2003, *États-Unis : la tentation de l'Empire global*, Paris : Éd. des Cahiers de l'Orient, 2005.

positions de la mouvance qotbiste mais aussi d'Abdallah Azzam sur deux points.

Dès 1988, Ayman al-Zawahiri avait écrit un livre intitulé *al-Ḥiṣād al-murr* / « La moisson amère », une violente diatribe contre les Frères musulmans, où il leur reprochait d'avoir renoncé au combat contre la démocratie, qui une religion antinomique de l'islam et d'avoir abandonné le *ḡihād*, d'un côté contre « les ⁴⁰. Dix ans plus tard, il proclame avec Ousama ben Laden et d'autres la constitution d'un Front islamique mondial pour le combat armé contre les Croisés et les Juifs (*Ḡabhat al-islāmiyya al-ʿalāmiyya li-qitāl al-Ṣalībiyyin wa-l-Yahūd*)⁴¹. Le djihad est donc devenu armé, offensif et mondial. C'est là seulement que l'on peut parler, à la manière anglo-saxonne, de « djihad global ». Le deuxième trait de la rupture opérée, là aussi avec Abdullah Azzam, est que ce djihad armé n'est désormais pas seulement externe, mais se déploie aussi sur

⁴⁰ Aymān al-Zawāhirī, *al-Ḥiṣād al-murr: al-Ḥwān al-muslimūn fī sittīn ʿāman*, 1988, éd. 2005 sur site <https://da3msyria2.wordpress.com>. Pour une traduction française partielle de ce livre, voir Ayman al-Zawahiri, « Extraits de *La Moisson amère. Les soixante ans des Frères musulmans* », traduction de Jean-Pierre Milelli, dans Gilles Kepel (dir.), *Al-Qaïda dans le texte : Écrits d'Oussama Ben Laden, Abdallah Azzam, Ayman al-Zawahiri et Abou Moussab al-Zarqawi*, Paris : PUF, 2005, 242 à 261.

⁴¹ Oussama Ben Laden, Ayman al-Zawahiri & al., « Déclaration du Front islamique mondial pour le jihad contre les Juifs et les croisés », traduction de Jean-Pierre Milelli, dans Gilles Kepel, (dir.), *Al-Qaïda dans le texte...*, op. cit., 2005.

le plan intérieur en s'appuyant sur la mise en pratique, éventuellement armée, du concept de *takfīr*, qu'on a tort d'imputer aussi bien à Abdullah Azzam qu'à Sayyid Qotb, et qui est un développement du *takfīr* livrée par la tradition wahhabite, et de façon ultra-sectaire pour justifier la politique de terreur et de massacres.

Il n'est vraiment besoin de développer l'attitude pratique du Salafite-djihadisme, devenue tristement célèbre, à la manière d'Érostrate, non seulement dans sa conduite dans l'ère géohistorique arabo-islamique, mais encore dans les séries d'attentats meurtriers qui ont endeuillé l'Europe ces six dernières années. La brutalité érigée en système et utilisée à des degrés nouveaux et inouïs par Daech, n'est pas seulement destinée à terroriser l'ennemi, comme l'a théorisé Abou Bakr al-Najī dans son *Idārat al-tawaḥḥuṣh*, au titre on ne peut plus révélateur, puisqu'il s'agit de « l'administration de la sauvagerie », mais aussi les populations encadrées par « les techniques les plus terrifiantes (massacre, enlèvement, décapitation, crucifixion, flagellation, amputation, bûcher, lapidation, etc.⁴² »

Laisser croire, comme le fait Jean-François Colisimo à la suite de tant d'autres intellectuels, hommes politiques et gens des médias, à une fusion de ces trois courants en un seul sous les plis du drapeau du djihad, naturellement

⁴² Voir Nabil Mouline, « Daesh : harcèlement, violence, propagande... Le plan de conquête en 3 étapes de l'EI », *L'Obs*, 05/07/2015. Voir aussi mon article « Djihadistes » mis en ligne sur *Orient XXI* le 23/11/2016.

offensif, violent et conquérant *ab initio* et *in aeternum*, est peut-être de bonne guerre sur le plan de la bataille politique, mais c'est, sur le plan de la connaissance, un travestissement des idées. Cela peut même avoir un effet négatif, car cet amalgame ne s'opère pas sans contribuer, dans des secteurs entiers de ceux sont identifiés aux positions extrêmes, mais les refusent et les combattent au départ, à une sorte de prophétie autoréalisatrice. En brouillant d'une autre côté la compréhension des diverses positions, cela réduit l'efficacité de l'action de ceux qui les combattent. Cette attitude ne dénote pas, en fin de compte, d'une grande finesse politique. Pas plus grande, en tout cas, que celle des courants qui présentaient encore, dans les années 1970, le Parti communiste français, pourtant rentré dans le rang de l'ordre institutionnel depuis vingt ans, comme le chantre de l'idée de dictature du prolétariat. Ce sont ces mêmes qui n'eurent pas peur du ridicule en voyant déjà dans leurs cauchemars, lors la victoire de François Mitterrand en mai 1981, des chars russes remonter les Champs Élysées.

*

Nous étions partis de la question du rapport avec le mouvement social de la religion, et plus particulièrement l'Islam sur lequel les esprits d'échauffent aujourd'hui, pour faire un point sur la question du *ġihād* en rapport avec des assertions quelque peu hâtives et pour le moins téméraires de Jean-François Colosimo. Éloignons-nous, pour un moment,

de ses fantasmes et rapprochons-nous du sociologue et essayiste Jean Birnbaum. Ce dernier a bien raison d'affirmer que la Gauche, dont il se revendique par ailleurs, s'est en général trompée hier sur le FLN, puis sur la Révolution islamique d'Iran, avant même de se méprendre aujourd'hui sur le prétendu Djihadisme. Prisonnière de cette manière de voir, elle n'a donc pas su voir dans le religieux que l'« habit », le « masque du réel », un réel sur lequel il n'aurait dû avoir que des effets quasi négligeables. De sorte que, si l'on poursuit cette idée, le mouvement social aurait pu et dû, à plus ou moins brève échéance, se dépouiller, dans sa progression, d'un tel « vêtement » devenu inutile. Cela n'a pas été le cas. Cela était bien dans l'esprit quasi messianique où l'École laïque et la culture se revendiquant d'un marxisme réduit à un économisme, fortement enracinés dans des générations entières, et il n'est pas facile de faire les comptes avec lui.

Karl Marx, à qui cette même Gauche se réfère souvent, avait en effet une idée bien plus complexe du rapport entre la religion et la société⁴³. Il constate en effet son rôle contradictoire quand il écrit : « La misère *religieuse* est, d'une part, *l'expression* de la misère réelle, et, d'autre part, la *protestation* contre la misère réelle. La religion est le soupir de la créature accablée par le malheur, l'âme d'un monde sans cœur, de même qu'elle est l'esprit d'une époque sans esprit. C'est

⁴³ Voir Michael Löwy, « Opium du peuple ? Marxisme et critique de la religion », dans *Contretemps*, le 07/02/2010.

l'opium du peuple⁴⁴ ». Il n'ignorait pas que le religieux jouait un rôle double, contradictoire, dans le mouvement social et que loin de rejeter la religion, le républicanisme socialiste français des années 1830-1840 réclamait, notamment avec Philippe Buchez et Pierre Leroux, ses racines chrétiennes. Il savait aussi qu'à la même période, le communisme d'Étienne Cabet qui régnait, à l'égal de celui d'Auguste Blanqui, dans le cœur des ouvriers parisiens provoqués à l'insurrection en juin 1848, se voulait lui aussi chrétien. Et c'est son ami Friedrich Engels qui montra le rôle d'une religion brandie comme drapeau révolutionnaire par le réformateur protestant Philipp Melancthon dans l'Allemagne de 1524-1525⁴⁵. Il critiqua en outre les Blanquistes français qui s'imaginaient, à l'instar de la Commune de Paris de 1792-1794 et des conventionnels dénoncés par Robespierre, que Dieu pût être « aboli par décret » (*durch Dekret abgeschafft*)⁴⁶. On pourrait, de façon

⁴⁴ Karl Marx, « Zur Kritik de Hegel'schen Rechts-Philosophie », Einleitung (1843), dans la *Deusch-Französische Jahrbücher*, Paris, 1844, 71-72 (en ligne). Pour la traduction française, voir *Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel*, trad. de Jules Molitor, Paris : Éd. Allia, 1998, 1 (en ligne sur le site *Marxists*).

⁴⁵ Friedrich Engels, *Der deutsche Bauernkrieg*, Erstdruck in : *Neue Rheinische Zeitung* (Hamburg), 1850 (en ligne) ; trad. française d'Émile Bottigelli, *La guerre des paysans en Allemagne*, Paris : Éditions sociales, 1974.

⁴⁶ Friedrich Engels, « Programm der blanquistischen Kommune-flüchtlinge », *Der Volksstaat* n° 73 du 26/06/1874 (en ligne).

comparable, étudier le rôle progressiste de courants se réclamant de l’Islam au XX^e siècle⁴⁷.

Une idée qui hérisse particulièrement Jean Birnbaum est que le Djihadisme « n’a rien à voir avec l’Islam ». Elle n’est pas seulement avancée par des « gens de gauche », elle l’est aussi par beaucoup de Musulmans qui refusent toute parenté avec ce mouvement, et ils sont l’écrasante majorité. Elle est bien compréhensible mais ne règle rien quant à l’explication du mouvement historique. Réciproquement, l’idée que le Djihadisme « fait partie de l’Islam » ou qu’il en est une de ses « manifestations », sans aller jusqu’à dire comme ses contempteurs qu’il en est le « produit nécessaire », n’échappe pas non plus à la réduction d’un slogan propagandiste.

Dire que l’Islam fut en Algérie « un visage du réel » pour reprendre les termes de Jean Birnbaum ou, plus précisément encore, dire qu’il en fut une « cause », sans le rapporter aux conditions sociales et politiques de la Résistance algérienne, est profondément ambivalent⁴⁸. Cela peut être

⁴⁷ Avoir à titre d’exemple l’étude de Mohamed Tahar Bensaada, « Approche socio-historique es théologies islamiques de la libération », dans *Théologie de la libération*, Louvain-la-Neuve : Centre tricontinental / Paris : L’Harmattan, 2000, 163-207.

⁴⁸ Voir Jean Birnbaum, *Un silence religieux. La gauche face au djihadisme*, Paris : Seuil, 2016. Je recommande à ce propos de suivre le débat qui s’est tenu avec Alain Gresh le 10 juin 2016 à La Bellevilloise, intitulé « Un débat sur l’islam, le djihadisme et la gauche », en ligne sur le site *Orient XXI* et sur *Youtube*. C’est de ce débat que sont tirées les citations.

interprété dans plusieurs sens, voire des sens opposés. Pendant la conquête coloniale, Ismaïl Urbain, converti à l'Islam en Égypte à l'âge de 23 ans, critiqua à juste titre dans les années 1850 l'idée commode que le combat d'Abd el-Kader aurait eu pour cause le « fanatisme islamique ». Pour lui, « la religion était le seul drapeau autour duquel la nationalité pût se rallier pour coordonner ses efforts : il est incontestable qu'elle a été pour eux [les Algériens, NRL] un puissant stimulant pour affronter les dangers d'une lutte disproportionnée, pour supporter les maux de la guerre, la ruine, l'exil, la misère », etc.⁴⁹ Il en fut de même dans la Guerre d'indépendance. Le rapport de la religion à la société n'avait alors pas changé au point où l'Islam ne put servir d'emblème de ralliement pour les couches profondes d'un peuple profondément religieux.

Le fait que l'Islam a joué un rôle manifeste dans la Révolution algérienne ne saurait donc être un motif de dépréciation de cet événement d'importance. Sa « cause » motrice ne fut toutefois pas l'Islam, mais plus généralement la colère provoquée par les malheurs et les horreurs de plus d'un siècle de mise sous le joug des Algériens par l'État française, son armée et ses colons, dans les manifestations desquelles il faut bien sûr compter les offenses faites à la

⁴⁹ Ismaïl Urbain, « Tolérance dans l'islamisme », initialement publié dans la *Revue de Paris*, XXXI, 1^{er} avril 1856, 78-79, puis repris en tiré à part, et récemment réédité par Sadek Sellam dans Ismaïl Urbain & Ahmed Riza, *Tolérance de l'islam*, Saint-Ouen : Centre Abaad, 1992.

religion islamique. Soumis à une infériorisation raciale et des injustices radicales, des massacres périodiques, etc., pour faire simple, l’oppression coloniale, ils étaient, toujours selon Ismaÿl Urbain, « des parias et des étrangers sur cette terre algérienne où ils sont nés »⁵⁰. C’est ce qu’oublie à coup sûr Jean Birnbaum, encore tout étonné par sa « découverte » que « le religieux » peut jouer un rôle effectif dans l’histoire⁵¹.

De la critique des idées

Rechercher les causes motrices des grands mouvements sociaux dans les forces agissant dans les tréfonds des sociétés ne présume en rien de leurs modes d’expression, qu’ils visent à renverser l’ordre établi ou à le préserver. Comme les hommes se font nécessairement une idée de leur propre action, il est indispensable de saisir les conceptions, religions, idéologies et croyances de leur époque, celles dans lesquelles ils forment leurs besoins matériels et

⁵⁰ Ismaÿl Urbain, « Lettres algériennes. X », dans *La Liberté* du 24/11/1876. Cette phrase est reprise dans le livre que j’ai écrit avec Naïma Lefkir-Laffitte, *L’Orient d’Ismaÿl Urbain d’Égypte en Algérie*, Paris : Geuthner, 2019, II, 383.

⁵¹ C’est ce qu’Alain Gresh lui reproche dans le débat de La Belleilloise (voir note 5), et c’est déjà ce qu’il déplorait chez lui dans « L’islam, cette grille si commode pour l’analyse du monde musulman », sur *Orient XXI* du 30/03/2016.

spirituels et qui servent de justification morale. Plus cette dernière est forte, plus elle sert d'accélérateur, d'élément galvanisant et d'amplificateur à la dynamique de l'action dans la mesure où elle contribue à mobiliser les forces sociales, les canaliser et les concentrer sur les buts fixés par le mouvement et exprimés par ses dirigeants ou représentants. Elles sont donc, dans cette mesure, « cause », non pas première mais tout de même efficiente, du mouvement. Dans ce domaine des idées nécessaires à la praxis sociale, les courants les plus frustes s'inspirant Lumières nous ont conduits à ne voir dans la religion qu'un conglomerat extravagant de représentations désuètes freinant le Progrès ou, avec les mots de Jean-François Colosimo, « une superstition qui fait obstacle à l'émancipation de l'homme »⁵². Il est pourtant facile de comprendre que, dans des sociétés où, pour des raisons historiques et non ontologiques, le rapport à la religion est plus étroit que celui qu'il assume en Europe et tout particulièrement en France, ces idées peuvent présenter une épaisseur religieuse plus ou moins grande. Le rapport des religions aux mouvements sociaux est donc inclus dans le rôle des idées tel qu'il vient d'être décrit. Et, comme nous sommes ici dans le domaine de la pensée, qui possède ses propres règles, les idées confèrent à leur tour au mouvement social une couleur particulière, s'attachent à des points qui, sans elles, seraient absents de l'effervescence sociale et qui, du fait que l'on

⁵² Jean François Colosimo, « Nous sommes aveuglées... », *op. cit.*

passer par un filtre symbolique, théologique ou « théologico-politique », selon le terme employé par Jean-François Colosimo, sont souvent nouveaux et inattendus. Il advient ainsi qu'à la chaleur de la lutte, certaines pratiques, opinions et certitudes – je dis bien : croyances et pas seulement religion – soient perturbées ou subverties. Mais il advient aussi, surtout parce qu'il est inévitable que l'étendard idéal de l'action tant soit peu ou prou confondu avec ses buts réels, que certaines attitudes et croyances, parfois conservatrices ou gênantes pour le vivre ensemble, s'en trouvent revalorisées grâce au prestige du combat, d'une certaine manière sacralisées par le sang versé, et que leur critique apparaisse aux yeux d'un nombre variable de ceux qui les portent, comme une attaque essentielle, intime, ce qui constitue d'ailleurs un des effets pervers inhérent à toute action.

Quelles leçons Jean Birnbaum tire-t-il de sa mise en lumière du facteur religieux quand il s'agit des Salafito-djihadistes ? Pour lui, « si les politiques ont tant de mal à affronter le djihadisme, c'est qu'ils sont devenus incapables de prendre le religieux au sérieux », alors qu'il est « l'unique cause pour laquelle des jeunes Européens sont prêts à mourir par milliers à l'autre bout du monde », et que sa puissance « en dit long sur l'état de l'espérance à notre époque⁵³ ». Si l'on parle d'espérance, il est clair que le millénarisme, l'appel à

⁵³ Jean Birnbaum, dans « Déconstruire le djihadisme pour mieux l'endiguer ? », Table ronde avec Olivier Roy, Raphaël Liogier rapportée dans *L'Humanité* du 19/02/2016.

l'héroïsme et l'introduction de l'eschatologie en politique s'épaulent pour aiguïser la conviction et constituer un puissant propulseur de la lutte menée afin d'échapper aux souffrances endurées. Mais si le fait de donner une espérance explique en partie la vigueur et le succès du mouvement politique ou social qui la nourrit, il n'est pas en soi un élément qui doive être apprécié positivement. Le National-socialisme donnait une espérance de vengeance à une Allemagne humiliée et, en opérant un véritable hold-up sur le socialisme révolutionnaire, le Stalinisme donnait une espérance immense à des millions et des millions de gens qui s'y laissèrent prendre. Cela dit, il paraît bien que la riposte proposée par Jean-Birnbaum consiste à opposer à l'espérance que donne le Salafisme-djihadisme, une autre espérance. Il semble qu'il n'en trouve d'autre que dans la très classique et peu exaltante « défense de l'identité » et de la « civilisation européenne », pour lesquelles nos peuples ont été maintes fois appelés à mourir, et pour des causes qui n'étaient pas toujours du meilleur aloi, mais il y appelle loin du « gauchisme postcolonial », qui est selon lui « un produit de décomposition », « ce qui reste de la gauche quand elle a tout oublié⁵⁴. »

Tout cela paraît terriblement dérisoire, tant la réponse omet toute critique de la responsabilité de l'Europe et de sa civilisation dans la constitution et l'ensemencement d'un

⁵⁴ Voir Jean Birnbaum, « La gauche ne peut plus échapper à la question de l'identité », propos recueillis par Alexandre Devecchio et Éléonore Nouël, *Le Figaro Magazine* du 12/10/2018.

terreau favorable au développement des courants agitant le drapeau de l’Islam contre elles. Le 18 février 2020, Emmanuel Macron délivrait à Mulhouse son discours contre le « séparatisme islamiste », qui répondait en écho au *Manifeste de cent intellectuels*⁵⁵ lancé il y a exactement deux ans auparavant. Il est vrai que le chef de l’État a reconduit sans mot dire l’attitude belliciste de ses prédécesseurs en ciblant le Salafo-djihadisme comme responsable de tous nos malheurs. Il n’en a pas moins reconnu du bout des lèvres dans son discours que le « séparatisme islamiste », considéré à tort ou à raison comme une pépinière de son développement, « se nourrit de l’absence, dans certains territoires, d’une offre alternative » dans divers champs sociaux, et il a invité à « s’assurer que, partout dans la République », soit menée la lutte notamment pour « pour l’accès à la bonne éducation, et à l’emploi ». Tout cela est passablement inconsistant, mais représente au moins une tentative, bien timide au demeurant, de sortir du terrain de la pure critique des idées. Le fait est que la « cause motrice » profonde de la dissidence politique de quelques milliers de jeunes gens passés au Salafo-djihadisme est dans une rage globale qui se nourrit de plusieurs colères : celle qui fait de secteurs entiers de notre société des oubliés de la République, celle que provoque le discrédit de la religion islamique qui

⁵⁵ Voir le « Manifeste contre le séparatisme islamiste », lancé par cent intellectuels parmi lesquels on trouve des Pascal Bruckner, Alain Finkielkraut, Pierre-André Taguieff, à côté des Gilles-William Goldnagel, Élisabeth Lévy, Robert Redeler et Ivan Rioufol, sans parler de Boualem Sensal, voir *Le Figaro* du 20/03/2018.

perpétue le besoin d'infériorisation de la culture de populations venant des anciennes colonies, celle de se sentir montrés du doigt par des pans entiers de notre société sensibles aux chants des sirènes de l'identité et de la civilisation menacées. Et cette rage qui trouve une justification et un aiguillon dans une idéologie politico-religieuse vengeresse et de rupture avec un monde profondément injuste, lui offrant une arène de combat plus large, à l'échelle internationale, et lui ouvrant des horizons dans l'éternité.

Il est clair que l'identification, la déconstruction et la critique d'une religion, idéologie politico-religieuse ou théologico-politique, qui se présente comme l'expression d'une dynamique sociale et à laquelle elle offre une oriflamme, ne suffit pas. Le combat sur le plan des idées ne peut être délié de la recherche des causes sociales, politiques et culturelles du mouvement, et de la lutte pratique pour les combattre, sous peine de se priver des moyens, sinon de l'anéantir, du moins de le contenir en lui coupant l'herbe sous les pieds.

Pour en finir sur ce point, et sans chercher à abolir le fossé, théorique et pratique, qui sépare ces courants l'un de l'autre, le Salafisme-djihadisme est, tout comme le Stalinisme, responsable d'un système social épouvantable qui prétend se justifier par une pensée portant haut des valeurs humaines que, dans les faits, il piétine. En tant que doctrine, il n'est pas davantage lié à la nature de la pensée de Mohammed que le premier n'appartient à la doctrine de Marx. Sinon, il faudrait aussi dire que la négation de l'âme chez les Noirs

- rappelons-nous la controverse de Valladolid (1550-1551)
- qui a servi de fondement religieux à la justification de leur esclavage pendant trois siècles, découle de l'Évangile.

DEUXIÈME PARTIE

De la « religion française » comme arme de combat

Laissons-nous à présent entraîner par Jean-François Colosimo dans la tempête de références historiques et de joutes intellectuelles qu'il soulève avec son *Aveuglements* et sa *Religion française*, et tâchons, pour ne pas nous perdre dans le ciel des idées où les querelles semblent se livrer à vide, de saisir leur rapport avec les batailles qui se livrent de façon vivante sur la terre ferme. La critique portée par Jean-François Colosimo à la « religion séculière », cette formule utilisée en 1944 par Raymond Aron et que ce dernier a nuancée par la suite en parlant d'« idéologie », ne semble pas s'appliquer à « religion française ». Pour les besoins de la mise au pas de l'Islam, il accorde même à cette « religion séculière » toute particulière incluant dans sa forme développée la « laïcité à la française », formule qui ne vient pas sous la plume de Jean-François Colosimo, mais qui revient comme un réflexe dans les médias, un double avantage. Le premier est dresser un rempart contre les prétentions temporelles des religions, entendez aujourd'hui de l'Islam. Le second est de laisser aux institutions organisant

les religions constituées entière liberté théologique. Pour lui en effet, la « capacité de réforme théologique a toujours agi en lien avec l'acceptation ou l'acquisition de l'idée de neutralité », vis-à-vis de l'État, s'entend. « Mais cette neutralité elle-même n'est jamais advenue sans qu'il y ait eu, au préalable, sous une forme ou sous une autre, neutralisation », des Églises par l'État⁵⁶.

Dans *La religion française*, Jean-François Colosimo replace la laïcité française dans l'histoire des rapports entre l'État et l'Église. Il existe, selon lui, un réel *continuum* entre les conceptions et les pratiques de Hugues Capet, Philippe Le Bel, Louis XIV, Robespierre et Napoléon I^{er}, l'Aristide Briand de la loi de 1905 et enfin les Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy des lois limitant le port du voile dit islamique, masquées par des exigences formelles dues au caractère dit universel du droit. Il s'agit pour le théoricien de la « religion française » d'un seul et même combat mené dans la durée historique et qui trouve aujourd'hui son couronnement dans ce que nous nommons *laïcité*.

Jean-François Colosimo déplore qu'un quartier de sa ville, Avignon, comme bien d'autres, soit devenu « non pas une zone de non-droit, mais d'un droit coutumier alternatif où un ersatz de droit coranique sert de loi du plus fort », « une principauté séparée de la République au sein de la République, plus théocratique que ne le fut jamais la Cité

⁵⁶ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 378.

pontificale⁵⁷. » On pourrait donc penser qu’il apprécie un pas accompli dans sa direction par le chef de l’État quand celui-ci dénonce à Mulhouse le « séparatisme islamiste ». Mais cela il fait la fine bouche : pour lui, cela ne suffit nullement. Accusant rétroactivement Emmanuel Macron, juste après qu’il eut prononcé ce discours, de n’avoir mentionné ni l’État ni la nation dans sa campagne présidentielle et d’introduire subrepticement en France le modèle communautariste anglo-saxon⁵⁸, il somme le chef de l’État de prendre enfin des mesures claires et radicales pour obliger l’Islam à s’inscrire de force dans l’héritage commun de la société française, en d’autres termes dans la « religion française ».

De l’effacement de la césure entre Ancien régime et République

Que vient donc faire Hugues Capet dans cette histoire ? C’est avec lui, selon Jean-François Colosimo, qu’est entamé le processus de prise de distance de la monarchie française tant de l’Empire que de la Papauté. C’est ainsi qu’il interprète – et surtout surinterprète – l’acte par lequel

⁵⁷ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 59-60.

⁵⁸ Jean-François Colosimo chez Yves Calvi, *L’info du vrai*, au lendemain du discours de Mulhouse sur le « séparatisme islamiste », soit probablement le 19/02/2020.

le fondateur de la dynastie succédant aux Carolingiens convoqua de son propre chef en 991 un concile d'évêques, où participait d'ailleurs Gerbert d'Aurillac, dont il avait été l'élève quand ce dernier tenait les fonctions d'écolâtre à Reims, et qui sera nommé pape en 1001. Ainsi fut inaugurée « la relation unique entre le politique et le religieux » qui va distinguer la monarchie française⁵⁹ ? Je veux bien croire que Philippe le Bel a donné des formes institutionnelles plus précises à ce processus⁶⁰. Quant à Louis XIV, ne fut-il pas le patron du gallicanisme des évêques de France⁶¹, appuyant de tout son poids un effort d'autonomie de l'Église de France par rapport à la Papauté, ce qui a probablement évité la rupture pratiquée par les États protestants ?

En continuant, avec des hauts et des bas, et à travers mille péripéties parfois tragiques, ce processus jusqu'en 1905,

⁵⁹ Didier Leschi, « Jean-François Colosimo et Régis Debray : L'État, la politique et la religion », discussion sur une « spécificité hexagonale : la laïcité », à l'Institut européen en sciences des religions à l'occasion de la sortie de *La Religion française*, sur le site de la *Revue des Deux mondes*, le 25/02/2020. Je note que, dans cet échange, Régis Debray emploie le terme *césure* dans un sens plus faible que *coupure* : « Si j'ai bien compris », dit-il, « la Révolution française serait une césure, non une coupure dans cette continuité qu'est la séparation du religieux et du politique ». Pour ma part, j'emploie, dans ce texte, les mots *césure*, *coupure* et *rupture* comme synonymes.

⁶⁰ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 168-171.

⁶¹ *Ibid.*, 222-223.

Jean-François Colosimo comble le fossé entre Monarchie et République. Il emploie pour cela, dans la forme, des artifices langagiers quand il insiste par exemple sur le fait que la monarchie vise la *res publica*, c'est-à-dire le « bien commun »⁶². Mais c'est son commentaire sur l'étymologie du terme *absolu* accolé à celui de *monarchie*, qui est le plus symptomatique. En se référant au latin *absolutus*, qu'il limite au sens de « détaché, libre, indépendant »⁶³, il laisse accroire que la monarchie aurait conquis cette épithète pour son indépendance « de toute puissance extérieure ou intérieure », qu'il ramène en fait au Pape et aux oppositions religieuses, protestante et janséniste, alors qu'elle s'entend communément, chez Louis XIV, au sortir de l'épreuve de la Fronde, par le renforcement définitif, absolu, du pouvoir royal vis-à-vis de la noblesse et du Parlement. Ces coquettes lexicales avec lesquelles Jean-François Colosimo réduit la distance entre l'Ancien régime et la Révolution est, beaucoup plus qu'on ne peut le penser au prime abord, dans l'air du temps. N'entendons-nous pas de plus en plus parler de *fonctions régaliennes* de l'État ? Elles dépassent d'ailleurs progressivement les fonctions d'autorité traditionnelle avec lesquelles elles sont apparues : levée des impôts, justice, police, armée et diplomatie, pour englober désormais, chez certains, l'instruction publique, la santé, le logement, voire l'environnement, etc., c'est-à-dire de

⁶² *Ibid.*, 69.

⁶³ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 215.

simples tâches d'administration des activités sociales dans une forme collective et, en fin de parcours, toutes les fonctions de l'exécutif. Tout gouvernement serait ainsi de nature régaliennne ! Or le terme *régalien*, en latin *regalis*, est l'adjectif correspondant au substantif *roi*, en latin *rex, regis*. Sans être versé dans la philosophie du droit ou spécialiste du droit constitutionnel, je croyais, peut-être un peu naïvement, que la Révolution française avait arraché la souveraineté au roi pour l'attribuer au peuple, du moins dans son imaginaire, comme le rappelle d'ailleurs la Constitution de 1958, en son Art. 3 : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ». Je sais bien que l'on caractérise la V^e République comme une « monarchie républicaine », mais c'est un trait polémique, non un attribut de droit constitutionnel ou un concept de philosophie politique. Et puis, la confusion entre monarchie et république est encore amplifiée par le fait que les fonds financiers d'État sont désormais nommés, à la manière anglo-saxonne, *fonds souverains*, déplaçant aussi la souveraineté du peuple sur l'exécutif. L'embrouillamini est désormais tel qu'un citoyen comme René Dausière, député de 1988 à 2017, peut se laisser aller à exprimer, en parlant de l'actuel locataire de l'Élysée : « Pour la première fois depuis la Révolution française, le budget du souverain est transparent et

contrôlé⁶⁴ ». Si un ci-devant représentant du peuple ne sait pas à qui il doit rendre des comptes, au peuple ou au chef de l'exécutif, nous voilà dans de beaux draps ! En apportant à sa manière, c'est-à-dire indirectement, par ses commentaires lexicaux, sa propre contribution à ces palinodies langagières, Jean-François Colosimo est bien dans l'air du temps qui tend à effacer la distance établie dans la psyché française entre Monarchie et République. Pour en revenir à sa « religion française », on peut lui accorder que la Révolution a accompli bien des réformes pratiques déjà entamées, voire anticipées par l'Ancien régime. Bien des historiens conviennent en effet qu'elle fut en ce sens le moment historique de l'accouchement venu à terme d'un changement qui grossissait déjà dans les flancs de la société. Mais celui-ci se manifeste par renversement total des conceptions juridiques. Et là, nous avons affaire à une rupture forte sur le plan de la philosophie politique, non sans conséquences pratiques considérables, et qu'il serait donc déraisonnable de sous-estimer.

Considérons la reconnaissance de la liberté de conscience et donc de culte. C'est du moins sous le signe de la République que se marque en France cette liberté qui, dans d'autre pays, se fit sous d'autres auspices. Nous avons là une vraie solution de continuité avec la formule du *cujus regio, ejus religio*, mise en valeur au XVI^e siècle, faite pour

⁶⁴ Voir Pierre Wolf-Mandroux, « René Dosière : “Nos élus sont plus honnêtes qu'avant” », sur le site de *La Croix*, le 09/06/2017.

permettre aux États protestants de traduire la vieille intolérance, coutumière de la Chrétienté depuis des lustres. Nous connûmes successivement : la persécution des Cathares du Midi – souvenez-vous : « tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens ! », formule assurément apocryphe mais qui traduit bien l'esprit des Croisés de Simon de Montfort répondant à l'appel d'Innocent III –, les guerres de religions des XVI^e siècle et le massacre de la Saint-Barthélemy, le siège de places fortes protestantes par Richelieu, l'abolition de l'édit de Nantes, les dragonnades et la fameuse affaire Calas, dans laquelle s'illustra Voltaire en publiant en 1763 son fameux *Traité sur la tolérance*. Ce ne sont pas là des épisodes banals qui ont alimenté, dans la société, les exigences de mise à distance de l'Église et neutralité religieuse de l'État. La reconnaissance définitive des Protestants et des Juifs comme citoyens par la République, à laquelle l'édit de Nantes servit de préfiguration et de brouillon dans les termes dus aux rapports sociaux des années 1590, et préluée par l'édit de Versailles de 1787, marque en fait une césure profonde avec mille ans d'histoire. La société et la République elle-même ne sont d'ailleurs pas immunisées contre l'iniquité raciale à visage religieux, comme l'ont montré l'affaire Dreyfus, les campagnes antisémites des années 1930 qui ont culminé dans la participation de l'État français du maréchal Pétain au génocide des Juifs, et comme le confirment les tendances actuelles à l'islamophobie sociale, laquelle ne soulève d'ailleurs pas seulement une question de liberté de pensée.

Celle-ci est en effet largement investie, dans une nation en perte radicale de puissance, par une sorte de regain de l'esprit de supériorité méprisante qu'avait marqué l'Empire colonial vis-à-vis des Français musulmans. On ne souvient, ou l'on a oublié, que ces derniers furent stigmatisés par le Code de l'indigénat de 1881, lequel sanctionnait leur maintien au rang de sujets français avec des dispositions politiques et répressives spéciales, regain qui se perpétue dans l'imaginaire par la distinction implicite entre « bons » et « mauvais » Français.

Cette inertie de l'imaginaire impérial s'est bien manifestée dans la méprise de nos classes dirigeantes sur le sens à donner à la Marche pour l'Égalité et contre le Racisme de 1983, improprement surnommée « Marches des Beurs ». Les jeunes gens qui finirent pas en prendre la tête mêlaient tout naturellement dans leur esprit la défense de leurs parents, travailleurs immigrés, et leur propre lutte comme une continuation de la lutte anticoloniale, dont ils proclamaient symboliquement le contenu en commémorant le massacre policier du 17 octobre 1961 et en arborant les keffieh palestiniens. Nos dirigeants politiques prirent cette position affichée comme l'indice d'une sorte d'irrédentisme des vastes couches populaires dont la mobilisation ne répondait, comme d'ailleurs le titre de la Marche le rendait explicite, qu'au besoin pressant de l'égalité des droits pour tous les citoyens et notamment la fin des discriminations en tous domaines, et de leur insertion complète dans la société

française. Certes, ces droits comprenaient les droits culturels sans lesquels l'intégration, dont il était alors beaucoup question, n'était comprise autrement que comme désintégration de la facette des personnalités culturelles des populations en mouvement. Mais c'est précisément cela qui fut ressenti comme un danger. Incapable de faire les comptes avec son passé impérial-colonial, toujours perçu malgré tout comme « globalement positif », pour employer une formule prise à un autre champ politique, et prenant strictement au mot la sublimation idéelle d'un mouvement, dont la sincérité n'est pas en cause, avec sa nature profonde, notre classe dirigeante y vit un vrai danger de sécession sociale. Comme quoi, à trente et quelques années de distance, les choses ne se sont pas arrangées ! Se cabrant, elle dressa contre les prétendus excès du « droit à la différence » un véritable barrage. Mais, plutôt que de l'affronter le mouvement de face, le personnel politique en place, aidé des clercs de l'universalisme abstrait et des grands médias complaisants, assumait l'attitude paternaliste de canaliser les turbulences sociales et de les noyer le mouvement dans un génériquement antiraciste ignorant notamment toute revendication culturelle, comme ce fut le cas avec SOS Racisme. Cela n'empêche pas, de nos jours, des gens de reprocher aux gouvernements de l'époque, comme le fait l'essayiste Marc Weitzmann dans un ouvrage récent, de n'avoir pas édifié ce barrage assez haut en imposant à ces jeunes une « trahison émancipatrice » de la facette culturelle de leur

propre personnalité⁶⁵. C'est pourtant cette attitude négative, largement partagée des pouvoirs publics, des aréopages politiques et de leur claque médiatique, qui a poussé, dès la fin de la décennie, une jeunesse voyant se dresser devant elle un mur politique quasi hermétique, à chercher le lien entre la situation qu'elle vivait et le passé colonial. Quittant le terrain politique qui lui était barré, celle-ci se déplaça vers le terrain religieux, vers l'affirmation d'une personnalité musulmane pratiquement inexistante des marches de 1983 et 1984, où ni le mot Islam ni le mot Musulman n'avaient pas été prononcés à une échelle les rendant perceptibles. Dès lors, une frange de la jeunesse allait pouvoir revenir sur le terrain politique, mais cette fois sous le drapeau et à travers le filtre de la religion. Voilà qui tend à prouver, si cela était nécessaire, que les difficultés aujourd'hui rencontrées dans le rapport avec les populations allogènes tiennent en plus grande part à des phénomènes de crispation de la société autochtone qu'à celui de l'adaptation des nouveaux venus qui après tout, au terme de deux ou trois générations passées sous nos cieux, ne sont plus si nouveaux et si allogènes que cela. Les réticences que provoque dans la société française la reconnaissance de l'Islam montrent qu'en matière de liberté religieuse et plus généralement de conscience, les choses ne sont pas aussi simples que des proclamations vertueuses.

⁶⁵ Marc Weitzmann, *Un temps pour haïr*, Paris : Grasset, 2018, 79.

De l'effacement de la césure entre laïcité de neutralité et de combat

Le contenu de la laïcité est perçu de façon très variable en France au point que Jean Baubérot a pu parler de sept laïcités⁶⁶. Au sens où le terme est employé dans les lois scolaires de Jules Ferry sur l'École (1881-1882), les lois et décrets sur les congrégations de Jules Ferry (1880), de Pierre Waldeck-Rousseau (1901) et d'Émile Combes (1903), cette « laïcité à la française » ne consiste pas seulement dans la continuation du processus de séparation du pouvoir étatique et du pouvoir papal dans le domaine temporel et dans la direction des institutions ecclésiastiques nationales, qui a effectivement progressé sous la Monarchie et apparaît d'ailleurs sous des formes parallèles dans les différents pays d'Europe. Elle marque une césure de nature nouvelle avec le passé monarchique, en ce qu'elle arrache, en continuation avec une première tentative, effectuée par la Constituante et la Convention (1790-1794), la mission d'instruction du peuple des mains de l'Église. Elle s'accompagne d'une propagande antireligieuse où elle trouve surtout son fondement moral, en recherchant, conformément à l'esprit des Lumières comme le stigmatise d'ailleurs Jean-François

⁶⁶ Jean Baubérot, *7 laïcités françaises*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 2015.

Colosimo, dans la science les vérités premières que, non tant Dieu que les religions constituées, sont accusées d'occulter.

Si l'on peut employer dans ce domaine, comme dans celui de la culture, l'expression détestable car quelque peu chauvine d'« exception française »⁶⁷, c'est dans cette idéologie qu'il faut voir un de ses caractères fondamentaux, bien que ce courant laïque ait aussi été fort dans les autres pays latins, l'Italie et l'Espagne, sans toutefois avoir pu s'y imposer.

Mais ce n'est pas sur cette particularité que Jean-François Colosimo met l'accent. Le phénomène qui lui paraît original, spécifique dans la « religion française » dont la laïcité ne constitue selon lui que le couronnement, c'est, dans ses propres termes, « la pontification de la monarchie »⁶⁸. C'est ce phénomène qui, selon lui, a érigé un droit canon national comme pendant du droit canon romain, le droit administratif, avec son « clergé profane » qui, à ses dires, « scandalise les Anglo-Saxons »⁶⁹. Mais alors *quid* de l'*administrative law*, qui fait partie en Grande-Bretagne de la *constitutional law*, appliquée par la *High Court* ? Et *quid* aux États-Unis de l'application de la *federal administrative law*, dont la surveillance est répartie entre plusieurs juridictions fédérales ? Le fait que nous ayons en France un droit

⁶⁷ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 85, 102 *et passim*.

⁶⁸ Jean-François Colosimo, « Les religions françaises », 40.

⁶⁹ *Idem*.

rassemblé en un code unique supervisé par le Conseil d'État, et un corps de fonctionnaires mieux protégés dans leur carrière que chez nos voisins, ne change rien à la nature de cette administration, dont l'exceptionnalité n'existe vraiment que dans l'imagination de Jean-François Colosimo. Sauf que la mise en exergue de cette prétendue spécificité lui permet de combler un nouveau fossé entre, d'un côté, l'Ancien régime et ses resucées clérico-monarchiques et impériales jusqu'en 1870, et, de l'autre côté, la République.

Si Jean-François Colosimo attribue à la « religion française » son propre droit canon, quels sont les principes de sa doctrine qu'il qualifie d'« unitive, et donc unitaire »⁷⁰ ? Là, passant assez vite sur les caractères que le commun des mortels s'attend à voir décrire, à savoir ses propres dogmes plus antireligieux qu'areligieux, il met en lumière un aspect d'elle plutôt inattendu, par lequel la société française se regarde au miroir de Narcisse : « Elle est là pour faire la paix, au-dessus des autres nations. D'où sa vocation à l'universalité »⁷¹, caractère vu comme pendant de la *catholicitas*, qui exprime sur le mode gréco-latin l'*universalitas* de l'Église. Mais que penser de cette prétention, à savoir « la faculté que s'attribue la France de juger et, donc, de légiférer de l'universalité »⁷² ? N'est-ce pas sottement franchouillard ? Songez à cette longue série de catastrophes

⁷⁰ *Idem.*

⁷¹ *Idem.*

⁷² Jean-François Colosimo, *La religion française*, 221.

sociales : les croisades du roi Louis IX, fait « saint » par l'Église et présenté avec ce titre bien curieusement précisé dans les manuels scolaires de la République qui se veut pourtant laïque, les guerres de conquête de Louis XIV et la dévastation du Palatinat, les guerres dynastiques de Napoléon qui ont transformé l'Europe entière en charnier, les guerres coloniales sanglantes des XIX^e-XX^e siècles. Pensez à ces orgies de rapine et de rabaissement de peuples entiers, érigées en norme tant par l'éternellement rabâchée « patrie des droits de l'homme » que par les autres grandes nations européennes et leurs héritières en civilisation, Russie et États-Unis, et qui ont mené aux boucheries mondiales de 1914-1918 et 1939-1945. Voyez encore les récentes participations aux guerres d'Afghanistan et du Moyen-Orient, malgré le refus français de la destruction de l'Iraq par George Bush junior comme supplétif des États-Unis, et plus près de nous encore, l'intrusion franco-britannique en Libye sous des prétextes spécieux et le lynchage du colonel Qaddhafi, puis l'intervention française au Sahel, conséquence de cette funeste initiative. Sont-ce là manifestations de l'ambition de paix et d'universalité de la « religion française » ? C'est vraiment très osé.

Revenons à présent à la laïcité telle qu'elle est comprise dans la psyché française, à laquelle Jean-François Colosimo prétend donner une interprétation et des caractéristiques nouvelles. Il semble partager l'avis de beaucoup de gens qui proclament à tout vent : il n'y a qu'une seule laïcité, la loi de

1905 et rien d'autre. Cela n'est qu'une formule de propagande. D'abord parce que l'élaboration de la loi elle-même fut le moment d'une bataille entre deux conceptions de la laïcité : celle qui a vaincu, celle d'Aristide Briand et de Jean Jaurès, pacificatrice entre les religions dans laquelle l'État se présente comme neutre, arbitre au-dessus de la mêlée, et, de l'autre côté, une laïcité de combat où l'État mène la bataille contre les religions considérées comme prolongement obscurantiste d'un passé révolu. Sauf que les tenants de cette laïcité de combat, que l'on qualifiait hier volontiers de *laïcards*, n'ont pas désarmé et mènent toujours la bataille. Ensuite parce que cette loi a été amendée quantité de fois, et de façon sérieuse, si bien qu'il est difficile d'en faire une Bible⁷³.

Le rapport entre l'Église et la République a pu s'apaiser sous l'effet de circonstances cumulatives. La première manifestation est le cadeau de l'entretien des quelque 40 000 bâtiments de culte construits avant 1905, fort opportunément nationalisés par la loi de séparation elle-même complétée par une loi de 1907. Le résultat s'avère constituer aujourd'hui un privilège de financement pour l'Église catholique. Il y eut ensuite la fraternité patriotique dans les tranchées de la Grande Guerre et l'encyclique *Maximam Gravissimamque* de Pie XI en janvier 1924 qui, tout en condamnant le principe de la laïcité, autorisait la

⁷³ Voir à ce sujet Alain Gresh, *L'Islam, la République et le monde*, Paris : Fayard, 2011, notamment le Ch. 5 : « Petite plongée dans la laïcité », 175-210.

constitution des associations diocésaines, et encore le renouvellement de cette fraternité entre Chrétiens et non-Chrétiens dans la Résistance. Ces précédents ne suffisaient pas. Il fallut encore que la loi Debré de 1959 finançât l'enseignement confessionnel en contrepartie, mineure il est vrai, de sa contractualisation, pour que la reconnaissance de laïcité, énoncée du bout des lèvres en 1958 par Pie XII⁷⁴, devînt pleine et entière avec la constitution pastorale de l'Église *Gaudium et spes* formulée en 1965 par le concile Vatican II sous le pontificat de Paul VI. Dès lors, le courant laïcard n'a pu être remis en selle. Il perdit d'ailleurs, même sous un gouvernement de gauche, la bataille contre le courant catholique conservateur, quand la mobilisation de ce dernier conduisit en 1984, avec le motif de ne pas rallumer la guerre scolaire, à l'abandon du projet de loi Savary prévoyant un « grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale ».

Mais voici que ce courant laïcard, anticlérical et antireligieux, trouva l'occasion de se revivifier seulement cinq années plus tard avec l'affaire du voile de Creil, point de départ d'une campagne d'agitation sans précédent. Du point de vue de la valeur de l'action, c'est assez minable : n'ayant pu triompher des pressions des tendances catholiques conservatrices, il s'en prit au foulard porté par trois malheureuses collégiennes dont les familles descendaient

⁷⁴ Pie XII, « Allocution à la colonie des Marches à Rome » le 23 mars 1958, voir *La Documentation catholique*, n° 1275, 13/04/1958, col. 456.

seulement des montagnes du Rif, et présentées comme une menace contre la Laïcité et la République ! Jean-François Colosimo rend un verdict très sévère sur l'attitude du gouvernement de Michel Rocard en 1989 et de son ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin : « Plutôt que de légiférer, de dire la loi de l'État supérieure aux lois religieuses, ou prétendues telles, de dénoncer dans le foulard un signe d'abord militant, ce qu'il est, le ministre en titre de l'Éducation nationale s'est abstenu d'agir »⁷⁵. Que penser que cette accusation faite aux Musulmans de chercher à imposer la « loi religieuse » à la République ? Elle repose sur une succession de méprises. La première est de prendre les positions des courants fondamentalistes et traditionalistes pour la vérité de l'Islam en leur accordant de considérer comme une obligation religieuse un usage social multimillénaire qu'ils ont en quelque sorte sacralisé. La seconde est de s'imaginer que, pour tout Musulman, politique et religion se confondent, ce sur quoi nous reviendrons plus loin⁷⁶. La troisième méprise enfin consiste à attribuer une volonté propre à un Islam français sans hiérarchie ni corps de clercs organisé dans notre pays. Cela ne s'explique que par la projection sur lui du comportement de l'Église catholique, laquelle, selon Jean-François

⁷⁵ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 366.

⁷⁶ Voir dans cet article, pages 99-104.

Colosimo lui-même, s'est voulue effectivement, dans des temps révolus, « un État dans l'État, puis contre l'État »⁷⁷.

Mais cette fois, le vieux courant laïcard ne se mobilisait n'était pas seul. Il était rejoint par les troupes de ceux qu'Emmanuel Todd qualifie de façon peu amène de « catholiques zombies », trouvant dans la lutte contre le voile, et ce malgré les recommandations de Vatican II sur le dialogue islamo-chrétien, un exutoire à une certaine islamophobie traditionnelle et à la crainte de voir prendre de l'essor une religion nouvelle dans ses terres traditionnelles. Pour ce mouvement social mixte, la loi de 2004 contre les signes religieux ostensibles dans l'École n'a pas suffi, celle de 2010 contre la « dissimulation du visage dans l'espace public », surnommée de façon significativement fautive « loi sur la burqa » non plus. Ce qui constitue à présent l'enseigne de cette mobilisation tridécennale dont on ne voit pas la fin, c'est l'interdiction du voile pour les mères accompagnant les enfants dans les sorties scolaires et, de façon plus générale, son bannissement de l'espace public.

On sait que des femmes musulmanes rigoristes se sont essayées depuis quelques années à contourner la loi de 2010 en troquant le voile de visage par un masque de protection respiratoire. On sourit à l'idée de ce qui va advenir quand nous sortirons d'actuel épisode qui rend ce masque obligatoire pour des raisons sanitaires. Quels motifs

⁷⁷ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 360.

tarabiscotés ne vont pas se croire obligés d'inventer les enrégés de l'interdiction du voile pour empêcher ces femmes de continuer à mettre ces masques de protection, par ailleurs habituels même en situation normale, dans les pays asiatiques ? Ne pouvant quand même pas exiger des femmes qui le portent d'afficher leur motivation, vont-ils alors chipoter sur sa longueur comme celle des robes qualifiées d'*islamiques*, chercher à bannir certaines formes comme pour le foulard ou certains modes de fixation, ou alors essayer d'imposer la couleur blanche ? On peut faire confiance à leur imagination créatrice.

Nous assistons de nos jours à l'affermissement d'un mouvement où marchent bras-dessus bras-dessous ces forces jadis antagonistes et que, pour le distinguer de celui des seuls laïcards, on pourrait qualifier de *laïciste*⁷⁸. Et voilà que, par la voix de ces nouveaux Savonarole de la laïcité qui la guident, cette force amalgamée qualifie les franges de l'éventail politique qui ne partagent pas son exclusivisme, d'*islamo-complaisantes*, et les plus à gauche d'*islamo-gauchistes*, et ce ne sont là que les qualificatifs les plus doux. Jean-François Colosimo ne manque d'ailleurs pas de lancer des piques dans la même direction en écrivant : « L'occasion de se réarmer est également belle pour ce qui reste de la gauche révolutionnaire et internationaliste,

⁷⁸ Je ne développe ici, pour mon propos, qu'un seul aspect de la question, renvoyant les autres au livre de Jean Baubérot, *Les 7 laïcités françaises*, déjà cité.

irréremédiablement nostalgique du trotskysme », les partisans de ce chef soviétique placé, selon notre auteur, avec Lénine, sur le même plan que et Staline, et dans un sillon parallèle à Hitler, dans la lignée de Robespierre. Et de poursuivre : « Ses idéologues prennent, eux, à partie la laïcité afin de montrer qu'ils prennent le parti de l'islam dans l'espoir secret que les musulmans viendront régénérer le mouvement contestataire. Dans une réminiscence inconsciente de l'«élan civilisateur», ils ont leur «bon musulman». Par réflexe de propagande, ils en font le «Juif d'aujourd'hui», ce qui est fort heureusement faux, cette outrance signalant une méconnaissance ou un mépris de l'histoire. Les animateurs de ce courant, restés soréliens et tiers-mondistes, justifient, comprennent ou ignorent délibérément le culte de la violence dont déborde l'islam politique. Ils passent singulièrement sous silence la haine du juif qui l'anime et la taisent d'autant plus facilement qu'elle imprègne leur propre tradition. », etc.⁷⁹. Tiers-mondistes, trotskystes, soréliens et autres révolutionnaires fascinés par les Musulmans, diable, quel étalage de fiel ! Et quel fatras épithétique, digne du bréviaire lexical par lequel l'ex-séminariste Joseph Staline vouait ses adversaires aux gémonies, prélude à ses terribles purges ! C'est sûr, le « mépris de l'histoire » n'est pas à l'endroit où le place notre archange Gabriel en pleine action pour terrasser le Satan de la faune « gauchiste » islamo-réceptive. Dans le

⁷⁹ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 375-377.

salmigondis général fait d'autant d'insinuations obscures que des détestations politiques dont il nous inflige l'énumération, Jean-François Colosimo se garde bien de citer des noms, mais d'autres l'ont fait pour lui. Une prétendue enquête, reprenant les mêmes items que lui, dénonce, entre autres, au titre des intellectuels : Edgar Morin, Jean Baubérot, Emmanuel Todd et Raphaël Liogier !⁸⁰ J'aurais pu continuer sa diatribe contre ces idéologues « qui prennent le parti de l'islam », mais je préfère arrêter là.

Hier la République refusait d'appliquer la loi sur la laïcité à la religion islamique pour des raisons d'arrogance culturelle et, plus encore, de police. Par une ruse de l'histoire, cette même religion se voit aujourd'hui enjoindre de l'appliquer sans faiblir. Et c'est par une coalition de forces dont les plus virulentes sont celles avec lesquelles l'État n'a cessé de discuter même lorsqu'elles refusaient en principe la laïcité. Cette même laïcité qu'elles brandissent aujourd'hui dans sa forme la plus intransigeante, la plus affreusement partielle, et dont Jean-François Colosimo se fait le porte-parole pour ne pas dire l'intellectuel organique.

Celle-ci, dont la laïcité serait « l'achèvement », assume tous les caractères d'une religion. Sur ce point au moins, Jean-François Colosimo a raison. Il ne s'agit pas de la « religion

⁸⁰ Voir Vincent Nouzille & Judith Waintraub, « Politiques, journalistes, intellos : enquête sur les agents d'influence de l'islam », dans *Le Figaro* du 07/10/2017.

civile » de Rousseau dont il est bon, pour éviter tout malentendu, de rappeler les caractères *in extenso*, avec les propres mots de son auteur : « Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications ni commentaires. L'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois : voilà les dogmes positifs. Quant aux dogmes négatifs, je les borne à un seul, c'est l'intolérance : elle rentre dans les cultes que nous avons exclus⁸¹. » On ne peut qu'être choqué quand Jean-François Colosimo prétend que cette « religion civile » va « jusqu'à prévoir la mise à mort de qui viendrait à l'enfreindre »⁸². Mais celui qui cloue ainsi l'auteur du *Contrat social* au pilori ne voit pas que la position qu'il lui prête est justement exclue en principe par son refus catégorique de l'intolérance. Admettons pourtant que, chez les disciples, il peut y avoir loin la coupe aux lèvres. Mais il est tellement aveuglé par sa détestation qu'il commet une faute totale d'optique. L'objet que traite le philosophe des Lumières n'est le « droit de vie et de mort »⁸³, et les exemples d'« ennemis publics » auxquels il

⁸¹ Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social ou Principes du droit politique* (1762), version numérique de Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie retraité du Cégep de Chicoutimi, 2014, « Ch. 4.8. De la religion civile », notamment 113.

⁸² Jean-François Colosimo, *La religion française*, 110.

⁸³ *Ibid.*, « Ch. 2.5. Du droit de vie et de mort », 31-32.

s'applique dans son texte célèbre sont les « malfaiteurs », les « criminels ». ceux qui se mettent par leur action sociale – et non par leur pensée – hors du contrat social et doivent être traités comme des « ennemis publics », ce qui est loin d'être scandaleux pour son époque⁸⁴. Mais quoi d'étonnant que la lecture de Rousseau faite par Jean-François Colosimo, depuis qu'avec l'historien israélien Jacob Leib Talmon, sur qui ont embrayé les soi-disant nouveaux philosophes à la Bernard-Henri Lévy, le brave Jean-Jacques a été montré du doigt comme le devancier des totalitarismes, le précurseur d'Hitler et de Staline⁸⁵ ! « La Terreur instituée par Robespierre, juge Jean-François Colosimo, a engendré le culte de l'Être suprême, dont le rituel était la guillotine. Le nazisme est une religion néopaienne qui place l'holocauste – c'est-à-dire l'élimination du peuple juif en tant que signe contraire à l'idolâtrie – au centre de son projet. Le communisme soviétique, tout en voulant éliminer l'Église orthodoxe, s'empare au passage de tous ses attributs : les pontifes Lénine et Staline, Trotski l'hérétique, la doctrine

⁸⁴ Voir à ce sujet, dans *Revue de métaphysique et de morale* n° 37 (2003/1), 89-106.

⁸⁵ Jacob Laib Talmon, *The Origins of Totalitarian Democracy*, London : Secker & Warburg, 1952, en français *Les Origines de la démocratie totalitaire*, Paris : Calmann-Lévy, 1966. Un des derniers avatars de cette théorie chez François-Xavier Bellamy, « Jean-Jacques Rousseau, précurseur du totalitarisme ? », sur le site *Tribune* de la CFJAI (Confédération des Juifs de France et des Amis d'Israël), le 12/03/2017.

marxiste, les grands-messes de l'Armée rouge devant le Kremlin...⁸⁶ ».

Ici, une parenthèse, dictée par des raisons de méthode. La phrase qui vient d'être rapportée contient, à elle seule, une série de raccourcis et de sophismes fallacieux, dont plusieurs ont déjà été relevés à diverses reprises. Je ne retiendrai que le premier, qui tient dans cette proposition : « La Terreur instituée par Robespierre ». Jean-François Colosimo préfère, on s'en doute, aux historiens classiques, Georges Lefèvre, probablement trop guesdiste et socialiste pour lui, ou Albert Mathiez et Albert Soboul, fâcheusement trop communistes à son goût, les historiens libéraux modernes François Furet et Mona Ozouf, dont il n'est pas exagéré d'affirmer qu'ils ont relu la Révolution française dans l'optique de contribuer à en faire cesser les effets dans la psyché collective : 1789-1889, en somme avec l'idée que deux-cents ans, ça suffit ! Aussi se place-t-il dans le camp de ceux qui ne retiennent que le Georges Danton du fameux : « Je demande qu'on pose une barrière »⁸⁷, à la Terreur s'entend, prononcé à la tribune de la Convention le 3 frimaire an II (23 novembre 1793), et qui préférèrent passer sous silence le « Soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être ! », lancé à la même Convention le 9 mars 1793 (rebaptisé 19 ventôse an I après l'adoption du calendrier républicain). C'est pourtant avec une telle formule que, sur

⁸⁶ Jean François Colosimo, « Nous sommes aveuglées... », *op. cit.*

⁸⁷ Jean-François Colosimo, *Aveuglements*, 170.

la base de l'expérience tirée par lui des massacres de septembre 1792, massacres applaudis par l'opinion publique et qu'en tant que ministre de la Justice il avait laissé faire, que Danton justifiait sa proposition de créer un Tribunal criminel extraordinaire, lequel fut nommé le jour suivant en même temps qu'était décrétée la levée en masse de 300 000 hommes pour défendre les frontières. L'histoire jugera la loi des suspects du 1^{er} jour complémentaire an I (17 septembre 1793) excessive et en contradiction avec les principes proclamés, et plus encore la loi du 22 prairial an II (10 juin 1794) dite de la Grande terreur, comme une fuite en avant funeste. Il n'en est pas moins impossible d'ignorer que Robespierre avait tenu à rappeler les représentants en mission comme Joseph Fouché à Lyon et Jean-Baptiste Carrier à Nantes, à qui il reprochait d'avoir « abusé des principes révolutionnaires » en pratiquant d'épouvantables tueries dont ses adversaires le rendent, lui, Robespierre, le seul responsable, et non Danton, l'initiateur. Expliquer n'est pas excuser, mais il est bien plus fécond pour l'action, à moins de s'interdire *ubique et semper* toute législation d'exception, d'analyser les causes matérielles et idéelles de ces douloureux et tragiques dérapages que d'y voir, de façon essentialiste, l'effet d'une position intellectuelle et morale perverse.

Marcel Gaucher, quant à lui, est revenu de « l'image qui s'était imposée » dans sa génération, et « qui voyait en Robespierre le prototype des dictateurs totalitaires ». Il suffisait pourtant, ajoute-t-il, d'avoir « un minimum de

connaissances historiques pour voir la distance qui sépare les conditions d'exercice du pouvoir de Robespierre et celle de la dictature léniniste⁸⁸. » Passons sur la Révolution russe et la question de savoir si, en faisant de Staline le simple continuateur de Lénine et Trotski, on ne sacrifie pas à même la simplification dogmatique de l'histoire dont est victime la Terre dans la Révolution française, erreurs vers laquelle on se précipite en se dispensant de l'analyse des conditions matérielles de leur survenue et de leur déroulement. Jean-François Colosimo, lui, n'est pas effleuré par ce type de remords. Il dévide même encore plus loin le fil historique commencé avec Rousseau, dont l'Incorruptible fut un fervent admirateur : « Aujourd'hui, en plein réveil identitaire lié à la mondialisation, on ne veut pas voir que les djihadistes et les évangéliques va-t-en-guerre sont les enfants des nihilistes du siècle dernier et du Comité de salut public de 1793⁸⁹. » Rousseau, Robespierre, qui défendaient l'idée de Dieu, et les encyclopédistes avec ou sans Dieu, tout cela, finalement, c'est de la même farine, celle de la « religion séculière » qui, en ayant sanctifié l'Homme, est responsable de tous nos malheurs. Et Oussama Ben Laden, tout comme Abou Bakr al-Baghdadi sont leurs enfants ! On ne peut que s'extasier devant une telle pénétration dans la lecture des lignes de force de l'histoire, et la manière dont notre polémiste met au carcan

⁸⁸ Marcel Gauchet et Jean-Luc Mélenchon, « Robespierre, le retour ? », sur le site de *Philosophie magazine*, le 28/10/2018.

⁸⁹ Jean François Colosimo, « Nous sommes aveuglés..., *op. cit.*

de la honte publique les « terroristes » de la Convention admirateurs des Lumières, se fait lui-même accusateur public, véritable Fouquier-Tinville, de la « religion française ».

Celle-ci est désormais, pour Jean-François Colosimo, une « religion séculière » acceptable. Elle possède donc son corpus idéologique, véritable théologie sans dieu, qui prétend conférer à la nation son unité par distance vis-à-vis des religions confinées dans leur rôle théologique. De façon révélatrice, François Peillon a écrit, en se rapportant à Ferdinand Buisson, doctrinaire de la « laïcité à la française », un livre intitulé *Une religion pour la République*.⁹⁰ N'est-ce pas ce même François Peillon qui, alors ministre de l'Éducation nationale, mettait forme en 2013 à une *Charte de la laïcité à l'École*, qui est un véritable catéchisme enseigné dans l'École de la République ? Notons qu'elle est un vrai fourre-tout : selon le Point 9, « la laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre »⁹¹. Les députés qui ont voté la loi de 1905 seraient étonnés d'apprendre qu'on leur fait endosser par exemple une règle sur l'éligibilité des femmes qui sera refusée sur la proposition de Ferdinand Buisson en 1909 !

⁹⁰ Vincent Peillon, *Une religion pour la République. La foi laïque de Ferdinand Buisson*, Paris : Seuil, 2010.

⁹¹ Voir « Charte de la laïcité à l'École, apprentissage et actions éducatives », parue dans le *Bulletin Officiel* du 12/09/2013.

C'est peu dire que la *Charte* n'a pas été accueillie sans réserve par les responsables des différents cultes, notamment, comme on s'en doute, par les instances de l'Islam. Dalil Boubakeur, qui n'est pas vraiment un chantre de la contestation vis-à-vis des pouvoirs publics, pouvait déclarer : « 90 % des musulmans vont avoir l'impression d'être visés par cette charte, alors que, dans 99 % des cas, ils ne posent aucun problème à la laïcité »⁹². Même si le ministre a tenu à affirmer son utilisation devait se garder de « toute obsession de l'islam », le fait est qu'elle sert bien des fois de prétexte à mettre à l'index les jeunes enfants qui n'annoncent pas sans broncher son rosaire, et à une certaine intolérance de la part des partisans de la laïcité de combat.

⁹² Voir « La Charte sur la laïcité à l'école, vivement critiquée par les religieux », Propos rapportés par l'AFP et *France 24* le 09/09/2013.

TROISIÈME PARTIE

De l'appel à la mise au pas de la religion islamique

Aujourd'hui, l'État est confronté, du moins dans la pensée de Jean-François Colosimo, à la tâche urgente de « neutraliser » la religion islamique. C'est bel et bien ce qui constitue le mobile profond de la mise en branle de l'arsenal idéologique qu'il fourbit en écrivant *La religion française*.

Pour lui, « un des problèmes que pose l'Islam, c'est que, jusqu'à maintenant, la France n'avait eu à traiter que des corps religieux issu du socle biblique, et le Coran n'est pas la Bible⁹³. »

Mais de quelle France parle-t-on ? De la France chrétienne ou de la France juive, ou des deux ensemble, qui ne constituent désormais, additionnées, qu'une minorité sociale, forte certes, mais chaque jour plus étroite, dans la France de toutes les croyances confondues ?⁹⁴

⁹³ Jean-François Colosimo, « Les religions françaises », *op. cit.*

⁹⁴ Voir les statistiques donnée plus loin, pages 126-127.

D'un caractère étranger attribué à l'Islam

Dans les années 1800-1830 – je me limiterai à cette époque sans parler de la grande vague de l'antisémitisme des années 1880-1945 –, quand le Judaïsme était encore massivement ressenti comme « étranger à la nation », il était vu comme diamétralement opposé au Christianisme, et une partie des Juifs de France, les Juifs de l'Est notamment, étaient soumis au décret de 1808 limitant leurs droits, alors même que la Convention avait proclamé leur égalité comme citoyens. Seuls les Juifs de Bordeaux, de culture marrane, victimes des expulsions d'Espagne en 1492 et du Portugal en 1497, furent épargnés par cette décision, inscrite dans la mémoire sous le nom de « décret infâme ». Notons qu'il leur fallut deux siècles pour être acceptés... C'était au temps où l'on ne parlait pas encore de Judéo-christianisme. Quant au Coran, qui l'a regardé de près ne peut ignorer qu'il ne se contente pas de revendiquer la continuité théologique avec les « fils d'Israël » (*Banū Isrā'īl*) pour parler du peuple qui a reçu la révélation et suivi les enseignements de Moïse, mais puise encore largement dans les prescriptions de la *Halakha*, la Loi juive, l'équivalent de la Charia pour les Musulmans⁹⁵. Comme quoi, tout est question de période.

⁹⁵ Voir Meir Bar-Esher, *Les juifs dans le Coran*, Paris : Albin Michel, 2019.

La cassure que l'on cherche à rigidifier entre Islam et société française ne s'explique pas davantage, dans la profondeur des choses, par les racines de cette religion que cela n'était le cas pour le Judaïsme en d'autres périodes de notre histoire. Rappelons-nous, d'un point de vue de la pensée, ces propos que l'orientaliste Octave Houdas tenait à propos de la religion islamique il y a plus d'un siècle, alors qu'à l'acmé de la domination coloniale et de la sujétion de l'Islam nord-africain et subsaharien, il était en poste à l'École des langues orientales. Il écrivait ainsi en conclusion d'un long article intitulé « Islamisme », qui était alors le mot habituel pour dire *Islam*, dans l'*Encyclopédie* de Marcellin Berthelot : « Ses croyances ne diffèrent pas d'une manière sensible de celles du christianisme et du judaïsme ; ses pratiques n'offrent rien qui choque la raison en matière religieuse ; sa morale est aussi pure qu'on peut le désirer en tant qu'elle est susceptible d'être mise en pratique »⁹⁶. Souvenons-nous aussi, d'un point de vue pratique à présent, de ce qu'affirmait la sociologue Germaine Tillion, de tradition familiale républicaine et catholique pratiquante mais transformée, par son opposition à la torture en Algérie, en une sorte de sainte républicaine, elle qui a vécu bout à bout cinq années entières dans les Aurès de 1934 à 1940 :

⁹⁶ Octave Houdas, « Islamisme », dans *La Grande encyclopédie*, XX (1893), 1008.

la morale des Musulmans et celle des Chrétiens sont « pratiquement comparables⁹⁷. »

Certains se gausseront et diront : cela, c'était il y a longtemps ! Avant la Révolution islamique en Iran, avant la vague de traditionalisme et de bigoterie qui subvertit aujourd'hui les pays arabes et islamiques, grâce à la défaite ou à l'involution des mouvements nationalistes de type nassérien ou baathiste et à la propagande satellitaire wahhabite portée par la manne pétrolière, avant l'incidence du prosélytisme fondamentaliste et effroyablement puritain et étroit qui se fait sentir jusque dans notre pays, avant surtout les tueries commises jusque sur le sol français au nom d'Al-Qaïda et de Daech ! Et pourtant, malgré le changement manifeste de situation par rapport au XIX^e siècle et les transformations substantielles des sociétés islamiques, ce sont les mêmes accusations qu'aujourd'hui qu'égrenaient déjà hier les détracteurs de l'Islam : violence ontologique, fanatisme irrépressible, obscurantisme incurable et inaptitude innée à la réforme. C'est à se demander où est l'invariance d'attitude, dans l'Islam ou dans ses accusateurs ? Rien n'est plus faux que d'attribuer, comme le font perfidement nombre d'orientalistes et d'islamologues, l'orthodoxie de la pensée et l'orthopraxie des conduites humaines aux courants revivalistes de

⁹⁷ Gilles Combet (auteur-réalisateur) & Jean Lacouture (auteurs), *Les trois vies de Germaine Tillon*, Paris : France 5 / Kuix Productions, 2001.

l’Islam. Qu’il s’agisse d’ailleurs des mouvements quiétistes tablighistes ou salafistes, ou politiques d’obéissance frériste (c-à-d les Frères musulmans) ou khomeyniste, ou encore de ceux qui prônent, dans la perspective politico-eschatologique du Salafisme-djihadisme, le djihad mondial armé contre « la coalition des Croisés et des Juifs » et ceux qu’ils désignent comme leurs valets, accusés de n’avoir de musulman que le nom. Ce sont des ennemis bien commodes, qui dispensent de réfléchir et d’établir les responsabilités réelles des uns et des autres.

D’une triple sommation à l’adresse des Musulmans

Jean-François Colosimo résume en guise d’attribut de la laïcité, « la règle qui s’est imposée jusqu’à devenir inflexible » et « qui tient en trois abstentions au sein de la sphère publique »⁹⁸ :

1. celle « de tout courtage communautaire entre le sujet et le pouvoir parce que l’expression plénière de la souveraineté suppose l’intégrité désintéressée comme source de l’autonomie personnelle » ;
2. celle « de toute assertion axiomatique au profit des arguments de raison en ce qu’ils sont les seuls objets possibles du débat politique » ;

⁹⁸ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 131-132.

3. celle « de tout signe religieux démonstratif, car une telle signalisation ostentatoire en devient alors signal de mobilisation politique ».

On s'en doute, il ne vise pas le Christianisme orthodoxe, dont il est théologien, ni même l'Évangélisme qu'il ne porte pas dans son cœur et qu'il s'est promis d'étriller un jour, mais naturellement l'Islam, suspect d'être opposé par tradition si ce n'est par nature à ces trois points et sommé de venir à résipiscence sur la règle qui les énonce.

1. Renoncer au « communautarisme »

Sur le premier point, où le jargon abscons de notre canoniste de la « religion française » cache la fiction de la représentation de la nation comme agrégat d'individus, tous animés par le bien commun, il serait bon de faire l'inventaire des domaines où l'État actuel emploie le « courtage », c'est-à-dire compose avec des corps intermédiaires institutionnalisés reconnus, bien souvent *de facto*, mais aussi *de jure*, comme sources de législation et de police⁹⁹. Jean-François Colosimo déplore ici que « les administrations et les élus locaux ont délégué à d'improbables imams la gestion

⁹⁹ J'en dresse un catalogue dans *Antisionisme, judéophobie, islamophobie : quelques mises au point*, Hoenheim (67), 2019, au paragraphe intitulé « Sur la schizophrénie de l'universalisme républicain », 52-59.

“morale” des banlieues difficiles »¹⁰⁰, participant ainsi à une campagne médiatique et politique intense dénonçant l’attitude de l’État qui, à différents niveaux, ferait de façon généralisée, une large place à des associations islamiques pour acheter la paix sociale au prix de concessions aux courant fréristes et salafistes et au communautarisme.

Il serait faux sur ce point de s’en tenir à l’enquête partielle et orientée réalisée par l’équipe de Bernard Rougier sur « les territoires conquis par l’islamisme »¹⁰¹, qui cherche à valider sur le terrain sociologique l’agitation idéologique entretenue par Georges Bensoussan et ses amis sur « les territoires perdus de la République »¹⁰², en généralisant les conclusions tirées par Gilles Kepel d’une enquête à Clichy-sous-Bois¹⁰³. Ce travail permet toutefois de tordre le cou, à l’insu de ses auteurs, à l’idée selon laquelle le « radicalisme religieux », entendez ici le Salafisme, ou politico-religieux, entendez le Frérisme, seraient les antichambres du Salafodjihadisme d’Al-Qaïda ou Daech. Cela dit, il monte en épingle des phénomènes marginaux et donne à penser à une

¹⁰⁰ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 368.

¹⁰¹ Bernard Rougier (dir.), *Les territoires conquis par l’islamisme*, Paris : PUF, 2020.

¹⁰² Georges Bensoussan (dir.), *Les territoires perdus de la République - antisémitisme, racisme et sexisme en milieu scolaire*, Paris : Mille et une nuit, 2002.

¹⁰³ Gilles Kepel, *Banlieue de la République. Société, politique et religion à Clichy-sous-Bois et Montfermeil*, Paris : Gallimard, 2012.

véritable submersion sécessionniste sur certains quartiers, en sacrifiant résolument aux préjugés nourris dans les ouvrages précités dont il développe les thèmes¹⁰⁴. Pendant que les études se multiplient sur les exigences supposées non-républicaines des Musulmans, les vrais problèmes qu'ils soulèvent restent en suspens.

Un exemple parmi d'autres, surgi inopinément lors d'une rencontre-débats de l'Institut du Monde en février 2020¹⁰⁵. Didier Leschi, nommé en 2015 directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), puis en 2018 président de l'Institut européen en science des religions, centre d'expertise sur les questions religieuses créé en 2002, organisme qui fait partie de l'École pratique des Hautes études (EPHE), dresse un bilan de l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des revendications des Musulmans et juge qu'il juge à ce jour, tous comptes faits, de plus en plus satisfaites. Et, lorsque lui est posée de la salle la question de savoir combien de cimetières ont organisé un « carré musulman », il se garde bien de donner un chiffre, et profite pour confirmer son propos : rassurez-vous, la crémation est aujourd'hui une manière de contourner le problème. On sait que les cimetières sont organisés de telle manière que, derrière leur neutralité religieuse affichée, ils

¹⁰⁴ Voir Laurent Bonnefoy, « Idées toutes faites sur “Les territoires conquis de l'islamisme” », dans *Orient XXI* du 10/02/2020.

¹⁰⁵ « L'Islam de France en débat », dans le cadre des *Rencontres & débats* organisés dans le cadre de l'Institut du Monde, le jeudi 6 février 2020.

respectent les coutumes de l'enterrement des Chrétiens mais pas des Juifs et des Musulmans qui ont, dans leurs religions respectives, des règles d'inhumation et d'ordonnement des tombes particulières. Ces coutumes exigent l'organisation de carrés confessionnels. Certes, l'État prévoit cette dernière sous certaines conditions dérogatoires et limitées mais, en laissant leur institution à l'entière initiative des autorités municipales, lesquelles freinent souvent des quatre fers, il pose à l'application de sa loi des obstacles que cherchent depuis des années à lever les organisations représentatives des cultes israélite et islamique. La réponse que n'a pas donnée Didier Leschi à la question qui lui était posée est la suivante : sur 40 000 cimetières, 200 possèdent en 2020 « un carré musulman ». Si les choses allaient si bon train, comme il le prétend, la crise sanitaire du Covid-19 n'aurait pas révélé le drame que vivent les familles musulmanes qui ne peuvent rapatrier les corps dans les pays où ils sont nés et qui répugnent encore davantage que les familles chrétiennes ou juives, à la crémation. Si les choses se passaient conformément au discours lénifiant de notre haut fonctionnaire, présenté comme « fin connaisseur » de la laïcité et de l'Islam, aurions-nous pu lire, peu après ses déclarations, ce titre dans la presse : « La détresse des musulmans face au manque de place dans les cimetières français »¹⁰⁶ ? Le Conseil français du Culte Musulman (CFCM) aurait-il été contraint de

¹⁰⁶ Dépêche AFP / France 24 du 15/04/2020.

réclamer une « intervention urgente des pouvoirs publics » en raison des difficultés des familles pour inhumer leurs proches ?¹⁰⁷ Cet épisode regrettable est révélateur d'une chose montre une chose : c'est que gens qui exercent des responsabilités dans les rapports avec les Musulmans et leurs organisations connaissent quelquefois bien mal leur sujet, et qu'une véritable étude sur les besoins de nos compatriotes musulmans reste faire.

Pour en revenir à Jean-François Colosimo, gageons qu'il pense aussi certainement, en dénonçant le comportement de l'État et de certaines administrations, à la tentative avortée de Nicolas Sarkozy de faire du Conseil français du culte musulman (CFCM) non pas une instance se contentant de porter les doléances culturelles de nos concitoyens musulmans, au même titre que le Consistoire israélite, mais aussi leurs aspirations culturelles et politiques ou, si l'on veut, une sorte de pendant du Conseil Représentatif des Organisations Juives de France (CRIF) pour les Musulmans. C'est lui qui a pratiquement institutionnalisé l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF), aujourd'hui devenue Musulmans de France (MF), soupçonnée d'être le porte-voix des Frères musulmans, cela avant qu'il ne finît par changer de cap en ralliant une

¹⁰⁷ Louise Couvelaire, « Face à la crise sanitaire liée au coronavirus, le manque de carrés musulmans », *Le Monde* du 14/04/2020.

campagne islamophobe qui l'assailait, alimentée, au fil des ans, par de tragiques événements, et par s'en prendre à elle¹⁰⁸.

Il est vrai que l'État français est ici pris dans une contradiction flagrante et difficile à résoudre. Comment rompre en effet avec la pratique de ce que l'on appelle l'*Islam consulaire*, qui a longtemps été le moyen de continuer la politique coloniale de tutelle des imams en la déléguant aux États ayant acquis leur indépendance, sans violer de façon trop voyante la loi de séparation de 1905 ? Comment en finir avec une conduite des imams qui instillent chez les fidèles fréquentant les mosquées, l'idée d'un rapport avec les pouvoirs publics qui est celui auxquels ils ont été formés dans leurs pays d'origine ? Pourtant c'est un rapport qui, s'il a peu à voir avec la laïcité, a le mérite pour l'État d'être accompagné de la docilité de ces mêmes imams vis-à-vis du pouvoir, bien qu'elle soit vécue dans un jeu de balance entre deux allégeances. Il semble bien que sur les questions des imams détachés et sur celle du remplacement des ELCO (Enseignements langues et cultures d'origine) par les IELE (Enseignements internationaux de langues étrangères), la conclusion d'un *modus vivendi* soit bien avancée avec les pays du Maghreb. Mais que cela coïnciderait avec la Turquie, indocile aux injonctions

¹⁰⁸ Pour davantage de détails sur ce point, je renvoie au paragraphe intitulé « Sur la schizophrénie de l'universalisme républicain » dans mon livre : *Antisionisme, judéophobie, islamophobie : quelques mises au point*, Hoenheim (67), 2019, 52-59.

européennes : c'est du moins ce que l'on peut induire du discours d'Emmanuel Macron à Mulhouse.

2. Renoncer à un langage particulariste dans l'espace public

Sur le second point, s'obliger à s'adresser sur la place publique dans un langage commun à tous, et non pas en invoquant des principes particuliers à sa propre religion ou à sa propre communauté, *a priori* rien à redire. Mais il n'est pas inutile de faire trois remarques à ce sujet.

* **Première remarque.** Cette règle de conduite n'est nullement étrangère à l'Islam, ni comme religion ni comme civilisation. C'est une tradition forte que la pratique de séances de *munāzarāt* ou « controverses » publiques entre les représentants d'écoles de pensée, que de la civilisation islamique a élevée au rang d'art à la cour abbasside de Bagdad, mais qui s'est perpétuée dans les siècles suivants dans les cours de divers princes islamiques et dans les salons tenus par des élites cultivées. On n'a pu que se réjouir de voir diffuser récemment, même si c'est sur une chaîne qui n'atteint pas le grand public, le film documentaire *Saint-François et le Sultan*, qui touche à un sujet semblable et relate comment François d'Assise et son collègue, Illuminato di Rieti, ont pu en 1219, juste après le siège de Damiette, c'est-à-dire en pleine cinquième croisade, présenter leurs idées sur la religion devant le sultan d'Égypte d'alors, Muhammad al-Kamil entouré de sa

cour¹⁰⁹. Au vrai, en comparaison des *disputationes* de la scholastique chrétienne qui portaient sur la théologie, elles n'avaient pas nécessairement comme étalon de référence les dogmes religieux, ce qui n'était possible que sur des sujets juridiques entre *madāhib* différents. Parce qu'elles impliquaient des membres de confessions différentes pouvant de surcroît discuter sur des sujets les plus divers comme l'astrologie, la musique ou quelque discipline scientifique, la pierre de touche où étaient évalués les propos des uns et des autres excluait que chaque participant pût avancer ses arguments imposant à ses collègues l'acceptation de ses propres dogmes, et cela ne pouvait être que la raison (*ʿaql*). Que cette pratique soit la norme laïque, cela va sans dire, mais elle n'est pas propre à la « laïcité à la française », qui ne l'a pas inventée. Et si cette pratique a été oubliée par les courants traditionalistes des sociétés se réclamant aujourd'hui de l'Islam, qui croient trouver leur identité dans un corpus doctrinal rétréci et des conduites mornes et figées, elle n'est nullement dans la nature de la civilisation islamique, et il n'est pas difficile pour ceux qui se nourrissent de cette dernière de s'en prévaloir et de la cultiver. À ce propos, une constatation s'impose. Les tribunaux médiatiques ont pris la fâcheuse habitude d'organiser des débats entre des théologiens chrétiens ou

¹⁰⁹ Alexander Kronemer, *The Sultan and The Saint*, États-Unis : IMDbPro, décembre 2016, diffusé sous le titre *Saint François et le sultan*, en mai 2020 sur la chaîne *Histoire*.

juifs ou des philosophes athées ou laïques, avec des imams, ou des représentants d'associations islamiques, qui sont souvent, pour des raisons qui tiennent à leur désignation pour les premiers ou à leurs fonctions pour le seconds, de culture religieuse ou philosophique assez fruste. Ces derniers ne sont en fait pas davantage des théologiens ou des juristes que de braves curés de campagne qui ont, pour leur part, au moins l'avantage d'avoir suivi le séminaire, ou que des laïcs de bonne volonté du mouvement associatif peu au fait des querelles religieuses. Ils sont ainsi livrés, dans une confrontation terriblement inégale, aux banderilles acérées de protagonistes à la rhétorique bien huilée, et sortent le plus souvent de l'expérience meurtris et déconsidérés aux yeux du public, quand ils ne sont pas ridiculisés. Mais, ne soyons pas naïfs, c'est souvent le but, conscient ou inconscient, de la manœuvre. Il serait tout de même plus loyal, et aussi plus fécond, d'appeler sur les plateaux à leur place des hommes et des femmes de pensée, musulmans de religion ou de culture, qui se meuvent dans les mêmes sphères du savoir, habitués à affronter les joutes oratoires avec de meilleures armes, et qui aujourd'hui ne manquent pas dans notre pays.

* **Deuxième remarque.** Ce point vise particulièrement le Sunnisme qui, selon Jean-François Colosimo, est profondément marqué par « la fusion des ordres spirituel et temporel »¹¹⁰, ce qui est un préjugé tenace entretenu par la

¹¹⁰ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 365.

grande majorité des orientalistes et islamologues, comme l'ont montré bien des chercheurs sortant des sentiers battus comme Ali Mérad, Mohamed-Chérif Ferjani¹¹¹ ou même Mohammed Arkoun¹¹². Mais ce n'est pas à de telles personnalités que Jean-François Colosimo pense lorsqu'il livre sa sentence : « Si nos gouvernements étaient avisés, ils verraient dans nos islamologues, dans l'école de pensée si française qu'ils forment, la première de nos forces spéciales¹¹³ », car elles avancent des idées qui, le moins que l'on puisse dire, ne sont pas exactement les siennes.

Toujours sur la question dite des rapports entre « ordres spirituel et temporel », on sait que les Chrétiens se convainquent aujourd'hui de leur nécessaire séparation, confirmée par les déclarations de Pie XII quand il rappelait la parole du Christ : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu »¹¹⁴. On ne peut ignorer que les Musulmans peuvent en faire autant avec ce hadith célèbre : « Pour ce qui est des affaires votre monde (*dunyakum*), c'est vous qui en savez davantage en ce

¹¹¹ Voir Ali Mérad, *Le califat, une autorité pour l'islam ?*, Paris : Desclée de Brouwer, 2008, not. le Ch. I : « fait religieux et fait politique en islam », 18-44 ; ainsi que ch. 29-35 ; et Chérif Ferjani, *Le politique et le religieux dans le champ islamique*, Paris : Fayard, 2005.

¹¹² Voir Mohammed Arkoun, « Entretien avec le professeur... », [*Religion, pouvoir et société dans le Tiers Monde*] dans *Tiers-Monde*, XXXII, n°123 (1990), 499-508.

¹¹³ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 59.

¹¹⁴ Luc, XX, 25.

domaine, mais pour celles de notre religion (*dīnukum*), elles sont de mon ressort¹¹⁵ ». Certes on peut trouver, pour cette parole de Mohammed autant d'interprétations possibles que pour celles de Jésus, et qui n'ont, pour la plupart, aucun rapport avec le sujet qui nous intéresse. En, tout cas, si les réformateurs musulmans en ont fait leur miel dans les années 1920, comme ce fut le cas du théologien et cadī égyptien Ali Abd al-Raziq¹¹⁶, cela n'a pourtant rien d'une référence exhumée aujourd'hui de façon habile pour faire passer la pilule d'une acceptation contemporaine d'une « distinction entre spirituel et temporel » prétendument inconnue de l'islam. D'abord le fait que ce hadith soit recensé par les recueils le plus respectés¹¹⁷, montre une chose : même à supposer que ces paroles du Prophète soient apocryphes, cette idée de distinction contenue dans l'adage

¹¹⁵ Pour les sceptiques, il s'agit de la traduction mot à mot du texte suivant : *Iḍā kāna min amri dunyakum fa-antum a'lam bihi, fa-in amri dīnikum fa-ilayya*, Ibn Ḥanbal, *Al-Musnad* (av. 855), Faḥ al-rabāni li-tartīb *al-Musnad*, Bayrūt : Dār al-fikr, 2009, n° 12546, III, 118. Cette phrase est d'ailleurs reprise par Ibn Taymiyya, pourtant considéré comme un des auteurs les plus traditionalistes, voir *Maḡmū'at al-fatāwā* (av. 1328), i'tannā biha wa-ḥarraḡa aḥādīṭaha Āmir al-Ġazzār & Anwar al-Bāz, 20 vol., Bayrūt : Dār al-kutūb al-ʿilmiyya, XXVIII (al-Ḥadīṭ), faṣl 12, 10-11.

¹¹⁶ ʿAlī ʿAbd al-Rāziq, *Al-Islām wa-uṣūl al-ḥukm* (1925), traduit en français par Abdou Filali-Ansary sous le titre *L'Islam et les fondements du pouvoir*, Paris : La Découverte, 1994.

¹¹⁷ Notamment chez Muslim, *al-Ṣaḥīḥ*, hadith n° 2363, et chez Ibn Māḡa, *al-Sunan*, hadith n° 2470.

arabe *dīn wa-duniyā* était à ce point importante et coutumière aux IX^e-X^e qu'elle méritait d'être assortie d'une onction mohammédienne. Je dis bien *distinction* et non *indistinction*, comme le professent nombre d'islamologues qui ne voient pas que, d'un point de vue grammatical, le *wa-* n'est pas en l'occurrence une conjonction d'inclusion mais de disjonction. Cette idée ne fut d'ailleurs pas seulement la conception théorisée en Al-Andalus par Ibn Hazm, l'Alhazen des Latins, mort en 1064¹¹⁸, à une époque où, en guise de séparation entre l'Église et l'État, Henri IV, l'empereur du Saint-Empire, venait faire pénitence à Canossa en 1077 et s'agenouiller humblement devant le pape Clément VII. Disons en tout cas que Jean-François Colosimo chemine hors des sentiers de la vérité historique quand il affirme à propos de « la séparation des pouvoirs » que « seul le christianisme a su [la] rendre possible, voire effective »¹¹⁹. Elle fut en effet tout autant « possible, voire effective » dans l'Islam, bien que sous d'autres formes, non pas tant en général et en bloc, mais si nous considérons le phénomène domaine par domaine¹²⁰.

Troisième remarque. L'insistance, tout à fait contemporaine, sur cet appel à un langage commun, est liée à l'idée captieuse, diffusée sur la place publique par les *Rapports* de Hakim El Karoui, selon laquelle 28 % des Musulmans, le

¹¹⁸ Voir Ali Mérad, *op. cit.*, 29-31.

¹¹⁹ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 160.

¹²⁰ Sur ce sujet, voir plus loin, pages 99-103.

pourcentage dépassant même les 50 % chez les 15-25 ans, « ont adopté un système de valeurs clairement opposé aux valeurs » tantôt dites « de la République », tantôt dites « françaises » – la confusion entre les deux notions est significative –, rapports qui parlaient d’ailleurs à ce propos, bien avant Emmanuel Macron, de « sécessionnisme », et de « séparatisme »¹²¹. Une idée confortée par une enquête IFOP récente menée par Jérôme Fourquet selon laquelle « en France, la loi islamique, la charia [le mot est bien spécifié, NRL], devrait s’imposer par rapport aux lois de la République » aux yeux de 27 % des Musulmans¹²². Voilà qui ne manque pas d’être mis en exergue par quantité d’hommes politiques et de journalistes, comme si, dans une France vue par le même Jérôme Fourquet comme une « nation multiple et divisée », la sécession la plus grave n’était pas, bien avant celle imputée aux populations venant des anciennes colonies par les Cassandre du « Grand remplacement »¹²³, la « sécession des élites », c’est-à-dire le

¹²¹ Hakim El Karoui, *Un islam de France est possible*, Paris : Institut Montaigne, août 2017, 21-22 ; et *La Fabrique de l’islamisme*, Paris : Institut Montaigne, septembre 2018, 20, 415 et 427-428.

¹²² IFOP : *Étude auprès de la population musulmane en France, 30 ans après l’affaire des foulards de Creil*, Paris : Le Point / Fondation Jean Jaurès, nov. 2019, 51-52.

¹²³ Voir notamment Renaud Camus, *Le Grand Remplacement*, Neuilly-sur-Seine : D. Reinharc, 2011 ; et *Le changement de peuple*, [Plieux] : R. Camus, 2013.

clivage entre « France d'en haut / France d'en bas »¹²⁴. C'est ici qu'une précision sur la notion de Charia s'avère indispensable.

*** Sur la notion de Charia.** La fameuse opinion exprimée sur le rapport entre Charia et les lois de la République qui semble ressortir de l'enquête IFOP de 2019, est en effet le résultat d'une question biaisée, et sert d'épouvantail provoquant la peur dans la masse de nos concitoyens, prévenus contre la religion islamique par des siècles de préjugés alimentés par le spectre du tortionnaire coupant les mains et de la foule lapidant les femmes adultères. Surgit alors dans la conscience une scène semblable à celle imaginée par le peintre Henri Régnault où, se retournant d'un geste hautain de mépris et de dégoût, le bourreau essuie d'un pan de son vêtement oriental de théâtre, mi-toge mi-djellaba, la lame de son yatagan rouge du sang du supplicié dont la tête roule sur les marches du palais de l'Alhambra¹²⁵, dans le même temps où nos compatriotes musulmans pensent éthique, une scène qui vaut bien celle du bolchevik au couteau entre les dents.

Notre pays ne reconnaît, en résultat de l'idée laïque, aucune légitimité à la loi religieuse comme source du droit positif comme c'est le cas pour la Charia dans les pays arabes et islamiques. Tout en applaudissant à cette idée, et donc sans

¹²⁴ Jérôme Fourquet, *L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris : Seuil, 2019, 93-119.

¹²⁵ Henry Régnault, *Exécution sans jugement sous les rois maures de Grenade*, 1870, conservé au Musée d'Orsay, Paris.

prôner la Charia islamique, pas davantage que la Halaka juive ou de la Loi divine alléguée par les Chrétiens, il est toutefois possible de reconnaître que la Charia, d'ailleurs invoquée rituellement et surinvoquée de façon mythique et quasi magique chez nos voisins d'outre-Méditerranée – un peu comme les droits de l'homme ou la République chez nous –, ne se cantonne pas aux sanctions pénales moyenâgeuses sur lesquelles se braquent les regards suspicieux. Sanctions, entre parenthèses, de nos jours largement abandonnées sauf dans des pays comme l'Arabie saoudite¹²⁶, ce qui n'empêche d'ailleurs pas notre République laïque et vertueuse de faire à ses gouvernants les yeux de Chimène pour quelques contrats d'armement, la sécurité de ses approvisionnements en hydrocarbures et sa précieuse contribution au maintien de l'ordre régional. Cette Charia, quand elle est invoquée de bonne foi, n'est pas non plus simplement la manifestation de phénomènes que dénonce Jean-François Colosimo, tels « la complexion théologico-politique du sunnisme » ou « la divination du Coran ». Non plus la « clôture de l'interprétation »¹²⁷, cette fermeture de l'*iğtihād* que stigmatisaient les réformateurs musulmans du début du XX^e siècle pour appeler à sa réouverture contre les

¹²⁶ On apprend en avril 2020 qu'« Après la flagellation, l'Arabie saoudite abolit la peine de mort pour les mineurs », *Le Monde / AFP* le 27/04/2020. Heureux pays où un journaliste comme Jamal Khashoggi a pu, il n'y a guère, assassiné et démembré par un commando venu spécialement d'Arabie saoudite sur ordre venu du sommet de l'État, en venant retirer un visa à son consulat à Istanbul.

¹²⁷ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 365-366.

traditionalistes, mais détournée de son sens par les contempteurs de l'islam pour en faire, à la suite de Renan, la cause des causes du déclin de la civilisation islamique. Autant de maux « qui expliquent », selon Jean-François Colosimo, la « porosité » de la religion islamique « au paroxysme et le manichéisme qu'il oppose à la modernité »¹²⁸.

Tout cela est terriblement unilatéral. Avant d'aller plus loin, encore quelques explications. Si j'ai parlé de l'invocation mythique de la Charia, c'est qu'à la vérité, le *fiqh*, qui formule en droit positif les prescriptions coraniques, ne représente désormais qu'un infime secteur du droit actuel dans les pays s'en réclamant, non seulement du fait de l'existence traditionnelle de la coutume (*urf*) mais encore du fait que le *fiqh* n'a jamais émis de règles que sur une partie de l'activité sociale. Que dire alors de la multiplication des normes modernes depuis près de deux siècles maintenant ! Il est certain, cela soit dit à la décharge des citoyens de ces pays qui désirent les moderniser et se heurtent à de sérieux obstacles, que l'on a tendance à grossir ce qui fait mal et à ne voir que cela, mais cela n'est pas un raison pour que des orientalistes, pour qui le souci devrait être la connaissance, de transformer cette réaction compréhensible en préjugé. La Charia n'a jamais été et n'est jamais, dans les faits, même pour les conservateurs les plus étroits, limitée à un énoncé de règles religieuses, civiles et pénales, car elle comprend nécessairement aussi, au-dessus

¹²⁸ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 58.

d'elle et pour justifier ces dernières dont ils sont induits, des principes appelés *maqāṣid*, « finalités ». Traditionnellement au nombre de cinq, ces principes concernent la protection : 1. de la religion (*dīn*), 2. de la vie de la personne (*nafs*), 3. de la raison (*ʿaql*) – cette raison même dont Jean-François Colosimo rappelle que sa conception commune moderne procède de la scholastique médiévale¹²⁹, en oubliant ce que cette dernière, enseignée au XIII^e en Sorbonne par Albert le Grand et Thomas d'Aquin, doit à la philosophie arabe –, 4. des biens (*māl*), et 5. de la descendance (*nasl*). Protections auxquelles des juristes modernes en ajoutent un sixième, celle de la dignité (*ʿird*) de la personne humaine. Leur importance tient au fait qu'ils servent de référence pour juger notamment la légitimité des actes des gouvernements en dehors de ceux, largement minoritaires, qui sont sanctionnés par le *fiqh* dans des pays où l'incidence de la Charia concernait avant tout les *ʿibādāt*, c'est-à-dire le domaine des « règles spirituelles », et devait inspirer les *muʿāmalāt*, les « règles sociales » et non, comme le pensent les bigots étroits, en tenir lieu¹³⁰. Aussi un réformateur musulman comme Mohammed Abduh n'avait-il pas peur de provoquer les oulémas (*ulamāʾ*) traditionalistes en affirmant qu'en France, où il avait séjourné de 1884 à 1888, les conduites respectaient davantage la Charia que cela n'était le cas en Égypte ! Je ne pense

¹²⁹ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 34.

¹³⁰ Un des rapports de Hakim El Karoui indique à ce propos que, pour Mohammed Abdouh, « la charia n'a pas vocation législative mais doit "insuffler un esprit de charité et suppléer les éventuelles faiblesses de la raison" », voir *La Fabrique de l'islamisme*, déjà cité, 47.

pas mal interpréter l'opinion de beaucoup de Musulmans vivant aujourd'hui dans notre pays en disant qu'ils pensent de même s'ils comparent la situation politique, intellectuelle et morale de notre société à celles de nombreux pays se réclamant précisément de la Charia, mais d'une Charia ossifiée et vidée de son contenu éthique, comme source de la législation.

*

*** Sur les pouvoirs temporel et spirituel.** Ayant précisé la notion de Charia, sa fonction et son rôle réels et non fantasmés, tels qu'on les présente généralement au public dans un but d'épouvante, il est désormais possible de revenir sur le rapport entre « pouvoirs temporel et spirituel » sur lequel on ne peut dire que Jean-François Colosimo apporte de vraies lumières lorsqu'il énonce : « Le monde musulman se caractérise moins par la confusion des pouvoirs spirituel et temporel (strabisme convergent) que par l'indistinction des formes de souveraineté du Prince, du Peuple, de l'entre-deux qui peut mêler autocratie et anarchie (en Irak ou en Syrie aujourd'hui) »¹³¹. En fait, même si les choses ne sont pas simples, notre Saint Georges protecteur de la société contre les outrages du dragon islamique, brouille encore le sujet en mélangeant allègrement les époques et en les compressant. La vérité est que le rapport entre l'État (*dawla*) et la religion (*dīn*) présente une multiplicité de formes dans le temps et l'espace des Terres

¹³¹ Jean-François Colosimo, *Aveuglements*, 484.

d'islam¹³², mais prenons, pour nous limiter, l'exemple de l'Empire ottoman qui présente une importance historique considérable.

Disons d'entrée que le *Sultān*, qui est au sens premier l'« Autorité », n'eut réellement le titre de calife qu'aux yeux des puissances européennes, lesquelles voulurent voir en lui, en projetant sur l'Islam leur propre situation, le pendant du pape¹³³. Le *Sultān*, donc, désignait le *Shaykh al-Islām*, soit le chef la hiérarchie des oulémas (*ulamā'*) avec fonction de mufti (*mufī*), et il avait coutume de confier cette charge au cadī (*qādī*) d'Istanbul, lequel appartenait déjà à cette hiérarchie. Or celle-ci possédait de son côté ses propres règles de fonctionnement et de recrutement et avait monopole dans l'établissement du *fiqh*, le droit islamique, et son interprétation. Elle avait aussi autonomie d'appréciation sur les mesures prises au titre du *qannūn*, qui était du ressort du Sultan et en matière duquel ce dernier avait coutume de trancher en toute indépendance, même contre avis défavorable des oulémas qui jugeaient, ainsi que nous l'avons

¹³² Je renvoie ici à l'article intitulé « Unité du politique et du religieux dans la civilisation islamique » dans le DOSSIER *L'Islam défantasmé*, sur mon site personnel.

¹³³ Voir mes articles sur le *Califat*, publié sur *Orient XXI* ; « Le califat d'hier à aujourd'hui » dans le DOSSIER *L'Islam défantasmé*, sur mon site personnel ; ainsi que « Khalifat », dans l'*Encyclopédie de la colonisation française* éditée sous la direction d'Alain Ruscio, Paris Indes savantes, IV (2020), s.v.

déjà vu, de la légitimité des règles séculières à l'aune des *maqāṣid*, c'est-à-dire les « finalités » de la Charia.

Le rapport de compétences entre le Sultan et le Chaykh al-Islam ressemble ainsi pas mal, *mutatis mutandis*, à celui qui existe entre le souverain britannique et le primat de l'Église anglicane, l'archevêque de Canterbury. Là où se manifestaient des différences, c'était, à l'époque prémoderne, en matière de justice et d'enseignement. Sur le premier point, la *common law* et ses juges étaient du ressort de la Couronne et donc très tôt sécularisés, tandis que, dans l'Empire ottoman comme plus généralement en Terres d'Islam, les cadis jugeaient traditionnellement dans les domaines du *fiqh*, qui n'a pas seulement trait à des questions religieuses mais touche aussi à certaines questions civiles et pénales, tandis que l'application des règles du *qannūn*, bien plus nombreuses que les précédentes, était livrée à des juridictions séculières¹³⁴. Sur le second point à présent, si l'enseignement traditionnel était confié dans l'Empire

¹³⁴ On peut ici se reporter au livre de Hervé Bleuchot, *Le droit musulman*, Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2000, qui note, en parlant de l'ensemble des pays d'Islam, « l'existence d'autres juridictions, variables suivant les époques et les régions, qui ont restreint la compétence du cadi : celles de la police (*shurṭā*), de la justice militaire (*qāḍī l-ʿaskar*), de la police des marchés et des mœurs (*hisba*), du redressement des abus (*maḥākīm al-maẓālim*), des tribunaux coutumiers, des tribunaux des gouverneurs, pacha, *qā'id*, etc. », voir I, Ch. 9, section 1 : « L'organisation judiciaire », § 462 (en ligne). NB : Les transcriptions de l'arabe ont uniformisées, dans ces citations, avec celles de mon article.

ottoman aux oulémas comme en Angleterre à l'Église, la sécularisation, commencée aux Temps modernes, a touché l'Empire après l'Europe. La Porte institua cependant dès le XVIII^e des écoles spécialisées d'ingénieurs sous le contrôle de l'administration sultaniennne, tandis que furent ouvertes, dans l'enseignement primaire, des écoles civiles à côté des écoles coraniques dans les années 1830¹³⁵. Tout cela montre que si l'on veut établir une comparaison des rapports de compétence entre le politique et le religieux entre Europe et Monde islamique, il faut bien se garder de les examiner en général, c'est-à-dire tous domaines confondus, et de façon atemporelle, mais s'y attacher secteur par secteur, et surtout période par période¹³⁶.

Notons que les choses ont encore bien changé aujourd'hui. Dans les pays du Maghreb, pour ne parler que d'eux, l'État a hérité de la période coloniale tant la direction sur l'institution des biens habous (*ḥabūs*, que l'on appelle aussi *waqf*), c'est-à-dire des biens de mainmorte résultant des

¹³⁵ Voir à ce sujet François Gorgeon, « La formation des élites à la fin de l'Empire ottoman : le cas de Galatasaray », dans *Revue du monde musulman et de la Méditerranée* n°72 (1994) [*Modernités arabes et turque : maîtres et ingénieurs*], 15-25.

¹³⁶ Je remarque à ce propos que Salah Bey ben Mostefa, bey de Constantine de 1771 à 1792, n'hésita pas à mettre son nez dans les affaires des oulémas en élaborant une réforme de l'enseignement des médersas et une réforme judiciaire, propres à répondre aux besoins de modernisation du pays, voir *L'Orient d'Ismāʿīl Urbain d'Égypte en Algérie*, déjà cité, II, 353. Il ne fut assurément pas le seul à agir de la sorte.

donations qui finançaient traditionnellement les mosquées et les écoles, que l'autorité sur le corps des imams qu'il nomme et à qui il dicte les prêches du vendredi. Il a ainsi pris la haute main sur les affaires religieuses, leur personnel, leur financement et leur action, tandis que l'École elle-même est passée dans ses mains, sans compter qu'il se charge lui-même d'y enseigner le b.a.-ba de la religion sous son autorité, à côté même des écoles coraniques. Toutes proportions gardées, nous sommes là plus près des compétences d'un Napoléon 1^{er} que de celles d'un Louis XIV. Notons à ce propos ces paroles d'Ernest Renan il y a un siècle et demi : « L'islamisme n'est pas seulement une religion d'État, comme l'a été le catholicisme en France, sous Louis XIV, comme il l'est encore en Espagne ; c'est la religion excluant l'État, c'est une organisation dont les États pontificaux seuls en Europe offraient le type¹³⁷. » On peut dire qu'il a fait le plus grand mal avec de telles affirmations péremptoires, fondées sur une désinvolture peu croyable vis-à-vis des faits historiques.

*

*** Sur République et éthique.** Selon une formule rabâchée plus que de raison sans autre précision, « il n'est pas de loi au-dessus des lois de la République ». Cela peut paraître aller de soi dans une société largement sécularisée, au point

¹³⁷ Ernest Renan, *De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation*, discours d'ouverture des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collège de France le 23 février 1862, Paris : Michel Lévy Frères, 1862, 4^e édition, 27.

qu'on peut entendre aujourd'hui des Chrétiens la reprendre. En fait, prise telle quelle, la formule est effroyablement tendancieuse, et peut blesser inutilement les fidèles de diverses religions, précisément à une époque où, de façon inattendue, la religiosité reprend – avec l'Islam mais pas seulement avec lui –, une place plus importante dans la vie des sociétés européennes. Il n'est donc pas superflu de la passer au crible de la critique. La formule n'est pas meilleure sans autre précision donc, que celle d'une Christine Boutin affirmant le contraire, à savoir qu'« il y a des lois supérieures à la loi de la République », prononcée également sans autre précision¹³⁸. L'explication indispensable à donner en complément dans les deux cas consiste à indiquer à quel registre on se réfère, ce qui permet alors de s'apercevoir qu'on ne parle pas de la même chose. La première affirmation ne fait que rappeler la hiérarchie des règles de droit positif, la seconde parle de la règle morale. Si l'on veut interdire à tout citoyen de placer, en sa conscience, une loi morale au-dessus du droit positif, alors il faut renoncer à mettre au programme des études de nos écoles les *Antigone* de Sophocle et de Jean Anouilh, où l'héroïne en appelle à la loi divine, celle de Zeus contre la loi humaine de Créon, en d'autres termes au droit naturel contre le droit positif. La supériorité humaine de la règle

¹³⁸ Christine Boutin, « Il y a des lois supérieures à la loi de la République », propos recueillis par Alexandre Lemarié (*Le Monde*), Xavier Lambrechts (TV5 Monde) et Bruno Daroux (*RFI*), publié le 20/05/2013 sur le site du *Monde*.

morale, c'est bien l'une des interprétations que la théologie chrétienne donne à cette parole du Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde »¹³⁹. Et c'est ce que l'on retrouve chez Jean-Jacques Rousseau, pour qui la part de divin que comprend la Raison est telle que, sans elle, les lois énoncées par les peuples et leurs représentants n'ont à ses yeux aucune légitimité.

En parlant de la République, Marcel Gauchet a établi les termes complexes et contradictoires du problème qui, un siècle après la loi de 1905, taraude à nouveau la société : « Elle a posé un principe imposant à la foi elle-même de se redéfinir. Cette notion de neutralité cause un embarras juridique, car il n'est pas vrai de dire que la laïcité est neutre dans l'absolu. Elle l'est techniquement : le législateur n'a pas plus à se mêler de dogme qu'il n'a à se plier à des demandes religieuses. Mais elle ne l'est pas métaphysiquement, puisque la loi humaine est affirmée comme libre par rapport à la loi divine, ce qui ne va pas du tout de soi pour une vision religieuse traditionnelle¹⁴⁰ ». Il s'agit bien en effet de « vision religieuse traditionnelle », qui reprend comme une seconde nature les rapports établis pendant des siècles mais dont il est possible à chaque religion de se

¹³⁹ Jean, XVIII, 36.

¹⁴⁰ Marcel Gauchet, dans « La loi de 1905. Laïcité, Religions, République », entretien croisés entre Gérard Larcher et Marcel Gauchet, propos recueillis par Bruno Jeudy, Paris : 2019 (texte en ligne), 14.

départir sans se renier, et non de la « vision religieuse » en général, comme d'ailleurs de la loi humaine dont la liberté vis-à-vis de la loi divine est question de croyance, en particulier chez le partisans de la « religion laïque », pour lesquels il s'agit un dogme.

Rien n'empêche en effet une institution quelle qu'elle soit, civile ou religieuse, qui possède ses propres règles morales, de renoncer à les défendre auprès de ses fidèles pour qu'ils s'en inspirent dans leur action sur la place publique. Personne, hormis peut-être quelques anticléricaux intégristes, n'a jamais reproché aux Catholiques leur obéissance aux préceptes de l'Église définis par le concile de Vatican II. Ce dernier n'exhorte-t-il pas « les Chrétiens, citoyens de l'une et l'autre cité, à remplir avec zèle leurs tâches terrestres en se laissant guider par l'esprit de l'Évangile », ou encore, plus explicitement « à inscrire la Loi divine dans la Cité terrestre » ?¹⁴¹ Or que dirait de différent un Musulman s'il traduisait dans son propre langage, que ses coreligionnaires sont invités « à inscrire la Charia dans la Cité terrestre » ? Mais là, *horribile auditu* ! Qu'il y inscrive ce qu'il veut, mais surtout pas la Charia qui n'est pourtant autre chose, pour lui, que la « Loi » divine !

¹⁴¹ Dans le texte latin : *Concilium christianos, cives utriusque civitatis, adhortatur ut sua terrestria officia fideliter implere studeant, idque spiritu Evangelii ducti* ; puis *ut lex divina in civitatis terranae vita inscribatur*, voir *Gaudium et spes*, III^e partie, respectivement points 43.1 et 43.3.

Encore une fois, la conduite efficiente pour la convivance sociale varie avec le lieu du locuteur et sa fonction. D'un côté, le croyant s'abstient d'adresser à ses concitoyens l'injonction de se soumettre à une loi dictée par sa propre morale ou sa propre religion. Réciproquement, il est contreproductif de lancer aux croyants des anathèmes en tenant un discours de ce type : « ceci tient de la morale ou de la religion, or nous sommes en politique ». Ce n'est pas seulement faux, cela présente avant tout le grave inconvénient de froisser sans raison les fidèles de tel ou tel culte ou les tenants de telle ou telle morale, en leur refusant de posséder une éthique particulière, qui serait condamnable par principe. Il est, en toute circonstance, important d'avancer, non ses propres références philosophiques ou religieuses comme l'*ultima ratio*, mais des arguments d'utilité sociale et de validité spirituelle possiblement communs à tous et formulés dans la langue susceptible d'être comprise par toutes et tous. Cela n'est certes pas aisé, et bien sûr, il serait bien naïf de croire que cela éviterait les conflits. Mais c'est la règle indispensable pour les éviter autant que faire se peut.

Ici, une anecdote qui peut prendre, dans les conditions actuelles, une certaine valeur. Je pense à Gustave d'Eichthal, philosophe saint-simonien, né dans le Judaïsme, mais converti au Catholicisme à l'âge de 13 ans. Il partageait les conceptions de Joseph Salvador, lui-même de père juif et de mère catholique et entré dans la religion protestante, et selon qui la République était l'aboutissement

de la loi mosaïque. Emporté par ces idées, il proposa en 1848 à Lamartine de consigner cette considération dans le préambule de la Constitution. Sans succès, il est vrai¹⁴². Que d'Eichthal pensât une telle chose, il en avait parfaitement le droit. Cela ne manquait pas de renforcer sa motivation d'engagement citoyen en la mettant en cohérence, plus encore : en résonance, avec sa culture juive et sa détermination à agir sur l'agora. Mais il ne pouvait l'inscrire dans la loi commune, pas davantage que l'idée répandue et rabâchée à l'envi selon laquelle la laïcité serait une spécificité chrétienne, ce qui rend suspect a priori les musulmans de « mauvaise foi » laïque. Le débat sur les racines chrétiennes de l'Europe, dont la mention fut retirée dans le préambule de la constitution européenne à la demande de Jacques Chirac en 2004 a touché à des questions semblables. « Ce refus est resté une blessure pour bon nombre de catholiques, en France, en Europe et à Rome », commentait pourtant *La Croix* quinze ans encore après l'événement¹⁴³. Que la culture européenne possède des racines chrétiennes, c'est enfoncer des portes ouvertes, mais prétendre le graver dans le marbre des stèles publiques supposerait aussi de mentionner de façon concomitante toutes les autres racines, comme l'avait fait en son temps

¹⁴² Hervé Le Bret, *Les Frères d'Eichthal*, Paris : PUBS, 2012, 359-360.

¹⁴³ Claire Lesegretain et Nicolas Senèze, « Quand le président Chirac refusait de mentionner les « racines chrétiennes de l'Europe », *La Croix* du 27/09/2019.

fort judicieusement remarquer Jacques Delors. On imagine en effet le tollé si on avait indiqué la part de la civilisation et de la pensée arabes et islamiques dans la formation de la pensée scholastique, puis dans la Renaissance européenne, sans oublier sa contribution aux sciences dont l'Europe s'enorgueillit ! Comme si sa civilisation, à l'instar des autres, ne s'était pas, pour paraphraser le philosophe platonicien Bernard de Chartres, hissé sur les épaules de celles qui les ont précédées : *nani gigantum humeris insidentes* ! Chacun, quelle que soit la croyance qu'il partage, professe l'analyse qui lui sied du développement historique et qui l'aide à s'investir dans l'action commune, mais cela n'a, de toute façon, pas de place dans la formulation de la règle de fonctionnement de la Cité, surtout si elle est faite de gens de cultures et de religions différentes, à moins de vouloir imposer à tous une religion ou une culture particulière. L'Europe en est arrivée sur ce point à ce résultat, qui reste instable et fragile, au travers des tempêtes épouvantables, qui peuvent toujours fondre sur nous. Il n'est pas besoin de les revivre. Mesdames et Messieurs les intégristes de la « laïcité à la française », ne privez donc pas vos concitoyens de placer un pensée éthique au-dessous des lois de la République, sous peine de tomber dans la démagogie de celui qui vient de parler le plus fort !

Il n'est pas inutile d'insister du ce point. Il n'existe d'un côté aucune raison de principe pour que nos concitoyens

musulmans soient traités de façon différente, c'est-à-dire de façon plus suspicieuse, que les croyants des autres religions et, de leur côté, aucune raison de se comporter différemment dans la Cité. Il faut donc cesser de pousser des cris d'orfraie quand on entend un Musulman se réclamer de la Charia. Il peut s'en réclamer à bon droit, encore une fois, pourvu qu'il ne cherche pas l'imposer aux non-Musulmans. Il ne fait d'ailleurs le plus souvent que de se réclamer de l'éthique, formulée dans son propre langage. Cela nous ramène à l'enquête de l'IFOP dont il a été question précédemment¹⁴⁴, laquelle étudie l'état d'esprit des Musulmans 30 ans après « l'affaire du foulard » de Creil, et fait les gorges chaudes des islamophobes, il y a plusieurs manières de lire. Il n'est pas surprenant que la conception du rapport entre la religion et l'État varie fortement avec le pays d'origine du père de famille : si en effet le chiffre des Musulmans pour qui, selon les auteurs de l'enquête et leur propre langage discutables, « la charia devrait s'imposer par rapport aux lois de la République », est de 22% pour un père né français ou d'une des nationalités des pays du Maghreb, il monte à 35 % si le père vient d'Afrique subsaharienne, 44% s'il vient de Turquie et 55 % s'il vient d'Afrique orientale, s'agissant probablement des Comores. Cela n'empêche pas que, dans l'imaginaire français, l'image du Musulman soit avant tout celle de l'Arabe du Maghreb. Il n'est pas non plus surprenant que

¹⁴⁴ Voir plus haut, pages 94-95.

l'attitude varie avec le temps d'imprégnation des habitudes de pensée dans la société française : c'est ainsi que le chiffre est de 41% pour les Français de moins de 25 ans par acquisition de la nationalité, tombe à 21 % pour les Français de naissance, ce qui signifie qu'il est divisé par deux au bout d'une génération. Ceux qui pensent qu'il est possible que l'imaginaire d'une partie quelconque de la société mute d'un coup pour se fondre dans la psyché commune, s'agitent dans le vide mais de façon dommageable pour la société.

Pour en terminer sur ce point, on ne peut demander à tous les citoyens d'employer, sous peine de pédantisme menant à l'ostracisme, la précision du langage exigée des responsables politiques et de médias et des intellectuels dont la charge est justement de l'éclaircir, précision sur laquelle l'Académie française se pencherait de façon plus utile qu'en précisant s'il faut dire *Covid-19* au masculin ou au féminin. Que cela soit dit en tenant compte des questions liées au fait que, dans leur imaginaire comme dans celui de la société dans laquelle les Musulmans doivent aujourd'hui trouver leur place, le processus de sécularisation a pris des formes historiques et un tempo assez différents. Il faut, en cela comme en toutes les affaires de mœurs, beaucoup de patience et veiller à ne pas heurter sans nécessité et sans profit. Pensez par exemple au temps qu'a mis la masse des Catholiques, entravée par la bataille négative de Rome, pour accepter la « laïcité à la française ».

3. Renoncer aux signes démonstratifs dans l'espace public

Reste le troisième point avancé par Jean-François Colosimo, l'extirpation de tout « signe religieux démonstratif »¹⁴⁵. Cela se rapporte naturellement, à première vue, à la question du voile qui, selon lui, « est la barrière mise pour créer l'endogamie, en quoi ça heurte notre principe d'universalité », mais pas seulement¹⁴⁶. Après que la déferlante des développements historico-théoriques de notre auteur nous a submergé, que reste-t-il concrètement, dans le lit du torrent, comme propositions pratiques ? Partie négative : « Il ne faut pas de loi d'exception contre les musulmans mais appliquer l'entière de la loi, parce qu'ils le méritent, ce sont nos compatriotes. Il faut arrêter de les traiter sous le mode de l'indigénat, inconsciemment ». Tout cela est de la meilleure eau. Puis vient la proposition positive : « Il faudrait une espèce de concile musulman, où les imams se réunissent et définissent le sens du voile, de manière claire : on aurait un point de référence, et peut-être plus raisonnable que ce qu'on pourrait attendre¹⁴⁷. » La montagne accouche d'une souris. De plus et surtout, si le voile est considéré par des Musulmans comme une prescription religieuse, est-ce

¹⁴⁵ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 132.

¹⁴⁶ Jean-François Colosimo, « Les religions françaises », 41.

¹⁴⁷ *Idem*.

qu'un concile d'imams peut s'instituer en conclave des oulémas ou synode des muftis ?

C'est ne pas chercher à comprendre l'Islam que de vouloir lui imposer une constitution religieuse *ex externo* et, qui plus est, à la hussarde. C'est pourtant Jean-François Colosimo qui l'explique : un des obstacles à l'émergence d'un « Islam de France » – je traduis en ne gardant que l'aspect constructif et bienveillant de la formule : d'un rapport apaisé entre l'État et des représentants des Musulmans –, est « la méconnaissance du fait musulman » et « la confusion mémorielle de l'illaïcité de la gestion coloniale des cultes »¹⁴⁸. C'est le moins que l'on puisse ! Pour être clair, il s'agit du refus d'appliquer la loi de 1905, malgré la demande faite par l'éventail des mouvements algériens allant de l'Association des oulémas musulmans algériens du cheikh Ben Badis aux indépendantistes de l'Étoile nord-africaine de Khaled el-Hassani ben el-Hachemi, le petit-fils d'Abd el-Kader, et de Messali Hadj, et du maintien de l'Islam sous la tutelle du ministère de l'Intérieur sous prétexte qu'il est en même temps ministre des cultes.

Mais voilà qu'il reproche immédiatement à l'État, dans l'esprit de sa « religion française », « la renonciation à exercer toute police religieuse »¹⁴⁹. « Non, affirme-t-il encore, il n'y a jamais eu de neutralité laïque, ni de pacte

¹⁴⁸ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 367.

¹⁴⁹ *Idem.*

laïque mais, contre les Églises, la neutralisation de leurs ambitions et l'imposition de sa domination par l'État »¹⁵⁰. On pourrait souscrire à cette caractérisation, qui est une constante de la politique française, au moins de la République. Celle-ci a bien arraché par la force l'Instruction publique à l'Église catholique et à ses congrégations par les lois laïques de Jules Ferry des années 1880, suivies des mesures du petit père Combes, et achevées par la loi de 1905. Mais, dans le rapport de l'État avec l'Islam en comparaison celui qu'il eut il y a un siècle avec le Catholicisme, il faut tenir compte du fait que l'Islam n'a pas, comme cela était le cas hier pour l'Église, une influence déterminante dans l'enseignement de la jeunesse et qui en profitait pour instiller les idées ouvertement et belliqueusement antirépublicaines et antilaïques du Vatican. Tout juste existe-t-il de nos jours de tout petits secteurs, celui de la scolarisation à domicile et celui de l'enseignement privé islamique hors contrat, parfaitement légaux par ailleurs, qui inquiètent l'État, et sur lesquels ce dernier a par ailleurs, dans la loi telle qu'elle est, toute latitude de contrôle et d'interdictions.

Quant au Protestantisme et au Judaïsme, l'Empire les a contraint à une organisation du culte sur le modèle de l'Église. Mais c'était au temps du concordat. Aujourd'hui qu'il n'a aucune prise directe sur l'organisation du culte islamique, que peut faire l'État ? Des voix s'élèvent

¹⁵⁰ *Ibid.*, 359.

régulièrement pour faire naître au forceps un Conseil islamique sur le modèle du Consistoire israélite de 1808¹⁵¹. Sauf que nous ne sommes plus, hormis l'Alsace et la Moselle en France métropolitaine sous le régime du concordat, sans parler de la Guyane, Mayotte et de quelques territoires d'Outremer où existent des statuts dérogatoires, hors concordat. Et dire que, dans les départements restés concordataires et en Guyane, les imams ne sont pas rémunérés à l'instar des prêtres, pasteurs et rabbins ! Régir l'Islam comme aux temps coloniaux où la loi de 1905 ne fut pas appliquée dans les dits « départements français » d'Algérie, n'est pas davantage possible. D'où les tentatives tout aussi infructueuses que harassantes de chercher maintenir le contrôle de type concordataire tout en protestant du respect de la loi de séparation, et les palinodies des gouvernements successifs qui exaspèrent Jean-François Colosimo.

Notre héraut de la « religion française » certifie qu'il suffirait de recourir aux « moyens ordinaires de l'État,

¹⁵¹ Un des exemples les plus récents, l'article d'Arthur Chevallier, « Islam en France : l'exemple de Napoléon et du judaïsme », dans *Le Point* du 28/10/201. Dans l'émission de Yves Calvi, référencée en page 50, n. 58, Georges-Marc Benamou insistait pour que la République décline pour les Musulmans la recette appliquée par l'Empire aux Juifs en 1808, en d'autres termes une sorte de bizutage d'État. Et cela sans protestation aucune de l'animateur ni des autres participants, la juriste et ex-secrétaire d'État Jeannette Bougrab, Jean-François Colosimo, naturellement, et le journaliste et essayiste Mohamed Sifaoui, avec qui ses collègues pensent pouvoir s'imprégner de l'imaginaire social des Mondes arabe et islamiques.

lesquels sont parfaitement suffisants pour contrôler le fonctionnement des associations, leur financement, comme pour censurer une librairie haineuse ». L'État exercerait ainsi, « selon le droit commun la pression nécessaire à ce que l'islam de France prenne son destin en mains »¹⁵². Or l'État fait, en pratique, beaucoup plus que cela. Considérant que les « moyens ordinaires de l'État » ne suffisent pas, le gouvernement encourage les préfets, sur simple soupçon d'« islamisme » et de « communautarisme », à employer de leur propre chef – c'est-à-dire sur simple humeur du corps préfectoral ou interprétation personnelle puisque ces prétendus délits attendent toujours leur définition en droit –, tous les moyens administratifs dont ils disposent, quitte à se faire désavouer par les tribunaux, mais bien longtemps après, c'est-à-dire quand le mal sera fait. « Christophe Castaner l'affirme », comme l'ont bien saisi des journalistes du *Figaro* : « *L'offensive républicaine* » se fera en frappant au portefeuille ceux qui « *placent la loi de Dieu au-dessus des lois de la République* ». L'idée, explique un préfet, est d'appliquer la « *méthode Al Capone* ». En clair, des comités opérationnels départementaux antifraude réunissent des policiers, des gendarmes, des douaniers, des agents du fisc mais aussi Pôle emploi, l'Urssaf ou encore les caisses d'allocations familiales pour

¹⁵² Jean-François Colosimo, *La religion française*, 378-379.

“deshabiller” une cible¹⁵³ ». C’est cette l’expérience, tentée dans 47 quartiers dits « de reconquête républicaine », où le ministre de l’Intérieur fait feu de tout bois¹⁵⁴ qu’Emmanuel Macron propose, dans son discours de Mulhouse du 18 février 2020, de généraliser à tout le pays. Contre toute vraisemblance, Jean-François Colosimo condamnait dans *La religion française* « l’aboulie » de l’État « à recourir à une police religieuse »¹⁵⁵ et lançait : « Exit mille ans de course éperdue après une vocation qui n’avait pour elle que d’être unique et qui aura frôlé mille et un fois l’abîme »¹⁵⁶. Mais, voilà qu’insatisfait du discours de Mulhouse, il réitère ces accusations¹⁵⁷. Qui est à la poursuite d’une chimère, jamais la réalité ne saurait le satisfaire.

Si l’État qui peut agir directement par la loi, il est clair que c’est du moins sous une pression extrêmement forte, pourvu qu’il ne soit pas conduit à sortir trop ouvertement de son rôle de neutralité religieuse. C’est là que la « religion française » montre toute son utilité. Quitte à instituer, en

¹⁵³ Voir Jean Chichizola et Christophe Cornevin, « Lutte contre l’islamisme : clubs sportifs, commerces illicites et écoles hors contrat dans le viseur », *Le Figaro* du 28/11/2019.

¹⁵⁴ Voir Camille Pouillon, « Contre le communautarisme, la circulaire Castaner Castaner fait feu de tout bois », sur *Mediapart* le 18/02/2020.

¹⁵⁵ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 378.

¹⁵⁶ *Ibid.*, 383.

¹⁵⁷ Jean-François Colosimo chez Yves Calvi le 19/02/2020, voir plus haut, page 50, n. 58.

dépit des dénégations du chef de l'État et des responsables politiques, une politique de soupçon permanente qui vire à l'inquisition. « La religion française, constate Jean-François Colosimo, a su produire un catholicisme français, un protestantisme français, un judaïsme français, ou encore une maçonnerie française qui, sous la force de la référence pontificale, ont trouvé à jouer un rôle éminent à l'intérieur comme à l'extérieur de la France ». Et de se demander : « Y aura-t-il un islam français »¹⁵⁸. On peut « arguer, concède-t-il, du monolithisme de l'islam, imperméable à ce qui n'est pas lui, inamovible au regard des circonstances, incapable de varier », concède-t-il, mais c'est alors ne pas connaître l'histoire, la division qui taraude le monde musulman depuis ses débuts, les arrangements constitutionnels qu'ont pu passer les califats arabes et l'empire ottoman »¹⁵⁹. Pourtant il n'y croit pas le moins du monde, et vend la mèche lorsqu'il déclare : L'erreur « est de continuer à réclamer du monde musulman, principalement sunnite, qu'il se réforme – il l'a déjà fait. De se réinventer en islam des Lumières : mais cet islam-là, moderne, existe et c'est précisément l'islamisme »¹⁶⁰. Cette idée est tellement ancrée chez lui qu'il la réitère un an plus tard : « La principale erreur de l'État est de n'avoir pas compris que la réforme de l'islam qu'il attend et qu'il a pensé pouvoir

¹⁵⁸ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 381.

¹⁵⁹ *Ibid.*, 369.

¹⁶⁰ Jean-François Colosimo, *Aveuglements*, 488.

provoquer, a déjà eu lieu, qu'elle a été menée avec consistance et cohérence depuis le XIX^e siècle, mais qu'elle aboutit à une forme antimoderne de modernisation¹⁶¹. »

On aura compris : sans attendre le terme de sa vertigineuse cavalcade rhétorique à travers les religions et les civilisations à laquelle il nous a convié avec ses *Aveuglements*, Jean-François Colosimo a effectivement déjà prononcé son arrêt : « Comme Mohammed Iqbal, ces autres précurseurs que furent Mohammed Abduh et Rachid Rida ont procédé à une *réforme* complète de la religion, qu'ils ont entendu au sens strict, comme une réformation, à l'identique (et non pas une reformulation, par altération). Retrouver le fond vital afin de renouer avec la permanence a signifié, pour eux, réaménager le califat et la *Charia* en tant qu'éléments constitutifs et donc reconstituants de l'*Oumma*. Par cette reconstruction politique reconduisant l'évitement théologique, ils ont fait œuvre moderne non sans replonger le monde musulman dans l'impasse dont ils croyaient le tirer – le réveil de l'interprétation ramène aux sources qui rappellent les fondements dans lesquels l'interprétation finit par se dissoudre »¹⁶². Je laisserai de côté Mohammed Iqbal dont les traductions effectuées de l'excellente Eva de Vitray-Meyerovitch ne semblent pourtant pas laisser penser qu'il prête le flanc à la critique de notre dénégateur de la réforme moderne en Islam. Pour ce

¹⁶¹ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 369.

¹⁶² Jean-François Colosimo, *Aveuglements*, 483.

qui est de Rachid Ridha à présent, il est notoire qu'on ne peut, comme le fait Jean-François Colosimo, qui utilise de seconde main des travaux douteux, le confondre avec son maître Mohammed Abduh, avec qui il a rompu en se rapprochant du Wahhabisme des Saoudiens tandis qu'en échange, ces derniers se réclamèrent du Salafisme. Il est certain que ce double mouvement a fortement contribué à effacer les frontières entre réformisme islamique, vu comme pendant du Luthérianisme pour le Christianisme, et revivalisme, pour emprunter un mot au Protestantisme, à fond traditionaliste et conservateur. Ce qu'affirme Jean-François Colosimo ne saurait donc résumer le mouvement historique, et ne saurait faire admettre que le réformisme modernisateur de Jamal al-Din al-Afghani et de Mohammed Abduh soit mort dans le cul-de-sac conservateur du Salafisme-wahhabisme saoudien ou des Frères musulmans de Hassan al-Banna, qui s'est lui-aussi revendiqué de Rachid Ridha. On peut regretter que le réformisme modernisateur ait subi un revers historique considérable en face du revivalisme passéiste qui, pour obscurcir encore les choses, a pris les atours de l'adversaire. Il se proclame en effet lui-même *réformiste* et, contrairement à ce que pense Jean-François Colosimo, revendique l'*iğtihād*, mais non tant pour s'adapter au monde moderne que pour effectuer son retour aux sources conservateur, hyper-rigoriste, identitaire et replié sur lui-même, pour le moins mutilant de toute vie sociale ouverte et féconde. Cela n'est pas une raison pour entonner un *De profundis* sur la tombe édifiée pour le

réformisme. Il y a fort à parier que, devant les extrémités réactionnaires où conduit le revivalisme castrateur et l'impasse sociale et politique où il mène les sociétés arabes et islamiques contemporaines, il va bien falloir qu'il connaisse un nouveau printemps si la religion islamique ne veut pas sombrer.

Aussi, pour en revenir à aujourd'hui, il est parfaitement clair qu'en dépit de ses vœux formulés du bout des lèvres, Jean-François Colosimo n'attend rien des Musulmans qui se prétendent réformateurs, et à plus forte raison d'un chimérique concile d'imams de toutes obédiences.

De la « religion française » comme culture

Quand il explique ce qui le poussa à explorer l'univers de ce qu'il nomme la « religion française », Jean-François Colosimo confesse : « La figure de la laïcité m'est naturellement apparue comme la clé qui permettait d'analyser son "historialité", son destin transitant entre culte et culture »¹⁶³. C'est dire que lorsqu'on parle avec lui de laïcité, il ne s'agit pas simplement d'attitude vis-à-vis des différents cultes ou religions, mais bel et bien de cultures, la culture incluant la religion. Passons donc à l'Islam. Notre auteur pourrait admettre, même s'il se fait violence pour conjecturer cette hypothèse, que du point de vue doctrinal, les Musulmans pourraient, à la limite, évoluer quant au culte. Mais reste pour lui un problème gravissime : « la question des mœurs, elle, est à jamais sans solution »¹⁶⁴. Il fait ainsi faire passer la « neutralisation » de la religion islamique du plan de la codification de la foi et des rapports avec l'État à celui de la culture. Il prétend combattre les courants de l'extrême-droite, mais où arrête-t-il la dénonciation « de tout signe religieux démonstratif, car une telle signalisation ostentatoire en devient alors signal de mobilisation politique »¹⁶⁵ ? Selon lui, « il faut

¹⁶³ Didier Leschi, « Jean-François Colosimo et Régis Debray : L'État, la politique et la religion », *op. cit.*

¹⁶⁴ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 361.

¹⁶⁵ *Ibid.*, 132.

refuser de se faire enfermer dans la question du voile, qui est connexe »¹⁶⁶, et qui cache donc une question bien plus vaste. Ainsi, quand il parle des problèmes posés à Avignon « comme ailleurs », il étire une vaste liste. On y trouve « les questions de visibilité du culte [le mot est lâché, et nous y reviendrons, NRL], du financement de l'étranger à côté de la générosité des fidèles, de l'alimentation de norme halal avec la multiplication des boucheries éponymes, du calendrier des fêtes et des jeûnes, du rite d'inhumation et de la création de carrés confessionnels », etc. Autant de problèmes qui entraînent leur lot « d'après rivalités entre imams », « de bras de fer feutrés ou bruyants avec les pouvoirs publics » et « de conflits latents avec le reste de la population »¹⁶⁷. Ne sont-ce pourtant pas là, à vrai dire, pour partie des problèmes normaux, dont beaucoup sont d'ailleurs parallèles à ceux qui ont été ou sont encore rencontrés par nos compatriotes juifs, et qui peuvent être résolus pourvu que l'État encourage ses différentes instances à la bienveillance ? Quant à l'autre partie, elle tient à la gêne que constitue pour certains la « visibilité de l'Islam » dans l'espace public. C'est bien là une revendication générale beaucoup plus vaste avancée par des courants de droite et d'extrême-droite et même d'une certaine gauche qui, étrangers à toute notion de réciprocité dans le temps : ils étaient moins gênés par l'intrusion

¹⁶⁶ Jean-François Colosimo, « Les religions françaises », 41.

¹⁶⁷ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 57.

massive et le bouleversement des mœurs provoqués par la colonisation dans les pays du Maghreb et d'Afrique sahélienne, d'où vient justement la masse de nos concitoyens musulmans. Mais c'était au nom de la civilisation ! C'est, au fond du fond, cette revendication d'un Islam invisible qui est cultivée et érigée en doctrine par les idéologues de l'islamophobie qui mènent croisade contre ce qu'ils nomment l'*islamisation* de la société, phénomène que certains voient même comme la sinistre étoile annonciatrice d'un « Grand remplacement » à portée de vue. Jean-François Colosimo s'indigne, sur ce plan, à titre de comparaison, du déferlement du *globish*¹⁶⁸, ce qui est la moindre des choses à regretter en regard de la tempête culturelle qui s'abat sur notre société. Nous sommes témoins, dans la crise sanitaire actuelle, de l'empressement des autorités administratives et des médias à employer l'obscur mot anglo-américain *cluster* quand le français *foyer* est bien plus pointu et parle immédiatement à l'esprit. Nous mesurons aussi les trépignements d'impatience pour le traçage numérique, spontanément baptisé *tracking* par nos ministres qui n'ont pas réfléchi une seconde à trouver le mot pourtant employé par notre langue dans ce sens précis depuis trois décennies. Nous ne voyons donc pas très bien ce qui va enrayer cette psychose sociale dont le langage n'est qu'une expression. Il faut dire à ce propos qu'un haut-parleur est fourni par les médias à ceux qui crient à l'invasion de

¹⁶⁸ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 130.

la culture française par la culture islamique, tandis que le micro est pratiquement coupé pour ceux qui se plaignent des atteintes à notre sociabilité et à notre tranquillité culturelle par une invasion bien plus dérangeante. Nous ne pâtissons pas en effet que des débordements d'un anglais médiatico-commercial dans la langue de la radio et de la TV, y compris les noms d'émissions. Nous devons également endurer l'algorithmisation de nos conduites les plus privées par les géants étasuniens et bientôt chinois de l'informatique, la macdonaldisation et la starbuckisation sans aucun bénéfice de nos habitudes alimentaires et de nos pratiques de voisinage, l'ubérisation de nos relations de travail et l'amazonisation et l'airbiènebisation, si l'on peut oser ce néologisme, des services aux particuliers. Mais, trêve d'alarmisme, tout cela n'est pas si grave, regardons plutôt ailleurs, vers les Musulmans !

En écrivant ceci : « Si la nation est laïque, la laïcité n'est qu'un attribut de la nation, en rien son synonyme et encore moins celui du nationalisme »¹⁶⁹, Jean-François Colosimo se démarque quelque peu de l'extrême-droite, mais il communique pourtant avec elle en attribuant, conformément à sa « religion française », à la nation un caractère revenant à l'État. Il minimise ainsi, dans la laïcité, la fonction de neutralité à l'égard des différentes religions, et met en avant le rôle en quelque sorte disciplinaire de l'État vis-à-vis d'elles, sachant qu'aujourd'hui, c'est de l'Islam qu'il s'agit

¹⁶⁹ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 176.

étant donné que le rapport avec le Christianisme et le Judaïsme est apaisé, et appelle même la société à s'en mêler au quotidien. Il tire donc la laïcité dans le sens d'une laïcité de combat, partielle à la limite de l'intolérance, celle qui a précisément subi un échec en 1905, où a vaincu la laïcité de neutralité d'Aristide Briand et de Jean Jaurès. « Non, martèle-t-il, il n'y a jamais eu de neutralité laïque ni de pacte laïque, mais, contre les Églises, la neutralisation de leurs ambitions et l'imposition de la domination par l'État¹⁷⁰. » Poursuivant cette idée, il affirme : « Il n'est donc d'idée plus absurde que de vouloir inscrire, comme on l'entend, le mot de laïcité dans la loi fondamentale là où le qualificatif laïque sert exactement à préciser, en garantissant l'égalité de tous sans distinction d'aucune sorte, que la neutralité équivaut à l'impartialité¹⁷¹. »

Après cette parenthèse, reprenons le fil du raisonnement. Quand Jean-François Colosimo assure : « La France n'est pas entièrement catholique, le catholicisme est insécable de son histoire »¹⁷², on pourrait acquiescer si le « pas entièrement » ne tirait pas un peu trop la couverture dans le sens catholique. Selon un sondage commandité par l'Observatoire de la laïcité, 37% des Français se disent

¹⁷⁰ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 359.

¹⁷¹ *Ibid.*, 111-112.

¹⁷² Jean-François Colosimo, « Les religions françaises », 41.

croyants et 31% non-croyants ou athées¹⁷³. Certes, être incroyant ou athée ne signifie pas qu'on ne participa pas, à un degré ou un autre, d'une culture catholique, mais cela fait beaucoup de monde qui se situe hors du « pas entièrement », d'autant plus que tous les croyants ne sont pas catholiques. Mais là n'est pas l'important. Si, comme il le prétend, Jean-François Colosimo combat vraiment les positions de l'extrême-droite, pourquoi écrit-il cela dans un journal militant pour ce courant qui veut ouvertement ramener la culture française à sa dimension chrétienne, voire catholique ? S'il était cohérent avec son affirmation, notre polémiste chercherait à montrer à ses hôtes en quoi justement la culture française ne se réduit pas à sa part chrétienne, pour ne pas dire judéo-chrétienne, comme on dit aujourd'hui avec l'arrière-pensée de l'expurger de tout apport islamique. Cela eût été d'autant plus salutaire que, dans le même dossier présenté par le journal *L'Incorrect*, un autre contributeur s'épanche ainsi : « Là où le bât blesse, c'est par rapport à l'expansion de la culture islamique – symbolisée par le voile mais pas seulement – non sur la liberté de culte ». En d'autres mots : ce n'est pas l'Islam comme religion qu'il faut combattre – entendez l'Islam comme croyance dont l'expression reste cantonnée dans les foyers –, mais l'Islam comme culture avec ses signes distinctifs dans l'espace public. Illustration : « Pourquoi

¹⁷³ Voir le site de la Fondation pour l'évangélisation par les médias, organisme soutenu par l'Église catholique, *Aleteia*, le 18/07/2019.

cette musique ethnique dans les autoradios, et jamais Brel ou Brassens ? Pourquoi ce maquillage au henné durant les mariages ? Pourquoi le retour massif au “bled” durant l’été et pas dans le Cantal ou les Alpes ?¹⁷⁴ ». N’est-ce pas faire preuve d’ignorance volontaire que de ne pas avoir entendu le rappeur Demi-Portion, de son vrai nom Rachid Daif, faire une belle révérence à cet autre Sétois en reprenant *Bonhomme* et *Le Mécréant*, ou le rappeur belge Mochétan s’illustrer par un vibrant homme à Brel, à qui cet autre rappeur, Abd el Malik, proclame vouer une grande admiration ? N’est-il pas stupide de se plaindre de maquillages au henné, du reste temporaires, quand les tatouages massifs, pérennes eux, autrement plus voyants et pas toujours du meilleur goût, s’exhibent à tout-va ? N’est-il pas inepte de vouloir que des familles dites encore « immigrées » après deux ou trois générations d’installation dans notre pays, s’inventent un aïeul auvergnat pour aller le retrouver virtuellement pendant les vacances d’été ? On pourrait ajouter, avec Éric Zemmour à la liste ci-dessus : pourquoi Rachid et non pas Richard, oubliant qu’un grand personnage peu suspect de manque de patriotisme, Lazare Carnot, qui mérita le surnom d’Organisateur de la victoire, osa nommer un fils Sadi, en l’honneur du poète persan Saadi, sans aucun respect pour l’histoire de France ni pour le calendrier romain, prénom d’ailleurs porté par le neveu

¹⁷⁴ Frédéric Saint Clair, « Interdire le voile ou interdire l’Islam ? », *L’Incorrect* n° 25, novembre 2019, 32.

du premier, d'ailleurs devenu rien moins que président de la République française de 1887 à 1894...

Imaginez seulement que, par simple jeu de la réciprocité dans les rapports entre communautés humaines, qui est tout de même un des éléments de la convivance, l'on fasse cette proposition : le Christianisme, d'accord, mais non aux jours fériés de Noël ou de Pâques, qui troublent la laïcité civile et culturelle ! Il ne serait pas besoin d'aller jusqu'à cette extrémité pour susciter une immense levée de boucliers. Rappelons-nous ce que la Commission Stasi suggérait en 1903, au Point 4.4 de son *Rapport* : « Il n'est pas question de remettre en cause le calendrier conçu principalement autour des fêtes catholiques (quatre des onze jours fériés, les lundis de Pentecôte et de Pâques ayant en fait une origine laïque). Mais il convient de prendre en considération que le paysage spirituel français a changé en un siècle. La République s'honorerait donc en reconnaissant les jours les plus sacrés des deux autres grandes religions monothéistes présentes en France, les bouddhistes organisant leur fête annuelle principale un dimanche de mai. Ainsi à l'école, l'ensemble des élèves ne travailleraient pas les jours de Kippour et de l'Aïd-el-kébir. Ces deux jours fériés supplémentaires devraient être compensés. La République marquerait ainsi avec force son respect de la pluralité des options spirituelles et philosophiques et sa volonté que ce respect soit partagé par

tous les enfants de France¹⁷⁵. » On sait que Jacques Chirac, qui s'était dans un premier temps montré favorable à cette idée, finit par s'y opposer dans le projet de la fameuse loi votée le 15 mars 2004 sur la laïcité, laquelle se limita en fin de compte à l'interdiction des « signes religieux ostensibles ». Quand nos concitoyens profitent du pont de l'Ascension, savent-ils dans leur masse, la raison de ce jour férié ? Idem pour l'Assomption. Gageons même que la majorité des Chrétiens qui les honorent ces fêtes, dûment reconnues par le Concordat de 1801, n'ont pas perdu leur caractère officiel avec la suppression de ce dernier en 1905. Ce refus regrettable de reconnaître à d'autres religions des jours fériés, est lié à un caractère que Jean-François Colosimo attribue à la loi de 1905 et que Jacques-Chirac n'a pas eu la force de transgresser : « Si le terme est absent du texte de la loi, écrit-il, c'est qu'en fait la dite laïcité est une catho-laïcité par – réalisme *culturel*¹⁷⁶. » Voilà qui est bien dit. Mais les conséquences de ce « réalisme » sont graves. Il n'a en effet d'autre signification pratique que réaffirmer, dans l'officialité de l'État, le catholicisme comme un exclusivisme culturel, ce qui est à cent lieues de la laïcité en rapport avec les besoins de notre époque.

¹⁷⁵ Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, *Rapport au Président de la République*, remis par le médiateur de la république Bernard Stasi le 11/07/2003, Point 4.4, 65.

¹⁷⁶ Jean-François Colosimo, *Aveuglements*, 512.

Dans le dossier de *L'Incorrect* auquel contribue Jean-François Colosimo, l'essayiste Benoît Dumoulin écrit : « Les responsables politiques sont obsédés par la menace que constitue l'islam politique ». Ils ne veulent pas voir, selon lui, que « c'est la société civile qui est visée par l'islamisation culturelle¹⁷⁷ ». Comprenez bien : ce n'est pas, pour ces gens, une diminution de l'enjeu de la lutte contre l'« islam politique ». C'est que celle-ci ne suffit pas, qu'il faut aller plus loin et poursuivre le combat dans un sens plus large encore, celui de la culture. On imagine les cris d'épouvante qu'auraient poussés les gens de cette obéissance si la République avait fait de l'Aïd el-Kébir un jour férié. Et nous abordons ici la formulation générale et à la justification théorique de cette allergie et cet exclusivisme culturels assumés. Il est en effet affirmé comme une évidence dans ce dossier que la morale enseignée par le Catholicisme « n'est autre que la morale fondée sur la raison est accessible à tous car inscrite au fond de la conscience humaine¹⁷⁸ ». Une manière de proclamer que la morale chrétienne est morale universelle exclusive, et que son antithèse est la culture islamique, si facilement accusée d'exclusivisme religieux et d'intolérance, conformément au proverbe populaire : c'est la poule qui chante qui a pondu l'œuf. Il ne reste plus qu'à donner la parole à la journaliste

¹⁷⁷ Frédéric Saint Clair, « Interdire le voile ou interdire l'Islam ? », déjà cité, 33.

¹⁷⁸ Benoît Dumoulin, « Il n'existe pas de charia catholique », *ibid.*, 33.

et essayiste Sonia Mabrouk qui confie au même Benoît Dumoulin sur le site du toujours aussi pertinent *L'Incorrect* : « L'Islam sera chrétien ou ne sera pas !¹⁷⁹ ». Si Jean-François Colosimo ne parvient pas à une telle outrance dans la formulation, sa démarche n'emprunte pas moins les mêmes chemins quand il affirme l'universalité de la « religion française » qui doit être entendue comme une culture, et une culture unique, spécifique... et pas moins universelle, s'entend.

« Par-delà les questions que posent en soi le multiculturalisme, le problème, estime le théoricien de la « religion française », est que la France, sur mille ans, s'est édifiée contre ce système ». Cela fait que, « entre la dérouter de son histoire et l'annihiler dans son être, la distance n'apparaît pas visible, même au microscope »¹⁸⁰. » Les questions qu'est supposées poser le multiculturalisme ne sont, en réalité, perçus comme des problèmes que si l'on entend les cultures comme des entités homogènes, fermées, rigides et invariantes, confondues avec des communautés aux mêmes caractères, suspectes de posséder leurs propres règles les poussant à s'opposer, sur le terrain politique, à la règle commune, en d'autres termes, le fameux et honni communautarisme à l'anglo-saxonne. La question est différente si

¹⁷⁹ Benoît Dumoulin, « Sonia Mabrouk : L'islam sera chrétien ou ne sera pas », entretien-vidéo mis en ligne sur le site de *L'Incorrect* le 26/11/2019.

¹⁸⁰ Jean-François Colosimo, *Aveuglements*, 516.

l'on regarde la culture, non comme une entité sociale, mais comme l'être-au-monde de la société et de ses éléments.

Les différents secteurs de la société, même ceux qui se considèrent comme des communautés, possèdent en fait et nécessairement une pluralité de facettes culturelles dont certaines seulement le définissent en propre. Mais c'est sur celles-là que l'on met de façon idéologique et partisane la lumière et les cloue en les mutilant, c'est-à-dire en les amputant de tous les éléments culturels qu'elles ont en commun avec les autres secteurs et communautés.

Une telle altération de la complexité sociale, qui mène à une essentialisation beaucoup plus grave des secteurs et groupes sociaux visés, est autrement plus néfaste que la réalité des outrances particularistes, qu'elles soient linguistiques, religieuses et culturelles, les plus fréquentes de ces groupes et secteurs. Il s'agit là d'une bonne vieille tradition française, qui donne de la formule de la « République une et indivisible », une interprétation réductrice et intégriste. C'est elle qui prononce, avec tous les raccourcis, les rétrécissements mentaux qu'il charrie, l'anathème sur le multiculturalisme. C'est bien dans cette « patrie de l'universel » que l'emploi du mot *peuple*, au demeurant si vague, a pu faire scandale quand les Corses s'en sont prévalu, et ce jusqu'à ce le statut de 1991 finisse enfin par reconnaître en son Article 1^{er}, « le peuple corse comme composante du peuples français ». Et c'est aussi dans cette « patrie des droits de l'homme », seule avec Malte, que la

Charte européenne des langues régionales et minoritaires, signée en 1998, tarde à être ratifiée et donc appliquée. Diable, un crime de lèse-culture française, qui est par nature en même temps, un crime de lèse-universel !

Jean-François Colosimo ne pouvait pas ne pas savoir dans quel encier il trempait sa plume en entrant dans le jeu de ce journal. Mais au lieu de combattre ses idées, il déclare dans le même numéro et le même dossier : « Un des problèmes que pose l'islam, c'est que jusqu'à maintenant la France n'avait eu à traiter que des corps religieux issu du socle biblique, et le Coran n'est pas la Bible »¹⁸¹.

C'est aller dans le sens de ses hôtes d'extrême droite, non tant par politesse que conviction profonde, puisqu'il passe lui aussi de l'Islam-religion à l'Islam-culture qu'il combat au nom de la religion-culture qu'est sa « religion française ». Confirmation quand il appelle à retrouver « ce qui singularise la politique de la France sur un millénaire d'opposition entre les mondes européens et musulmans¹⁸² ». Passons sur cette simplification de l'histoire qui oublie l'alliance inaugurée avec la Porte ottomane par François I^{er} et Soliman le Magnifique, sur la connivence forte de la monarchie de Juillet avec l'Égypte de Méhémet Ali (Mohammed Ali), et d'autres épisodes encore.

¹⁸¹ Jean-François Colosimo, « Les religions françaises », 41.

¹⁸² Jean-François Colosimo, *La religion française*, 379.

Ernest Renan n'est pas loin, lui qui fut en son temps vilipendé par l'Église pour avoir promu une conception historico-critique du Christianisme, mais fut encensé dans le même mouvement par la France laïcarde pour proclamer que l'Islam était « la plus complète négation de l'Europe », lui contre qui « est la guerre éternelle, la guerre qui ne cessera que quand le dernier fils d'Ismaël sera mort de misère ou aura été relégué par la terreur au fond du désert¹⁸³ ». Nous sommes en France et la géographie ne nous dote d'aucun désert, mais les raisonnements de Jean-François Colosimo induisent un objectif comparable. Il ne s'agit pas seulement de pousser l'État à baliser la religion islamique dans un « Islam de France » réformateur dans lequel il ne croit goutte, c'est bien l'éradication de l'Islam-culture de l'espace public et sa relégation dans des conclaves philosophiques ou les dévotions à huit clos, relégation à laquelle il appelle l'État à œuvrer pour être fidèle à la « religion française ».

Jean-François Colosimo joue en fin de compte beaucoup sur les mots. Il a beau proclamer : « Est laïque la mise à distance par l'autorité civile de toutes les croyances ou convictions particulières afin que, dépolitisées, démilitarisées, demilitarisées, elles puissent cohabiter dans le même espace public. C'est là toute la singularité du rapport entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel que la France a pensé, décidé et acté. Aucun autre pays ne la connaît ou ne

¹⁸³ Ernest Renan, *De la part des peuples sémitiques...*, *op. cit.*, 27.

l'applique vraiment »¹⁸⁴. Laissons de côté l'habituel cocorico. La « religion française » qu'il prône est loin d'impliquer une laïcité « dépolitisée » et « démilitarisée ». Au contraire, dévoyée sur le plan de la culture, elle est fondamentalement politique et militante, mais c'est sous les atours d'une hypocrite neutralité qu'elle dissimule son caractère partisan et combattant, voire belliqueux.

¹⁸⁴ Didier Leschi, « Jean-François Colosimo et Régis Debray ... », *op. cit.*

Considérations conclusives

L'idée directrice de ce texte est de prendre appui sur les attaques et incriminations, faites au départ par Jean-François Colosimo mais à qui se sont joint par la suite d'autres personnes, contre l'Islam et les Musulmans pour préciser de façon positive la place de ces derniers dans notre pays. Mais il semble utile, pour être complet, de replacer ce propos dans le mouvement général des peuples et des cultures qui affecte notre planète et ne manque pas d'avoir une incidence sur notre société.

De la planète et des hommes

Il est patent que, dans le monde-village produit par la mondialisation moderne, celle de la fin du XX^e siècle, les différents peuples ont accéléré leur côtoiement et leur entrecroisement sous l'effet de l'internationalisation de l'appareil productif et des moyens de transport les plus récents. Songeons que si les départements français furent découpés en 1790 de manière à ce que les citoyens puissent effectuer à cheval un aller-retour des coins de plus reculés de leur terroir à leur chef-lieu en un jour, c'est à présent le voyage aller-retour Paris-New York qui s'effectue dans le même temps. Cette mondialisation physique est complétée par celle, bien plus spectaculaire encore, des moyens de

communication audiovisuels, la toile et les réseaux sociaux, qui font pénétrer les cultures du monde entier chez chacun d'entre nous, à domicile et de façon instantanée. Un phénomène qui modifie profondément notre vie mérite ici d'être considéré. Trouvant naissance dans un système social fondé sur le marché dont le mécanisme la produit inéluctablement, c'est la concentration. Charles Fourier avait déjà montré, à l'aube du capitalisme industriel, ce phénomène que le capitalisme hyper-financier contemporain développe de façon frénétique et porte à des sommets. Or ce phénomène de concentration présente une double face. Nous avons, dans un monde de plus en plus opulent, concentration de la richesse d'un côté, concentration de la pauvreté de l'autre, et cela à l'échelle des nations comme à l'intérieur de chacune d'elles.

Concentration au niveau international d'abord. Elle ne se contente pas de creuser un fossé entre pays riches et pays pauvres. Elle produit aussi une cassure nette, à l'échelle internationale, entre deux types de sociétés. D'un côté, une société moderne ultramondialisée qui se forge ses propres règles échappant à celles des différents États, et elles sont largement uniformisées : on descend à l'hôtel de la même chaîne où l'on mange la même nourriture à New York et à Pékin, à Paris comme à Alger ou à Johannesburg et y paie avec la même carte de crédit. De l'autre côté, des sociétés traditionnelles, dite parfois périphériques, et de toute façon vidées de leur substance vivante et vouées à l'abandon des instances officielles. Et, entre ces deux types de sociétés,

toute une kyrielle de situations intermédiaires. Ce phénomène aux conséquences déjà dramatiques se double d'un second dans la texture géohistorique tissée par les cœurs du capitalisme et du pouvoir mondiaux. Selon l'adage antique, *omnibus viis Romam pervenitur*, c'est-à-dire que toutes les routes mènent des confins vers le cœur des empires. Or si ce mouvement, aujourd'hui démultiplié par la nouvelle mondialisation, se produit en partie vers de nouveaux centres, la pratique des vieilles routes se perpétue même après les indépendances, de sorte que, vu des vieux foyers impériaux, le flux de populations est encore plus massif, même s'il n'est pas majeur en regard de ceux qui affectent les sociétés périphériques entre elles. Ajoutons que ce déplacement de populations variées combine l'apport des cerveaux et de main d'œuvre : nos hôpitaux, comme l'a brutalement montré aux yeux de tous la récente crise sanitaire, et nos écoles ne pourraient plus fonctionner sans les médecins et les enseignants venus du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, pas davantage que nombre de nos usines, chantiers ou services. Ce qui contribue encore à la concentration mondiale de la richesse.

Concentration à l'intérieur des nations elles-mêmes, maintenant. Limitons-nous ici aux pays riches, sachant que, comme on peut s'en douter, les phénomènes sont encore aggravés dans les pays pauvres. D'un côté, la concentration de la fortune, foncière et immobilière, pousse au regroupement des riches à un pôle de la société : pensez eu refrain

malicieux : « Auteuil Neuilly Passy, tel est notre ghetto »¹⁸⁵, qui date déjà d'il y a presque trente ans ! Réciproquement, l'agglomération des couches populaires les plus démunies, d'abord dans des quartiers les plus vétustes *intra-muros* puis, plus souvent encore, dans le glacis-dortoir *extra-muros*, nos cités de banlieues. Le bannissement économique s'y double d'une relégation sociale exaspérée par l'ethnisation des rapports sociaux, un héritage colonial qui les transforme en de véritables ghettos. Nous avons là un des points de jonction des deux phénomènes de concentration qui viennent d'être relevés, celle qui s'opère à l'échelle internationale et celle qui s'effectue à l'intérieur de chaque nation. Ainsi se superposent et se fondent, dans les vieux pays au passé impérial, les banlieues des villes et les banlieues du monde¹⁸⁶.

Inutile et grotesque, dans ces conditions, de crier au scandale du multiculturalisme. Ou plutôt faudrait-il parler de pluriculturalisme, c'est-à-dire de la présence de plusieurs cultures en un même lieu, qui est bel et bien une caractéristique du village planétaire actuel. C'est une donnée sociale imparable qui se décline, surtout dans les

¹⁸⁵ Les Inconnus : « Auteuil Neuilly Passy (Rap BCBG) », 1991.

¹⁸⁶ Pour une analyse plus complète de ce phénomène et de ses conséquences, je renvoie à un article écrit à propos des émeutes de 2005 : « Banlieues des villes, banlieues du monde », *Drôle d'époque*, Paris, n° 18, printemps 2006, consacré à l'« exclusion culturelle », en ligne sur mon site personnel.

vieux pays au passé colonial comme la France, jusques et y compris dans le moindre quartier de nos cités, où vivent inmanquablement des populations de traditions et de cultures différentes, si bien qu'en même temps, chaque groupe social participe de plusieurs cultures, celle qu'il apporte dans ses bagages et celle de la société dans laquelle il essaie de trouver sa place. Il est impossible de barrer dans un seul sens les voies qui mènent vers les centres mondiaux de l'économie et du pouvoir, comme s'y applique notamment l'Europe-forteresse, – alors que dans l'autre continuent à se mouvoir hommes d'affaires, touristes et armées des grands États.

Cela ne peut se faire sans léser gravement le corps social planétaire. Sans perpétuer l'humiliation que notre continent a fait subir aux autres peuples, notamment ceux des autres rives de la Méditerranée et de l'Afrique subsaharienne aux temps des dominations impériales-coloniales. À l'échelle de l'histoire, celles-ci ne sont pas si loin, de sorte qu'est d'autant plus vive l'humiliation que portent dans leur chair et leur esprit les populations de ces pays qui ont émigré chez nous ainsi que leurs descendants, qu'elle est chaque jour réactivée par des vexations qui se relient, dans la psyché collective, à l'inertie d'un esprit de supériorité cultivé par les nostalgiques du passé dans des couches non-négligeables de la société. Ici, doit entrer en ligne de compte une impérieuse exigence de réciprocité, qui ne vaut pas seulement dans l'espace mais aussi dans le temps. Une réciprocité souvent oubliée, quand elle n'est pas flétrie comme résultant d'une complexe de

culpabilité, et qui est pourtant une condition *sine qua non* de la convivance, non seulement sur l'agora du monde-village, mais aussi sur les forums de nos plus humbles quartiers et cités où vivent mêlées des populations de traditions, de religions et de cultures différentes.

Dans un monde où les médias sont directement mondiaux et où, par réflexe de défense, apparaissent partout des besoins de protection des langues et cultures particulières, le critère ne peut être, à l'échelle des pays, le verrouillage de cultures nationales prétendument invariantes dans le temps. Si l'objectif est inatteignable, il ne peut que renforcer à l'échelle locale, l'opprobre jeté sur les cultures minoritaires et leur parage dans des quartiers d'apartheid. Il est inévitable que la coexistence de groupes d'origines différentes produise à la longue, dans la chaleur de la participation à l'action commune dans les pays, un rapprochement des mœurs, essentiellement par mimétisme social et culturel avec la culture dominante. D'un autre côté, si le rapprochement des cultures dans le village planétaire donne occasion d'enrichissements mutuels, il est aussi source de potentielles collisions. Non seulement à l'échelle internationale mais aussi à l'échelle nationale, jusqu'à celle des quartiers. D'autant que, du fait de la mondialisation des médias de masse et des réseaux actifs sur la toile, chaque culture et chaque religion possèdent désormais les moyens de diffuser à l'échelle planétaire et que chaque minorité culturelle ou religieuse peut trouver là un point

d'appui à sa résistance contre l'uniformisation générale, sans que cela gêne pourtant forcément la vie commune.

Un double écueil est ici à éviter. La société doit naviguer, à l'échelle des différents pays, entre le Charybde des volontés centripètes négatrices de l'intérêt collectif et le Scylla des efforts centrifuges enclins à l'éradication de toute différence. Le résultat ne se trouve pas dans l'application doctrinaire de proclamations de principes généraux, prétendument universalistes ou particularistes-exclusivistes, mais dans l'élaboration collective, persévérante et obstinée d'un *modus vivendi* praticable et susceptible d'évolution.

La conduite propre à pacifier le corps social présente une dualité d'aspects. Elle suppose, d'une part, sur le plan politique, l'égalité de traitement entre peuples et nations et leur ressortissants, ce qui se conjugue, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle locale, par le refus des discriminations, ce dont nous sommes encore très loin, en dépit des proclamations. Elle induit, d'autre part, sur le plan culturel, ce qui est trop peu mis en avant, l'émulation des responsables publics dans l'effort pour puiser, chacun dans le patrimoine des différentes cultures et religions dont il se réclame, les éléments susceptibles d'apporter les meilleures réponses au bien commun du monde-village. Car il existe un bien commun planétaire et qu'à parler de nations, de communautés, de religions et de civilisations, on a trop tendance à oublier l'humanité. Est-ce si difficile à entendre, par ces temps de pandémie mondiale ? Et pourtant, au lieu de parler de

solidarité humaine à l'échelle planétaire, bien des responsables politiques en appellent, comme des perroquets mécaniques dont le ressort est remonté, à l'unité nationale !

Il est en effet indispensable de mettre en exergue ces intérêts humains communs, à l'échelle nationale et locale, par le refus de principe de l'exclusivisme culturel. Il est ainsi illusoire et dangereux de vouloir passer les populations allogènes à la moulinette de l'exclusivisme monoculturel pour en faire des citoyens standard, nécessairement diminués, d'une nation ou d'un État particulier.

De l'Islam et des Musulmans

Ces considérations sur la situation effectuées et ces principes généraux rappelés, venons-en à présent à la place dans notre pays de l'Islam et des Musulmans, de religion ou de tradition familiale. La place de ces derniers dans la société est loin d'être négligeable, si l'on s'en tient à une enquête rapportée par le politologue Jérôme Fourquet. Ils étaient en effet autour de 5 millions en 2016, soit autour de 7,5 % de la population totale. Certes, la proportion des Afro-américains dans la population des États-Unis s'élève dans le même temps à 13,5 %, soit près du double. Mais le fait que, selon une autre enquête rapportée par le même auteur, près de 18% des enfants inscrits à l'état civil à la même époque portent un prénom propre à la religion

islamique¹⁸⁷, laisse présager qu'avant quelques décennies, la situation démographique des Musulmans en France sera comparable à celles des Afro-américains outre-Atlantique¹⁸⁸. Nombre de Musulmans sont français ou européens depuis des générations, d'autres de simples résidents. Sans oublier que beaucoup de nos concitoyens musulmans sont aujourd'hui convertis : ils seraient de l'ordre de 100 000, davantage selon certaines sources, et je ne parle pas des conversions « instrumentales », soit celles qui, selon le sociologue italien Stefano Allievi, sont davantage motivées par le prétendu djihad que par des préoccupations spirituelles¹⁸⁹. Et puis près de la moitié des Musulmans sont étrangers, qu'ils soient de simples résidents temporaires ou en cours d'installation.

Comme dans toute crise, la société se révèle à elle-même. Notons à ce propos un scandale en train d'éclater au moment où les médias braquent leurs projecteurs sur les professionnels de santé. Les médecins et soignants venus du Monde arabe, tant du Machreq que du Maghreb, et d'Afrique subsaharienne sont en première, tant en ville que

¹⁸⁷ Voir Anne-Bénédicte Hoffner, « Conversions à l'islam : les chercheurs essaient de comprendre », dans *La Croix* du 16/02/2016.

¹⁸⁸ Comme le montrent de nombreuses études, la discrimination à l'emploi est bien plus forte pour les Maghrébins les Noirs africains en France que pour Afro-Américains aux États-Unis.

¹⁸⁹ Voir Jérôme Fourquet, *L'archipel français – naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris : Seuil, 2019, 138-139.

dans les hôpitaux, les centres médicaux-sociaux, les EHPAD et les foyers de travailleur, et ils souffrent pourtant d'une situation sociale infériorisée et fragilisée. C'est ainsi que, pour ne prendre que les médecins, nombreux sont ceux qui ne peuvent être inscrits à l'*Ordre des médecins*, créé le 7 octobre 1940 par le régime de Vichy, non pas qu'ils dédaignent l'adhésion à cet organisme mais que leur entrée à celui-ci leur est refusée sous des prétextes administratifs divers et variés. Notons à cet égard une belle initiative prise récemment par treize éminents médecins qui ont rendu publique le 5 avril une lettre adressée au Premier ministre. Ils déclarent : « Ces médecins à diplôme étranger qui luttent au quotidien méritent la reconnaissance de la République pour leur engagement en première ligne alors que leur salaire est souvent dérisoire par rapport à ceux de leurs collègues, et qu'ils risquent de retourner à la précarité et à l'incertitude sur leur avenir en France une fois la crise surmontée ». Et ils ajoutent : « Ils sont à nos côtés dans une période où tous les soignants risquent leur vie tous les jours au service de notre pays. Leur courage ne doit pas rester sans reconnaissance de la Nation. C'est pourquoi nous vous demandons, par souci de justice, d'engager immédiatement l'intégration pleine et entière dans le système de santé (égalité de statut, de déroulement de carrière et de rémunération, avec une reconnaissance immédiate fondée sur les attestations de services effectués pendant la crise) de tous ces praticiens afin que leur dévouement ne soit pas occulté, comme cela a pu être le cas dans certaines périodes de

l'Histoire de notre pays. Ils pourront ainsi poursuivre leur mission au service des malades, une fois la pandémie passée, comme le font aujourd'hui tous les soignants¹⁹⁰. »

Ce qui est vrai pour les professionnels de santé, aujourd'hui mis en pleine lumière, l'est aussi pour les enseignants et les personnels de l'Éducation nationale, très nombreux dans tous les cycles de l'École et réduits à un sous-statut de vacataire quand ils n'ont pas la nationalité française. Ce n'est qu'un exemple de la situation faite aux étrangers envers lesquels il n'y a aucune raison humaine de se conduire de façon différente d'avec les nationaux. Nos concitoyens confinés ont pu aussi mesurer, dans les circonstances actuelles, en se penchant seulement à la fenêtre, le dévouement de nos éboueurs. Ils ont eu l'occasion et penser plus généralement à tous les soutiers de notre société, ceux qui peinent souvent le plus dans les usines, les bureaux, les commerces, les transports, la logistique et les services à la personne, et aux travailleurs confinés dans des foyers aux conditions de séjour épouvantables, à ceux qui étaient confinés dans des foyers de travailleurs, bref à tous qui sont souvent le plus exposés

¹⁹⁰ Voir Stéphane Mandard, « Coronavirus : les praticiens étrangers “font le boulot dont les médecins français ne veulent pas” », dans *Le Monde* du 16/04/2020. Le texte intégral de la pétition, intitulé « Intégration des médecins à diplôme étranger engagés dans la lutte contre la pandémie », figure sur le site *Change.org*.

aux dangers et, en même temps, les plus précaires et les moins considérés.

Ceux qui, par mémoire consciente ou inconsciente du Code de l'indigénat de 1881, refusent de voir des Français comme les autres dans nos compatriotes musulmans, qu'ils confondent communément avec les Arabes, les Noirs et les Immigrés, dérogent aux saines règles élémentaires du civisme. Quant à ceux qui, voyant les étrangers comme des êtres différents et qui, même sans invoquer la bonté chrétienne, se réclament du caractère romain de notre civilisation, ils foulent aux pieds ce principe formulé par Cicéron à l'adresse de son fils en 44 av. J.-C. : traiter, selon lui, un étranger différemment d'un citoyen est « une impiété envers les dieux immortels », car cela revient à « détruire l'unité du genre humain »¹⁹¹.

Le fait que beaucoup de nos concitoyens, en nombre grandissant, possèdent comme une des facettes de leur personnalité des éléments plus ou moins importants de culture arabe et islamique, a tout naturellement une incidence forte sur notre société. Le délabrement total actuel, politique, social et intellectuel de nombre de Pays arabes et

¹⁹¹ Voici ce que cela donne *in extenso* : « Qui autem civium rationem dicunt habendam, externorum negant, ii dirimunt communem humani generis societatem ; qua sublata beneficentia, liberalitas, bonitas, iustitia funditus tollitur ; quae qui tollunt, etiam adversus deos immortales impii iudicandi sunt », voir Marcus Tullius Cicero, *De officiis* (44 av. J.-C.), éd. Henry Ellis Allen, Dublin : Hodges & Smith, 1852, liv. III, VI.28, 120 (en ligne).

islamiques donne de ces pays une image terriblement anxiogène. Même si cet état désolant résulte de multiples causes internes, il ne faut pas oublier la part de responsabilité de cette situation due à notre pays qui, comme celle des grandes puissances euro-nord-américaines, Russie comprise, est loin d'être négligeable. Cela dit, cet environnement dégradé provoque des remous identitaires inquiétants dans la psyché nationale, quand elle est projetée de façon globale et indifférenciée sur les Musulmans, qu'ils soient nos compatriotes et nos « travailleurs hôtes ». Ceci dit pour employer une expression qui traduit de façon littérale l'allemand *Geistarbeiter*, un mot qui charrie naturellement sa part de mensonge mais que la langue française ne s'enhardirait pas à employer pour nommer les travailleurs étrangers. Ce regard, outrageusement essentialiste, ne peut que révolter nos compatriotes musulmans de culture comme de religion qui ne se reconnaissent pas dans cette situation déplorable qui donne de l'Islam l'impression d'une religion repoussante, même s'ils sont convaincus que la religion islamique a beaucoup à faire pour effectuer un *aggiornamento* raisonnable. Il contribue à élever pour eux un mur difficile à franchir pour s'insérer harmonieusement dans notre société.

Nos compatriotes de longue ascendance française peuvent aider à détendre l'atmosphère. Je note à ce propos qu'on nomme souvent, de façon détestablement racialisé, voire raciste, *Français d'origine* ou *de souche*, ce qui ne

correspond nullement pas au langage de nos institutions. Le *Code de la nationalité* stipule en effet que l'on peut posséder la nationalité française de deux manières : par « origine » (Titre I) ou par « acquisition » « Titre II)¹⁹², et la loi répartit l'« origine » en deux catégories, la « filiation » et la « naissance en France ». On peut ainsi être dans notre droit, français d'origine, non seulement par droit du sang (*jus sanguinis*), mais aussi par droit du sol (*jus soli*). Remontons ici dans l'histoire afin de mieux situer la question. La Constitution de l'an I généralisait le droit du sol qui était, notons-le bien, de rigueur sous l'Ancien régime, en osant proclamer en son Article 4 : « Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans accomplis ; – Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année – Y vit de son travail – Ou acquiert une propriété – Ou épouse une Française – Ou adopte un enfant – Ou nourrit un vieillard ; – Tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité – Est admis à l'exercice des Droits de citoyen français¹⁹³. » Abomination des abominations, pour les intégristes du droit du sang ! Ils ne

¹⁹² Se reporter au *Code de la nationalité française* du 1^{er} janvier 1994, sur site gouvernemental *Legifrance*.

¹⁹³ *Constitution du 6 messidor an I (24 juin 1793)*, sur le site du Conseil Constitutionnel.

se contentent pas de retourner au Code civil de 1804¹⁹⁴, qui a inventé la notion de nationalité, posée comme condition de la citoyenneté. On sait en effet que Bonaparte n'était pas de cet avis, mais qu'il céda aux juristes chagrins, puis que Napoléon fit grand usage de cette règle et en aggrava même les dispositions, notamment avec le décret du 26 août 1811. C'était le temps du Grand Empire où Rotterdam était le chef-lieu des Bouches-du-Rhin, Hambourg chef-lieu des Bouches-de-l'Elbe, et encore Rome, chef-lieu du Tibre, l'époque bénie où le déclin national n'était pas encore amorcé et dont l'évocation pousse aujourd'hui Éric Zemmour à la mélancolie¹⁹⁵. Seule vaut comme « origine », pour les enrégés du droit du sang, la nationalité par filiation et à peine est tolérable à leurs yeux la nationalité française par naturalisation, pourvu qu'elle ne soit octroyée qu'après moult examens de francité de bonne foi, moult genuflexions devant le drapeau et l'image de Clovis qui, soit dit en passant, était un immigré. Jusqu'où ces « Plus Français que moi, tu meurs », n'iraient-ils pas en obligeant tout citoyen à afficher son pédigrée ?

Nos compatriotes, pour reprendre le fil du propos, et songez près de 40 % des nouveau-nés en France métropolitaine

¹⁹⁴ Félix Julien Jean Bigot de Préameneu, Jacques de Maleville, François Denis Tronchet & Jean-Étienne-Marie Portalis, *Code civil des Français*, Paris : Impr. de la République, 1804 (en ligne).

¹⁹⁵ Éric Zemmour, *Mélancolie française*, Paris : Fayard / Denoël, 2010, 249.

entre 2006 et 2008 ont au moins un grand-parent né à l'étranger, peuvent contribuer à calmer le jeu en tenant compte du fait que, comme religion, l'Islam dont ont hérité les Musulmans qui vivent dans ce pays, un Islam qui est par ailleurs, de Baghdad à Rabat et de Tunis à Dakar, beaucoup plus variable dans l'espace qu'on veut bien le croire, a subi une forte oppression coloniale, qui a entraîné, par réflexe d'autodéfense chez nombre de Musulmans, un certain repli identitaire. Un repli qui s'est vu, dans une frange d'entre eux, affecté par les vents mauvais du fondamentalisme wahhabite, épaulé pour des raisons de guerre froide et saturé de vapeurs d'hydrocarbures. Cette situation a évidemment une incidence en France, mais ces secteurs de la société française ne sont pas les seuls à opérer un repli identitaire, ce dernier n'apparaissant pas moins fort dans les secteurs qui les craignent et voudraient édifier un mur contre eux.

Cette situation pénible ne sera pas être surmontée par une repentance du passé colonial, dont on fait grand bruit pour la dénoncer dans les cercles identitaires et suprématiste, mais qui voile un faux procès. Ce terme n'est agité qu'en projetant sur les demandes des peuples du Maghreb et d'Afrique subsaharienne un regard chargé chez les uns de culpabilité chrétienne qu'ils n'ont pas, ou chez le autres, les anticléricaux, pour dévaloriser ces mêmes demandes en leur donnant un ton religieux, et qui assimilent toute critique du passé à un reniement national. Qu'on ne vienne pas ressasser, à l'adresse des courants internes à la société

française elle-même, la rengaine usée et lassante de la culpabilité tiers-mondiste ou de l'islamo-complaisance lors qu'il s'agit des Musulmans.

La présente situation, pour reprendre le fil du propos, exige seulement de regarder le passé en face et de comprendre, ce qui est fortement nié ou sous-estimé, son incidence dans les rapports internationaux d'aujourd'hui et dans la vie nationale elle-même. Elle exige de faire preuve, en conséquence, de bienveillance à l'égard des populations venues des anciennes colonies. Elle oblige à cesser de montrer en particulier les Musulmans du doigt comme perturbant nos mœurs, dans des proportions qui, somme toute, ne sont pas finalement pas si grandes en comparaison des bouleversements provoqués par la modernité qui nous vient, pour simplifier, d'outre-Atlantique. Elle impose que, tant les simples citoyens que les différentes instances privées et publiques s'efforcent de comprendre mieux leurs besoins sociaux, culturels et spirituels, et cessent de prendre pour ennemies des mœurs et habitudes différentes. Quant aux secteurs de la population récemment arrivés, il est impossible de prétendre que leurs habitudes et leur imaginaire mutent d'un coup pour se fondre dans la psyché française, même s'ils n'y sont pas hostiles. Il faut en finir avec l'attitude qui, prenant toute réticence à se fondre dans le moule d'une culture qui, appliquant la formule d'une « République une et indivisible » de façon tyrannique, refuse avec intransigeance le moindre « accommodement raisonnable » possible à la canadienne,

comme le fait Jean-François Colosimo en reprend l'antienne avec les tenants de la laïcité pure et dure¹⁹⁶.

Ce n'est pas diminuer l'horreur des attentats qui ont endeuillé notre pays que de ne pas se satisfaire d'en trouver la cause originelle et exclusive dans les organisations comme Al-Qaïda ou Daech pour justifier des actions militaires en Iraq, en Syrie ou dans le Sahel subsaharien. Sans voir d'abord, avec bien des militaires et géopolitistes français, que ces actions ne règlent rien sur ces théâtres d'interventions eux-mêmes, car elles ne s'attaquent pas aux causes sociales et politiques de l'action de ces mouvements ou de leur affidés sur le terrain. Sans voir ensuite qu'à se cantonner à chercher l'explication de leur conduite dans leur profil psychologique, on se prive d'affronter les causes sociales et politiques de leur dissidence armée. Sans prendre en compte la quantité de discriminations auxquelles sont sujets nos concitoyens maghrébins, noirs, et en particulier musulmans, la ghettoïsation des classes pauvres dont ils forment une part non exclusive mais large, sans oublier la dévalorisation de l'Islam, comme religion et comme culture. Sans voir encore que toutes ces actions guerrières puissent être vues comme la continuation des attaques menées depuis deux siècles contre les Terres d'Islam. C'est enfin et surtout ne pas voir qu'en liant la violence à la nature de l'Islam, on jette un soupçon général

¹⁹⁶ Jean-François Colosimo, *La religion française*, 116.

sur tous les hommes et les femmes qui pratiquent cette religion ou se réclament de la culture qui s’y rapporte.

Pour en venir à la laïcité qui polarise les interrogations sur l’Islam, c’est un autre faux procès qu’on fait aux Musulmans en prétendant qu’ils la refusent par principe¹⁹⁷. Il n’est pire manière d’envenimer les choses que, pour en finir avec les réticences de certains d’entre eux influencés par la pratique de leur pays d’origine, on s’en serve de prétexte pour lever le drapeau d’un combat contre l’Islam en général, et de faire, à la manière de Jean-François Colosimo, de ce combat une exigence découlant d’une « religion française » millénaire fabriquée *ad usum causae*. Il est dangereux d’ajouter aux peurs laïcardes infondées d’un retour en arrière obscurantiste et féodal que symboliserait la religion islamique, la haine laïciste d’un Christianisme sur la défensive qui prétend homothétiser son combat contre l’Islam avec une défense de la culture française, quand ce n’est pas, pour les uns comme pour les autres, de la Civilisation tout court. Il s’agit là d’une entreprise de nature belliciste, propre à déchirer le corps social par un climat de harcèlement idéologique et d’inquisition à l’adresse de nos concitoyens musulmans et des et des résidents de même religion. Surtout à l’heure où, avec la crise sanitaire, la collectivité est en proie à des

¹⁹⁷ Voir plus haut, page 113. Je renvoie aussi sur ce point à l’article « France, le poids de l’inconscient colonial », dans *Orient XXI*, 01/02/2020.

tourments autrement graves, dans la lutte contre lesquels il apparaît que nos concitoyens musulmans sont parfaitement à leur poste.

Seule une laïcité de neutralité s'appliquant à l'État et non aux citoyens et à la société et à la culture, et une laïcité qui ne s'impose pas *a priori* comme un credo irréfragable, mais s'attache quotidiennement à prouver dans les faits son intérêt pour la convivance sociale sans que personne doive renoncer à ses croyances, est susceptible d'apaiser les passions. Mais il est si facile, hélas, de détourner les colères suscitées par des rapports sociaux injustes contre une religion et un groupe social abaissés par l'histoire !

Dans un rapprochement, il y a les deux côtés à considérer, et chacun doit faire un pas. On sous-estime d'ailleurs ceux qui ont été accomplis et qui sont fait les jours par nos concitoyens musulmans, de religion ou tradition familiale, installés depuis longtemps. Quant à ceux qui sont ici de fraîche date, ils ont besoin de temps pour surmonter les difficultés du contact avec des religions et une culture nouvelles. Je reste maintenant persuadé que les pas à faire de l'autre côté sont bien plus importants, à commencer par les pouvoirs publics.

Pour ce qui concerne ces derniers et les oblige, une étude des besoins des Musulmans, de religion comme de culture, vivant dans notre pays fait cruellement défaut, comme un exemple en a été relevé dans à propos des carrés

confessionnels¹⁹⁸. Bien qu'il soit aussi de l'intérêt des institutions et associations de défense des Musulmans et, plus généralement de la culture islamique de commencer à la mener sans attendre afin de pouvoir, avec davantage de poids, enjoindre les pouvoirs publics d'assumer leur tâche sur ce point. Il s'agit d'une étude complète, minutieuse et circonstanciée, qui fasse le tri entre la réalité et la calomnie due à une idéologie islamophobe confondant les revendications particulières des Musulmans et les buts politiques qu'on leur attribue, et elle est urgentissime. Les fidèles de l'Islam et nos compatriotes qui ont la culture islamique comme un des attributs de leur personnalité culturelle, ont leurs propres exigences, comme toute autre communauté, religieuse, culturelle, linguistique ou sociale, des exigences qui, loin de déroger à la règle commune du vivre-ensemble, contribuent à ce dernier. Une étude qui mette donc en évidence de façon nette la limite entre revendications communautaires et communautarisme, étiquette hélas un peu trop vite accolée, quand il s'agit de l'Islam, à nombre d'entre elles pourtant parfaitement légitimes. Il faut dire ici que, comme l'expérience le montre, bien des questions pratiques peuvent être réglées sans trop de difficultés à l'échelon local. Mais pourvu que l'État aplanisse le terrain en fournissant un cadre législatif et règlementaire qui permette de faire tomber les réticences partisanses, et en

¹⁹⁸ Voir plus haut, pages 84-86.

encourageant les autorités locales à trouver un *modus vivendi* acceptable.

Un autre effort urgent des pouvoirs publics est d'offrir dans l'enseignement la place qui lui revient à la langue arabe, sur laquelle déteint hélas, chez nombre de nos concitoyens et de nos responsables politiques et médiatiques, la répugnance vis-à-vis de l'Islam. L'arabe, seconde langue de France comme l'Islam est seconde religion de France, pourrait-on dire dans un raccourci, mais Arabes et Musulmans, citoyens de seconde zone ! Nous sommes gratifiés depuis des années de déclarations innombrables des ministres de l'Éducation nationale successifs sur le besoin d'enseigner la langue arabe, notamment dans l'enseignement secondaire où il est vraiment déficient. Il s'agit non pas de l'enseigner comme « langue d'origine », ce qui assez méprisant comme le relevait le *Rapport Berque* commandité par Jean-Pierre Chevènement en 1885, mais comme langue d'activité de notre pays aux plans économique et diplomatique, et surtout langue de culture et civilisation¹⁹⁹, une langue qui, selon la belle expression de Jack Lang, doit être considérée comme « trésor de France »²⁰⁰. Il est impératif de combattre les réticences qui

¹⁹⁹ Jacques Berque *L'immigration à l'École de la République – Rapport au ministre de l'Éducation nationale*, Paris : Centre national de la documentation pédagogique, août 1985.

²⁰⁰ Je signale que Jean Pruvost, directeur de publication la revue *éla* (Études linguistiques appliquées) m'a demandé d'en coordonner un

se manifestent au développement de cet enseignement, vu à tort comme fourrier de la religion islamique et, sans nuance aucune, comme canal de menées taxées d'islamistes. Si de nombreuses institutions privées et religieuses s'acquittent de cet enseignement de façon très honorable, cette politique laisse aussi le champ libre à l'action d'associations islamiques susceptibles de l'utiliser comme support d'une propagande politico-religieuse par ailleurs combattue, et de donner ainsi corps aux craintes manifestées. Il faut donc en finir au plus vite avec cette politique contreproductive²⁰¹.

Pour le reste de la société, c'est un grand effort d'acception qui est demandé. Il ne s'agit pas seulement de combattre les courants islamophobes qui créent de graves dissensions. Il s'agit encore de dépasser les préjugés communs. L'École joue ici un rôle fondamental, mais elle ne peut le remplir en se contentant de psalmodier les chants du bréviaire laïque. Il paraît nécessaire que soit organisé, dans son cadre, un enseignement consistant sur les religions, auxquels les enseignants ne sont pas vraiment préparés, surtout du fait de l'importance de la tradition laïcarde, voire laïciste dans leurs rangs. Il est également indispensable que les professeurs soient en mesure, dans tous les cycles de l'École, de

numéro consacré à « La langue arabe en France » et qui aborde précisément ces questions. Le numéro est prêt à l'édition mais les circonstances retardent hélas sa publication. Espérons que la fin du confinement permettra de réaliser ce projet.

²⁰¹ Voir Jack Lang, *La langue arabe, trésor de France*, Paris : Le Cherche midi, 2020.

partir des besoins réels des élèves et, dans ce but, de les former de façon adéquate et, plus encore, de les inciter à prendre soin de bien appréhender la part de culture islamique de leurs élèves, hors des préjugés communs. Les luttes sociales, syndicales et associatives, sont un autre lieu privilégié pour surmonter les divisions grâce au dépassement des divergences qu'elles permettent par la mise en avant d'objectifs communs pressants.

Une invite pour finir. Ne craignons pas les difficultés qui doivent surgir et les heurts qui doivent advenir sur le chemin de la convivance sociale, mais prenons-les pour des occasions de régler pas à pas, avec opiniâtreté, les questions pratiques qui surgissent, et d'accoutumer la société entière à ce que nos concitoyens musulmans y trouvent la place qui leur revient.

Pantin, 26 février – 23 mai 2020.

Sources bibliographiques

- °ABD AL-RĀZIQ, °Alī, *Al-Islām wa-uṣūl al-ḥukm* (1925), traduit en français par Abdou Filali-Ansary sous le titre *L'Islam et les fondements du pouvoir*, Paris : La Découverte, 1994.
- ABOUL-ENEIN, Youssef Aboul-Enein, *The Late Sheikh Abdullah Azzams Books*, United States Military Academy, The Combating Terrorism Center, pdf en ligne
- AL-AFGĀNĪ, Ğamāl al-Dīn (dir.) & °ABDUH, Muḥammad, *Al-°Urwat al-Wuṭqa* / « Le lien indissoluble », journal en langue arabe, Paris, mars-octobre 1884.
- AL-BANNĀ, Hasan, *Risālat al-ta°līm*, « Épître des enseignements », en langue arabe, not. sur le site *albannalife*,
- AL-ḤALĪL, Abū °Abd al-Raḥmān b. Aḥmad al-Farāhīdī (719-792), *Kitāb al-°Ayn*, éd. par Maḥdī al-Maḥzūmī et Ibrāhīm al-Sāmarrā'i, 8 vol., Bayrūt : Manšūrāt mu'asasat al-°lamī li-l-maṭbūrāt, 1988.
- AL-ZAWĀHĪRĪ, Aymān, *Al-ḥiṣād al-murr : al-Iḥwān al-muslimūn fī sitīn °aman*, 1988, éd. 2005 sur site <https://da3msyria2.wordpress.com/>, 32-37. Pour une traduction française partielle de ce livre, voir Ayman al-Zawahiri, « Extraits de *La Moisson amère. Les soixante ans des Frères musulmans* », traduction de Jean-Pierre Milelli, dans Gilles Kepel (dir.), *Al-Qaida dans le texte...*, *op. cit.*, 242 à 261.
- ARKOUN, Mohammed, « Entretien avec le professeur... », [*Religion, pouvoir et société dans le Tiers Monde*] dans *Tiers-Monde*, XXXII, n°123 (1990), 499-508.
- °AZZĀM, °Abd Allāh, *Al-difā° °an arādī al-muslimūn aḥam furūṣ al-°iyān*, Ğidda : Maġlis kutūb al-°ulamā°, h. 1404 (1984), 9 *et passim*. On en trouve une traduction anglaise s.t. *Defence of the Muslim Lands*, sur le site *religion.info*
- BAR-ESHER, Mair, *Les juifs dans le Coran*, Paris : Albin Michel, 2019.
- BAUBÉROT, Jean & CERCLE DES ENSEIGNANTS LAÏQUES, *Petit Manuel pour une laïcité apaisée : à l'usage des profs, des élèves et de leurs parents*, Paris : La Découverte, 2016.
- BAUBÉROT, Jean, *Les 7 laïcités françaises*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 2015.
- BAYART, Jean-François, « La laïcité, nouvelle religion nationale », sur son blog dans *Mediapart* le 18/08/2016.
- BEN LADEN, Oussama, AL-ZAWAHIRI, Ayman & al., « Déclaration du Front islamique mondial pour le jihad contre les Juifs et les croisés », traduction de Jean-Pierre Milelli, dans Gilles Kepel, (dir.), *Al-Qaida dans le texte...*, *op. cit.*, 62-69.
- BENSOUSSAN, Georges (dir.), *Les territoires perdus de la République – antisémitisme, racisme et sexisme en milieu scolaire*, Paris : Éd. Mille et une nuits, 2002.
- BEARMAN, Peri & al. (dir.), *Encyclopédie de l'Islam*, Nouvelle édition, 12 vols. avec index, Leyde : Brill / Paris : Maisonneuve & Larose, 1960-2005.

- BELLAMY, François-Xavier, « Jean-Jacques Rousseau, précurseur du totalitarisme ? », sur le site *Tribune* de la CFJAI (Confédération des Juifs de France et des Amis d'Israël), le 12/03/2017.
- BENSAADA, Mohamed Tahar, « Approche socio-historique es théologies islamiques de la libération », dans CENTRE TRICONINENTAL, *Théologie de la libération*, Louvain-la-Neuve : Centre tricontinental / Paris : L'Harmattan, 2000, 163-207.
- BERNARDI, Bruno, « Le droit de vie et de mort selon Rousseau : une question mal posée ? », dans *Revue de métaphysique et de morale* n° 37 (2003/1), 89-106.
- BERQUE, Jacques, *Le Coran, essai de traduction*, éd. Paris : Albin Michel, 1995.
- BERQUE, Jacques, *L'immigration à l'École de la République – Rapport au ministre de l'Éducation nationale*, Paris : Centre national de la documentation pédagogique, août 1985.
- Bible, La*, traduction œcuménique, Paris : Société biblique Française et Éditions du Cerf, 1972-1975, éd. « Livre de Poche », 2002.
- Bible du Rabbinate, La*, 1899, dont la traduction est due au Grand-Rabbin Zadoc Khan, en ligne sur le site *Méchon Mamré*.
- BIRNBAUM, Jean, « La gauche ne peut plus échapper à la question de l'identité », propos recueillis par Alexandre Devecchio et Éléonore Nouël, *Le Figaro Magazine* du 12/10/2018.
- BIRNBAUM, Jean, *Un silence religieux. La gauche face au djihadisme*, Paris : Seuil, 2016.
- BIRNBAUM, Jean, ROY, Olivier & LIOGIER, Raphaël, « Déconstruire le djihadisme pour mieux l'endiguer ? », Table ronde rapportée dans *L'Humanité* du 19/02/2016.
- BLACHÈRE, Régis, *Le Coran (al-Qor'ân)*, nouvelle édition : Paris, Maisonneuve & Larose, 1999.
- BLACHÈRE, Régis, CHOUEMI, Moustafa, DENIZEAU, Claude & PELLAT, Charles, *Dictionnaire Arabe-Français-Anglais : langue classique et moderne*, 3 premiers tomes, t. 1 à 3, Paris : Maisonneuve & Larose, 1967-1976.
- BLEUCHOT, Hervé, *Le droit musulman*, Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2000.
- BONNEFOY, Laurent, « Idées toutes faites sur “Les territoires conquis de l'islamisme” », dans *Orient XXI* du 10/02/2020.
- BOUAMAMA, Saïd, *Dix ans de marche des Beurs*, Paris : Desclée De Brouwer, 1994.
- BOUBAKEUR, Dalil, Propos rapportés dans « La Charte sur la laïcité à l'école, vivement critiquée par les religieux », *AFP / France 24* le 09/09/2013.
- BOURDIEU, Pierre, « un problème peut en cacher un autre », *Interventions, 1961-2001. Science sociale & action politique*, Textes choisis et présentés par Franck Poupeau et Thierry Discepolo, Marseille : Éditions Agone, 2002.
- BOUTIN, Christine, « Il y a des lois supérieures à la loi de la République », propos recueillis par Alexandre Lemarié (*Le Monde*), Xavier Lambrechts (TV5 Monde) et Bruno Daroux (*RFD*), publié le 20/05/2013 sur le site du *Monde*.
- CAMUS, Renaud, *Le changement de peuple*, [Plieux] : R. Camus, 2013.
- CAMUS, Renaud, *Le Grand Remplacement*, Neuilly-sur-Seine : D. Reinharc, 2011.

- CARRÉ, Olivier, « Le combat-pour-Dieu et l'État islamique chez Sayyid Qotb, l'inspirateur du radicalisme islamique actuel », dans *Revue française de science politique*, 33^e année, n°4 (1983), 680-705.
- CARRÉ, Olivier & SEURAT, Michel, *Les Frères musulmans : Égypte, Syrie (1928-1982)*, Paris : Gallimard, 1983, rééd. Paris : L'Harmattan, 2001.
- CHCHIZOLA, Jean & CORNEVIN, Christophe, « Lutte contre l'islamisme : clubs sportifs, commerces illicites et écoles hors contrat dans le viseur », *Le Figaro* du 28/11/2019.
- CICERO, Marcus Tullius, *De officiis* (44 av. J.-C.), éd. Henary Ellis Allen, Dublin : Hodges & Smith, 1852.
- COMBET, Gilles (auteur-réalisateur) & LACOUTURE, Jean (auteurs), *Les trois vies de Germaine Tillion*, Paris : France 5 / Kuix Productions, 2001.
- BIGOT DE PREMENEU, Félix Julien Jean, MALEVILLE, Jacques (de), TROCNET, François Denis & PORTALIS, Jean-Étienne-Marie, *Code civil des Français*, Paris : Impr. de la République, 1804.
- Code de la nationalité française* du 1^{er} janvier 1994, sur lesite gouvernemental *Legifrance*.
- COLOSIMO, Jean François, *Aveuglements – Religions, guerres, civilisations*, Paris : Éd. du Cerf, 2018.
- COLOSIMO, Jean François, « Nous sommes aveuglés par la part obscure des Lumières », entretien à propos de son livre *Aveuglements* avec *La Croix* du 25/02/2018.
- COLOSIMO, Jean François, Propos tenus chez Yves Calvi, *L'info du vrai*, au lendemain du discours de Mulhouse sur le « séparatisme islamiste », (probablement) le 19/02/2020.
- COLOSIMO, Jean François, *La religion française*, Paris : Éd. du Cerf, 2019.
- COLOSIMO, Jean François, « Les religions françaises », propos recueillis par Rémi Lélian et J. G. (Jacques de Guillebon), *L'Incorrect* n° 25 novembre 2019, 40-41.
- Constitution du 6 messidor an I (24 juin 1793)*, sur le site du Conseil Constitutionnel.
- COUTEAU-BÉGARIE, Hervé, « Comment on conduit une coalition la France et la Grande-Bretagne dans l'affaire de Suez », dans *Histoire, économie et société [La France et la Grande-Bretagne devant les crises internationales]*, 13^e année « 1994 », n°1, 101-110.
- COUVELAIRE, Louise, « Face à la crise sanitaire liée au coronavirus, le manque de carrés musulmans », *Le Monde* du 14/04/2020.
- DAVET, Gérard & LHOMME, Fabrice (dir.), *Inch'Allah. L'islamisation à visage découvert*, Paris : Fayard, 2018.
- DUMOULIN, Benoît, « Il n'existe pas de charia catholique », *L'Incorrect* n° 25 (Novembre 2019), 33.
- DIDEROT, Denis & al., *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 35 vol., not. Paris : Briasson, et Amsterdam : Panckoucke, 1751-1780.
- FATHALLY, Jabeur, « La vocation défensive du *jihād*, son histoire et sa réalité », dans *Études internationales*, Vol. 49, n° 1 (hiver 2018), 133-176.
- FERJANI, Chérif, *Le politique et le religieux dans le champ islamique*, Paris : Fayard, 2005.

- CHEVALLIER, Arthur, « Islam en France : l'exemple de Napoléon et du judaïsme », dans *Le Point* du 28/10/201.
- Gaudium et spes*, Constitution pastorale de l'Église catholique issue du II^e concile œcuménique du Vatican, promulguée par Paul VI le 8 décembre 1965, textes français et latin sur le site du Vatican.
- GORGEON, François, « La formation des élites à la fin de l'Empire ottoman : le cas de Galatasaray », dans *Revue du monde musulman et de la Méditerranée* n°72 (1994) [*Modernités arabes et turque : maîtres et ingénieurs*], 15-25.
- HOUDAS, Octave, « Islamisme », dans *La Grande encyclopédie* lancée par Ferdinand-Camille Dreyfus et dirigée par lui puis par Marcellin Berthelot, 31 vol, XX (1893), 1006-1008.
- HOUTSMA, M. Th. & al. (dir), *Encyclopédie de l'Islam : Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans*, 4 vols. avec Suppl., Leyde : Brill / Paris : Picard, 1913-1938.
- EL KAROUÏ, Hakim, *Un islam de France est possible*, Paris : Institut Montaigne, août 2017.
- EL KAROUÏ, Hakim, *La Fabrique de l'islamisme*, Paris : Institut Montaigne, septembre 2018.
- Friedrich Engels, *Der deutsche Bauernkrieg*, Erstdruck in : *Neue Rheinische Zeitung* (Hamburg), 1850, éd. d'Émile Bottigelli, *La guerre des paysans en Allemagne*, Paris : Éditions sociales, 1974.
- Friedrich Engels, « Programm der blanquistischen Kommune-flüchtlinge », *Der Volksstaat* n° 73 du 26/06/1874.
- FAURE, Sonya & DURUPT, Frantz, « Islamo-gauchisme, aux origines d'une expression médiatique », *Libération* du 14/04/2016.
- FENG, Henri, « L'islamo-gauchisme, moteur de l'ordre islamo-libertaire – Pourquoi nous sommes désarmés », *Causeur* du 09/11/2017.
- FONDATION POUR L'ÉVANGÉLISATION DES MEDIAS, organisme soutenu par l'Église catholique, sur *Aleteia*, le 18/07/20.
- FOURQUET, Jérôme, *L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris : Seuil, 2019.
- GIABICANI, Christian, « Michel Onfray part en guerre contre les "islamo-gauchistes" ! », le 07/10/2019 sur *Mediapart*.
- GRESH, Alain, « L'islam, cette grille si commode pour l'analyse du monde musulman », sur *Orient XXI* du 30/03/2016.
- GRESH, Alain, *L'Islam, la République et le monde*, Paris : Fayard, 2004.
- GRESH, Alain & BIRNBAUM, Jean, « Un débat sur l'islam, le djihadisme et la gauche », tenu le 10 juin 2016 à La Bellevilloise, en ligne sur le site *Orient XXI* et sur *Youtube*.
- GRESH, Alain & LAFFITTE, Roland, « L'Islam est-il une religion violente ? », sur *Orient XXI*, le 06/10/2018.
- GAUCHET, Marcel MÉLANCHON, Jean-Luc, « Robespierre, le retour ? », sur le site de *Philosophie magazine*, le 28/10/2018.
- GROSJEAN, Jean, *Le Coran*, Paris : Éd. Philippe Lebaud, 1979.

- HAMĪDULLAH, Muḥammad, *Al-Qur'ān al Majīd* / Le Saint Coran, Ankara : Hilāl Yayinlari – Beyrouth : Salih Özcan, 1973.
- HOUDAS, Octave, « Islamisme », dans *La Grande encyclopédie*, XX (1893), 1006-1009.
- HOFFNER, Anne-Bénédicte, « Conversions à l'islam : les chercheurs essaient de comprendre », dans *La Croix* du 16/02/2016.
- IBN HANBAL, *Al-Musnad*, Bayrūt : Dār al-fikr, 2009.
- IBN MĀĠĀ, *Al-sunnan*, Bayrūt : Dār al-kutūb al-ʿilmiyya, 2008.
- IBN MANZŪR, *Lisān al-ʿArab*, XIV^e s., al-Qā'hira (Le Caire) : Dār al-maʿārif, s.d.
- IBN TAYMIYYA, *Mağmūʿat al-fatāwā*, iʿtannā biha wa-ḥarraġa aḥādīṭaha Āmir al-Ġazzār & Anwar al-Bāz, Bayrūt : Dār al-kutūb al-ʿilmiyya, XXVIII (al-Ḥadīṭ).
- ICARD, Romain, *Nous, Français musulmans*, produit par Nilaya Productions et diffusé sur *Arte* du 14/01/2020 au 24/11/2020.
- IFOP : *Étude auprès de la population musulmane en France, 30 ans après l'affaire des foulards de Creil*, Paris : *Le Point* / Fondation Jean Jaurès, nov. 2019, 51-52.
- INCONNUS (LES) : « Auteuil Neuilly Passy (Rap BCBG) », 1991.
- IPSOS / Nilaya productions, *L'Islam et la société française*, août 2019.
- KAZIMIRSKI, Albert de Biberstein-, *Dictionnaire arabe-français*, 2 vol., Paris, Maisonneuve & Cie, 1960.
- KEPEL, Gilles, *Banlieue de la République. Société, politique et religion à Clichy-sous-Bois et Montfermeil*, Paris : Gallimard, 2012.
- KEPEL, Gilles, « Jihad » dans *Pouvoirs*, n° 104 (2003/1), 135-142.
- KEPEL, Gilles, *Jihad, Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris : Gallimard, 2000.
- KEPEL, Gilles, « Nous sommes dans un processus de guerre civile », entretien avec Patrice De Méritens dans *Le Figaro* du 04/11/2016.
- KEPEL, Gilles, (dir.), *Al-Qaida dans le texte : Écrits d'Oussama Ben Laden, Abdallah Azzam, Ayman al-Zawahiri et Abou Moussab al-Zarqawi*, Paris : PUF, 2005.
- KRONEMER, Alexander, *The Sultan and The Saint*, États-Unis : IMDbPro, décembre 2016, diffusé sous le titre *Saint François et le sultan*, en mai 2020 sur la chaîne *Histoire*,
- LAFFITTE, Roland, *Antisionisme, judéophobie, islamophobie : quelques mises au point*, Hoenheim (67), 2019.
- LAFFITTE, Roland, « À propos du terme *islām*, recherche sur les sens liés à la racine Š/SLM dans les langues sémitiques », reprise des matériaux fournis lors la Séance SELEFA du 10 mai 2012, *Lettre de SELEFA* n° 2 (juin 2013).
- LAFFITTE, Roland, Articles publiés dans *Encyclopédie de la colonisation française*, 4 vol. déjà parus, Paris : Les Indes savantes, 2017- : « Califat et calife(s) », « Charia », « Coran ou Koran », « Fatwa(s) », « L'Islam et la science (polémique Ernest Renan / Jamal al-Din al-Afghani) », « Islam, soumission ou salut ? », « Jihad ou djihad ».
- LAFFITTE, Roland, « Banlieues des villes, banlieues du monde », *Drôle d'époque*, Paris, n° 18, printemps 2006, consacré à l'« exclusion culturelle », en ligne sur mon site personnel.

- LAFFITTE, Roland, « Jihad », entretien avec Ghaleb Bencheikh dans le cadre de son émission *Questions d'Islam*, et diffusé sur *France culture* le 19/04/2020.
- LAFFITTE, Roland, « Le Coran des historiens, expression du déni de la pensée arabe et islamique », mis en ligne sur mon site le 22/02/2020.
- LAFFITTE Roland, « Entendre le hurlement de vie des banlieues », *Futur antérieur* n° 6, été 1991, 57-70.
- LAFFITTE, Roland, « France, le poids de l'inconscient colonial », dans *Orient XXI*, 01/02/2020.
- LAFFITTE, Roland, « Le *ḡihād* et son instrumentalisation dans la politique contemporaine », mis en ligne sur mon site personnel le 13/05/2020.
- LAFFITTE, Roland, « L'Islam défantasmé », Dossier contenant les articles suivants au 20/04/202 : « L'Islam et la science », le 07/11/2014 ; « La *charia*, chimère et réalité », le 15/11/2014 ; « *Islamisme, Islam radical*, des termes à reconsidérer », le 11/03/2015 ; « *Islam*, avec ou sans majuscule ? », et « Un regard extérieur sur le *Coran* », le 28/06/2015 ; « Le *jihad*, « guerre sainte ? », le 01/12/2015 ; « *Islam* : un mot ambigu à souhait », le 20/01/2016 ; « Sur l'unité du politique et du religieux dans la civilisation islamique », le 18/03/2016 ; « Autres temps, autres mœurs », et « Fanatisme et quietisme en Islam », le 15/03/2016 ; « *Fatwa* n'est pas condamnation », le 05/05/2016 ; « *Islamophobie* : cesser de jouer avec les mots », le 17/03/2016 ; « *Le Salafisme wahhabite* ou *Salafu-wahhabisme* », le 11/04/2016 ; « *Salafisme*, un mot fourre-tout dangereux », le 05/04/2016 ; « Malentendus sur *chahid* », le 16/04/2016 ; « *Le califat*, d'hier à aujourd'hui », le 20/05/2016 ; « Burkinite aigüe », le 14/09/2016 ; « Il y a voile et voile, dans le temps et l'espace », et « Le dévoilement de la femme du caïd Ibrahim, Oran 1832 », le 15/09/2016 ; « Ceux que l'on appelle à tort « jihadistes », le 27/09/2016 ; « De quoi la « croisade contre le salafisme est-elle le nom ? », le 27/09/2016 ; « L'univers lexical de l'islamo-paranoïa », le 24/11/2016 ; « Le fantasme de l'islamisation », le 10/01/2017 ; « Réalité et fiction du *fiqh* », le 03/10/2017 ; « Notice à propos du prénom *Jihad* », le 20/05/2019.
- LAFFITTE, Roland, « L'Islamisation ? Un phantasme », dans le dossier « Les mots en campagne », sur *Mediapart* le 09/01/2017.
- LAFFITTE, Roland (dir.), *La langue arabe en France [Études linguistiques appliquées (éla)* n° 194 ou 195 (2020), publication retardée.
- LAFFITTE, Roland, « Les Mots de l'islam », dossier sur *Orient XXI*, qui contient les articles suivants au 20/04/2019 : « Jihadistes », le 23/11/2016 ; « Mots d'islam », le 18/01/2016 ; « Islam », et « Islam avec ou sans majuscule ? », le 20/01/2016 ; « Charia », le 02/03/2016 ; « Jihad », le 03/02/2016 ; « Fatwa », le 04/05/2016 ; « Yahoud », le 24/04/2019 ; et « Califat », le 30/10/2019.
- LAFFITTE, Roland, « Les partis pris discutables d'une somme sur le Coran », dans *Orient XXI* le 13/03/2020.
- LAFFITTE, Roland, *États-Unis : la tentation de l'Empire global*, (écrit au printemps 2003), Paris : Éd. des Cahiers de l'Orient, 2005
- LAFFITTE, Roland, « Le terme *ḡihād* : de l'identification à un essai de traduction », texte formulant et développant a les interventions faites par divers membres de la SELEFA

- aux Séances des 21/11 et 19/12/2013, 23/01/2014, 22/01 et 05/03/2015, *Lettre de SELEFA* n° 4 (juin 2015) ; étude diffusée par *Academia*.
- LAFFITTE, Roland, « Vocabulaire de l'islamophobie ambiante », *Lettre de SELEFA* n° 6.
- LAFFITTE, Roland & LEFKIR-LAFFITTE, Naïma, *L'Orient d'Ismaïl Urbain d'Égypte en Algérie*, Paris : Geuthner, 2019.
- LAFFITTE, Roland & LEFKIR-LAFFITTE, Naïma, « Génération Beur », dans *Dialogue international*, n° 7 du 15/11/1998.
- LAFFITTE, Roland & RUSCIO, Alain, Articles publiés dans l'*Encyclopédie de la colonisation française*, 4 vol. déjà parus, Paris : Les Indes savantes, 2017- : *ECF* : « Choc des civilisations », « Coran ou Koran », « Islam (Regards sur l' – Période coloniale) », « Islamisme et islamistes », « Islamique(s) ».
- LANE, Edward William, *An Arabic-English Lexicon*, 2 vol., London : Williams & Norgate, 1863-1877.
- LAROUSSE, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 17 vol., Paris : Lib. Classique Larousse & Boyer, 1866-1878. (el) ; *Grand Larousse Universel*, dictionnaire encyclopédique Larousse, 15 vol., Paris : Larousse, 1989-1992, + Suppléments, éd. 1997 ; *Grand Larousse de la Langue Française en 7 volumes*, Louis Gilbert et al. (s.l.dir.), 7 vol., Paris : Larousse, 1989.
- LESCHI, Didier, « Jean-François Colosimo et Régis Debray : L'État, la politique et la religion », discussion sur une « spécificité hexagonale : la laïcité », à l'Institut européen en sciences des religions à l'occasion de la sortie de *La Religion française*, sur le site de la *Revue des Deux mondes*, le 25/02/2020.
- LESCHI, Didier, Propos tenus lors du débat sur le thème « L'Islam de France en débat », tenu dans le cadre des *Rencontres & débats* de l'Institut du Monde Arabe, le 06/02/2020.
- Hervé Le Bret, *Les Frères d'Eichthal*, Paris : PUBS, 2012, 359-36
- LEWIS, Bernard, *Les Arabes dans l'Histoire*, Neuchâtel : La Baconnière, 1958.
- LIBERA, Alain (de), *Penser au Moyen Age*, Paris : Seuil, 1991.
- LIOGIER, Raphaël, *Le Mythe de l'islamisation : Essai sur une obsession collective*, Paris : Seuil, 2012.
- LITTRÉ, Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris : Hachette, éd. 1873 (el), 1883.
- LÖWY, Michael, « Opium du peuple ? Marxisme et critique de la religion », dans *Contretemps*, le 07/02/2010.
- MABROUK, Sonia, « L'islam sera chrétien ou ne sera pas », entretien-vidéo mis en ligne sur le site de *L'Incorrect* le 26/11/2019.
- Manifeste contre le séparatisme islamiste*, lancé par cent intellectuels parmi lesquels on trouve des Pascal Bruckner, Alain Finkielkraut, Pierre-André Taguieff, à côté des Gilles-William Goldnagel, Élisabeth Lévy, Robert Redeler et Ivan Rioufol, sans parler de Boualem Sensal, voir *Le Figaro* du 20/03/2019.
- MARTINEZ, Brigitte, « La lutte des "Beurs" », sur *France terre d'asile* le 34/03/2011.

- MARX, Karl, « Zur Kritik de Hegel'schen Rechts-Philosophie », Einleitung (1843), dans la *Deutsch-Französische Jahrbücher*, Paris, 1844, 71-85. Pour la traduction française, voir *Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel*, trad. de Jules Molitor, Paris : Éd. Allia, 1998, 1 (en ligne sur le site *Marxists*).
- MASSON, Denise, *Le Coran*, Paris : Gallimard, 1967.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, *Charte de la laïcité à l'École, apprentissage et actions éducatives*, parue dans le *Bulletin Officiel* du 12/09/2013.
- MÉRAD, Ali, *Le califat, une autorité pour l'islam ?*, Paris : Desclée de Brouwer, 2008.
- MERVIN, Sabrina & MOULINE, Nabil, *Islams politiques. Courants, doctrines et idéologies*, Paris : CNRS Éditions, 2017.
- AMIR-MOÏZZI, Mohammed & DYE, Guillaume, *Le Coran des historiens*, Paris : Éditions du cerf, 2020.
- MORABIA, Alfred, *Le Ġihād dans l'islam médiéval*, Paris : Albin Michel, éd. 2013 (1^{ère} éd. : 1993).
- MOULINE, Nabil, « Daesh : harcèlement, violence, propagande... Le plan de conquête en 3 étapes de l'EI », *L'Obs* du 05/07/2015.
- MUSLIM IBN AL-ĤAĠĠĠĠ, *al-Šaġġġġ*, sur le site *hadithportal.com*.
- NOUZILLE, Vincent & WAINTAUB, Judith, « Politiques, journalistes, intellos : enquête sur les agents d'influence de l'islam », dans *Le Figaro* du 07/10/2017.
- PEILLON, Vincent, *Une religion pour la République. La foi laïque de Ferdinand Buisson*, Paris : Seuil, 2010.
- PIE XII, « Allocation à la colonie des Marches à Rome » le 23 mars 1958, voir *La Documentation catholique*, n° 1275, 13/04/1958.
- POUILLON, Camille, « Contre le communautarisme, la circulaire Castaner Castaner fait feu de tout bois », sur *Mediapart* le 18/02/2020.
- QUTB, Sayyid, *Ma'ālim fī l-ġarīq*, en langue arabe Bayrūt / Al-Qā'ira : Dār al-Šurūq, 1979. On trouve en langue anglaise, une version intitulé *Milestones*, en ligne sur le site *Kalamullah*.
- RABELAIS, François, *Les grandes et inestimables croniques du grant et énorme géant Gargantua...*, 1532, éd. Niort, L. Fabre, 1879.
- RÉGNAULT, Henry, *Exécution sans jugement sous les rois maures de Grenade*, 1870, conservé au Musée d'Orsay, Paris.
- ROBERT : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, *Le Grand Robert* : sous la dir. de Paul Robert, Paris : SNL – Le Robert, 1964 ; ROBERT : éd. 1985 : *Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, sous la dir. de Paul Robert, 2^e éd. revue et enrichie par Alain Rey, 9 vol., Paris : Le Robert, 1985.
- RENAN, Ernest, *De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation*, Paris : Michel Lévy Frères, 4^e éd., 1862.

- RENAN, Ernest, *L'islamisme et la science*, conférence délivrée le jeudi 29 mars 1883 à la Sorbonne lors de la soirée organisée par la Société scientifique de France, et publiée dans le *Journal des débats politiques et littéraires* du vendredi 30 mars 1883.
- ROUGIER, Bernard (dir.), *Les territoires conquis par l'islamisme*, Paris : PUF, 2020.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social ou Principes du droit politique* (1762), version numérique de Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie retraité du Cégep de Chicoutimi, 2014.
- ROY, Olivier, « Le Salafisme n'est pas le sas d'entrée du terrorisme », *Le Temps* du 14/10/2016.
- SAINT CLAIR, Frédéric, « Interdire le voile ou interdire l'Islam ? », *L'Incorrect* n° 25, novembre 2019, 33.
- SELEFA, « Lettre ouverte à un ami journaliste à propos de *jihad* », en date du 7/01/2016, et diffusée sur mon blog de *Mediapart*. Elle a été reprise dans la *Lettre SELEFA* n° 7-8 d'octobre 2019.
- Septante* : texte grec en ligne sur le site *Myriabiblos* ; en français : *La sainte Bible*, traduction de l'*Ancien Testament* d'après les Septante par Pierre Giguet, Paris : Librairie Poussièlgues Frères, 1865-182.
- SENSAL, Boualem, « Pour les islamistes, l'épisode Europe touche à sa fin », propos recueillis par Alexandre Devecchio, *Le Figaro* du 13/10/2017.
- STASI, Bernard (Commission) = Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, *Rapport au Président de la République*, remis par le médiateur de la république Bernard Stasi le 11/07/2003.
- TALMON, Jacob Laib, *The Origins of Totalitarian Democracy*, London : Secker & Warburg, 1952, en français *Les Origines de la démocratie totalitaire*, Paris : Calmann-Lévy, 1966.
- TINCO, Henri, « L'évocation des "racines judéo-chrétiennes" empoisonne la France », sur *Slate* le 06/10/2015.
- URBAIN, Ismaïl, « Tolérance dans l'islamisme », initialement publié dans la *Revue de Paris*, XXXI, 1^{er} avril 1856, 78-79, puis repris en tiré à part, et récemment réédité par Sadek Sellam dans Ismaïl Urbain & Ahmed Riza, *Tolérance de l'islam*, Saint-Ouen : Centre Abaad, 1992.
- URBAIN, Ismaïl, « Lettres algériennes. X », dans *La Liberté* du 24/11/1876. Cette phrase est reprise dans le livre que j'ai écrit avec Naïma Lefkir-Laffitte, *L'Orient d'Ismaïl Urbain d'Égypte en Algérie*, Paris : Geuthner, 2019, II, 383.
- WEITZMANN, Marc, *Un temps pour hair*, Paris : Grasset, 2018.
- WOLF-MANDROUX, Pierre, « René Dosière : "Nos élus sont plus honnêtes qu'avant" », sur le site de *La Croix*, le 09/06/2017.
- YARSHATER, Ehsan, ASHTIANY, Mohsen & MOAZAMI, Mahnaz (dir), *Encyclopedia iranica*, Moazami, éditée par The Encyclopaedia Iranica Foundation (en ligne).
- BRZEZINSKI, Zbigniew, « Nous avons maintenant l'occasion de donner à l'URSS sa guerre du Vietnam », entretien avec le *Nouvel Observateur*, 15-21/01/1998.
- ZOLLNER, Barbara H. E., *The Muslim Brotherhood : Hasan al-Hudaybi and Ideology*, London & New York : Routledge, 2009, 25-36.
- ZEMMOUR, Éric, *Mélancolie française*, Paris : Fayard / Denoël, 2010.

En faisant de la laïcité le point d'achèvement d'un mouvement millénaire qu'il fait commencer avec Hugues Capet, Jean-François Colosimo efface la césure entre Ancien régime et République. Il efface d'autre part la césure entre une laïcité de neutralité et une laïcité de combat qui ne saurait être, pour lui, l'attribut du seul État, mais se doit d'être celui de la société. C'est un dogme culturel au nom duquel il appelle les pouvoirs publics à mettre au pas la religion islamique et à assurer son invisibilité dans l'espace public.

Au fil de la critique de la part consacrée à l'Islam dans les livres *Aveuglements* et *La religion française* écrits en 2018 et en 2019 par Jean-François Colosimo, et de celle de propos d'autres auteurs convoqués à l'occasion, ce texte cherche à mettre en rapport les idées avec les forces sociales qu'elles expriment et exaltent, et à faire la lumière, en positif, sur la place qui revient à l'Islam et aux Musulmans dans la société française.

Pantin, le 23 mai 2020

Roland Laffitte est chercheur indépendant et essayiste. Il est l'auteur de plusieurs livres et de nombreux articles sur l'Islam et les rapports entre l'Europe et les Mondes arabe et islamiques.



Édité en ligne par l'auteur en mai 2020